



MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Office Wallon des Déchets

Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

EVALUATION DES POLITIQUES DE PREVENTION EN MATIERE DE
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

LOT 2

Evaluation des expériences de prévention menées dans 5 entités :
- les communes de Havelange, Namur et Welkenraedt
- les intercommunales : IDELUX et ICDI

Rapport final 2004

Etude réalisée par :



COMASE Management Consulting
Avenue Paul Pastur, 361
6032 CHARLEROI
<http://www.groupecomase.com>

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A HAVELANGE	10
1 INTRODUCTION	11
2 FICHE SIGNALETIQUE	12
3 LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION	13
3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES MOTIVATIONS	13
3.1.1. QUELQUES DATES CLES	13
3.1.2. LES MOTIVATIONS	14
3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE	15
3.3 LES MOYENS	15
3.3.1. LES RESSOURCES HUMAINES	15
3.3.2. LES RESSOURCES FINANCIERES	15
3.3.3. LES PRINCIPAUX PARTENAIRES	16
4 LES ACTIONS MENEES	17
4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES	17
4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHESE	22
4.2.1. NOMBRE D'ACTIONS MENEES	22
4.2.2. PUBLICS VISES	22
4.2.3. THEMATIQUE	22
4.2.4. OBJECTIFS	22
4.2.5. TYPE D'ACTION	23
4.2.6. LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES	23
4.2.7. LES BUDGETS DES ACTIONS	24
4.2.8. INDICATEURS D'INTENSITE D'ACTIVITE.	25
4.2.9. INDICATEURS D'EFFICIENCE.	25
4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	26
4.3.1. PUBLICS VISES	26
4.3.2. EFFICACITE DES ACTIONS	26
4.3.3. LES EFFETS PERVERS	27
4.3.4. LES DIFFICULTES RENCONTREES :	27
5 LES RESULTATS	28
5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE	28
5.1.1. LES OBJECTIFS DE DEPARTS	28
5.1.2. LES RESULTATS	28
5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES DE LA COMMUNE	29
5.2.1. LES DONNEES OWD	29
5.2.2. LES PERFORMANCES	29
5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE	30
5.3.1. NOTORIETE DU PLAN DE PREVENTION DE HAVELANGE.	30
5.3.2. NOTORIETE DE LA PREVENTION.	30
5.3.3. COMPORTEMENTS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS.	31
5.3.4. HABITUDES DE CONSOMMATION.	31
5.3.5. COMPORTEMENTS EN MATIERE D'EMBALLAGES.	32
5.3.6. COMPORTEMENT EN MATIERE D'IMPRIMES PUBLICITAIRES.	32
5.3.7. EVOLUTION DU NOMBRE DE POUBELLES.	32

PARTIE 2 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A NAMUR 33

1 INTRODUCTION 34

2 FICHE SIGNALÉTIQUE 35

3 LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION 36

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS 36

3.1.1. QUELQUES DATES CLES 36

3.1.2. LES MOTIVATIONS 36

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE 37**3.3 LES MOYENS 37**

3.3.1. LES RESSOURCES HUMAINES 37

3.3.2. LES RESSOURCES FINANCIERES 38

3.3.3. LES PRINCIPAUX PARTENAIRES 38

4 LES ACTIONS MENEES 39

4.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS MENEES 39**4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE 43**

4.2.1. NOMBRE D'ACTIONS MENEES 43

4.2.2. PUBLICS CIBLES 43

4.2.3. THÉMATIQUE 43

4.2.4. OBJECTIFS 44

4.2.5. TYPE D'ACTION 44

4.2.6. LES OPÉRATEURS ET LES PARTENAIRES 45

4.2.7. LES BUDGETS DES ACTIONS 45

4.2.8. INDICATEURS DE RESULTATS 46

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 47

4.3.1. PUBLICS VISES 47

4.3.2. EFFICACITÉ DES ACTIONS 47

4.3.3. LES EFFETS PERVERS 47

4.3.4. LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS 47

5 LES RESULTATS 48

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE 48

5.1.1. LES OBJECTIFS DE DEPART 48

5.1.2. LES RESULTATS 48

5.2 L'ÉVOLUTION OBSERVÉE DES DÉCHETS ET LES PERFORMANCES DE LA COMMUNE 49

5.2.1. LES DONNÉES OWD 49

5.2.2. LES PERFORMANCES 49

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUÊTE 50

5.3.1. NOTORIÉTÉ DE LA CAMPAGNE « ECO-CONSOMMATION – NAMUR PASSE A L'ACTION ». 50

5.3.2. NOTORIÉTÉ DE LA PREVENTION. 50

5.3.3. COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. 51

5.3.4. HABITUDES DE CONSOMMATION. 51

5.3.5. COMPORTEMENTS EN MATIÈRE D'EMBALLAGES. 52

5.3.6. COMPORTEMENT EN MATIÈRE D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES. 52

5.3.7. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POUBELLES. 52

PARTIE 3 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A WELKENRAEDT 53

1 INTRODUCTION 54

2 FICHE SIGNALÉTIQUE 55

3	LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION	56
3.1	LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS	56
3.1.1.	QUELQUES DATES CLES	56
3.1.2.	LES MOTIVATIONS	56
3.2	LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE	57
3.3	LES MOYENS	58
3.3.1.	LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES	58
3.3.2.	LES PRINCIPAUX PARTENAIRES	58
4	LES ACTIONS MENEES	59
4.1	TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES	59
4.2	ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHESE	63
4.2.1.	NOMBRE D'ACTIONS MENEES	63
4.2.2.	PUBLICS CIBLES	63
4.2.3.	THEMATIQUES	63
4.2.4.	OBJECTIFS	63
4.2.5.	TYPE D'ACTIONS	64
4.2.6.	LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES	64
4.2.7.	LES BUDGETS DES ACTIONS	64
4.2.8.	INDICATEURS DE RESULTATS	65
4.3	LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	66
4.3.1.	LES PUBLICS VISES	66
4.3.2.	EFFICACITE DES ACTIONS	66
4.3.3.	LES EFFETS PERVERS DE LA PREVENTION	66
4.3.4.	LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	66
5	LES RESULTATS	67
5.1	LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE	67
5.1.1.	LES OBJECTIFS DE DEPART	67
5.1.2.	LES RESULTATS	67
5.2	L'EVOLUTION OBSERVEE DE LA COMMUNE ET LES PERFORMANCES	68
5.2.1.	LES DONNEES OWD	68
5.2.2.	LES PERFORMANCES	68
5.3	LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE	69
5.3.1.	NOTORIETE DES ACTIONS DE PREVENTION MENEES A WELKENRAEDT.	69
5.3.2.	NOTORIETE DE LA PREVENTION.	70
5.3.3.	COMPORTEMENTS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS	70
5.3.4.	HABITUDES DE CONSOMMATION.	71
5.3.5.	COMPORTEMENTS EN MATIERE D'EMBALLAGES.	72
5.3.6.	COMPORTEMENT EN MATIERE D'IMPRIMES PUBLICITAIRES.	72
5.3.7.	EVOLUTION DU NOMBRE DE POUBELLES.	72
PARTIE 4 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES PAR L'ICDI		73
1	INTRODUCTION	74
2	FICHE SIGNALETIQUE	75
3	LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION	76
3.1	LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE	76
3.1.1.	QUELQUES DATES CLES	76
3.1.2.	LE PRINCIPE DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	76
3.1.3.	LES MOTIVATIONS	76
3.2	LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE	77
3.3	LES MOYENS	77

3.3.1.	LES RESSOURCES HUMAINES	77
3.3.2.	LES RESSOURCES FINANCIERES	78
3.3.3.	AUTRES MOYENS	78
3.3.4.	LES PRINCIPAUX PARTENAIRES	78
4	LES ACTIONS MENEES	80
4.1	TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES	80
4.2	ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHESE	85
4.2.1.	NOMBRE D'ACTIONS MENEES	85
4.2.2.	PUBLICS VISES	85
4.2.3.	THEMATIQUES	85
4.2.4.	OBJECTIFS	86
4.2.5.	TYPES D'ACTIONS	86
4.2.6.	LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES	87
4.2.7.	LES BUDGETS DES ACTIONS	87
4.2.8.	INDICATEURS DE RESULTATS	88
4.3	LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	89
4.3.1.	LES PUBLICS VISES	89
4.3.2.	L'EFFICACITE DES ACTIONS	90
4.3.3.	LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	90
5	LES RESULTATS	91
5.1	LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE	91
5.1.1.	LES OBJECTIFS DE DEPART	91
5.1.2.	LES RESULTATS	91
5.2	L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES	93
5.3	LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE	94
5.3.1.	NOTORIETE DE LA CAMPAGNE « ACHATS FUTES – DECHETS LIMITES ».	94
5.3.2.	NOTORIETE DE LA PREVENTION.	94
5.3.3.	COMPORTEMENTS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS.	95
5.3.4.	HABITUDES DE CONSOMMATION.	95
5.3.5.	COMPORTEMENTS EN MATIERE D'EMBALLAGES.	96
5.3.6.	COMPORTEMENT EN MATIERE D'IMPRIMES PUBLICITAIRES.	96
5.3.7.	EVOLUTION DU NOMBRE DE POUBELLES.	96
PARTIE 5 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES PAR L'IDELUX		97
1	INTRODUCTION	98
2	FICHE SIGNALETIQUE	99
3	LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION	100
3.1	LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS	100
3.1.1.	LA PRINCIPALE DATE CLE	100
3.1.2.	LE PRINCIPE DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	100
3.1.3.	LES MOTIVATIONS	100
3.2	LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE	101
3.3	LES MOYENS	102
3.3.1.	LES RESSOURCES HUMAINES	102
3.3.2.	LES RESSOURCES FINANCIERES	102
3.3.3.	LES PRINCIPAUX PARTENAIRES	102
4	LES ACTIONS MENEES	103
4.1	TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES	103
4.2	ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHESE	109

4.2.1.	NOMBRE D' ACTIONS MENEES	109
4.2.2.	PUBLICS CIBLES	109
4.2.3.	THEMATIQUES	109
4.2.4.	OBJECTIFS	110
4.2.5.	TYPES D' ACTIONS	110
4.2.6.	LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES	111
4.2.7.	LES BUDGETS	111
4.3	LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	113
4.3.1.	LES PUBLICS VISES	113
4.3.2.	EFFICACITE DES ACTIONS	113
4.3.3.	LES EFFETS PERVERS DE LA PREVENTION	114
4.3.4.	LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	114
5	<u>LES RESULTATS</u>	115
5.1	LA MESURE DES RESULTATS POUR L' ENTITE	115
5.1.1.	LES OBJECTIFS DE DEPART	115
5.1.2.	LES RESULTATS	115
5.2	L' EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES	116
5.2.1.	LES REACTIONS DE L' IDELUX FACE AUX RESULTATS ISSUS DES TABLEAUX OWD	117
5.3	LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L' ENQUETE	118
5.3.1.	NOTORIETE DES ACTIONS MENEES.	118
5.3.2.	NOTORIETE DE LA PREVENTION.	118
5.3.3.	COMPORTEMENTS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS.	119
5.3.4.	HABITUDES DE CONSOMMATION.	119
5.3.5.	COMPORTEMENTS EN MATIERE D' EMBALLAGES.	120
5.3.6.	COMPORTEMENT EN MATIERE D' IMPRIMES PUBLICITAIRES.	120
5.3.7.	EVOLUTION DU NOMBRE DE POUBELLES.	120
	<u>PARTIE 6 : L' ANALYSE TRANSVERSALE DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES PAR LES 5 ENTITES ANALYSEES</u>	121
1	<u>LES CONTEXTES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION DANS LES ACTIONS ANALYSEES</u>	122
1.1	LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	122
1.2	LES SYSTEMES DE COLLECTES EN VIGUEUR	123
1.3	LES MOTIVATIONS DE DEPART	123
1.4	LA NOTION DE PREVENTION POUR LES ENTITES	124
1.5	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	125
1.5.1.	LES MOYENS HUMAINS	125
1.5.2.	LES PARTENARIATS	125
1.5.3.	LES MOYENS FINANCIERS	125
2	<u>LES ACTIONS MENEES</u>	126
2.1	NOMBRE DES ACTIONS MENEES	126
2.2	PUBLIC VISE PAR LES ACTIONS	127
2.3	LES THEMATIQUES COUVERTES ET LES OBJECTIFS VISES	127
2.3.1.	LES THEMATIQUES	127
2.3.2.	LES OBJECTIFS VISES	128
2.3.3.	LES TYPES D' ACTIONS MENEES	129
2.3.4.	LES BUDGETS	129
2.3.5.	LES INDICATEURS DE RESULTATS	130
3	<u>LES ENSEIGNEMENTS TIRES PAR LES RESPONSABLES DES ENTITES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS</u>	131
3.1	PUBLICS VISES	131
3.2	LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	131

4	LES RESULTATS	133
4.1	LA FIXATION D'OBJECTIFS DE DEPART	133
4.2	LA MESURE DES RESULTATS POUR LES ENTITES	133
4.3	L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS	134
4.4	LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE	137
4.4.1	L'IMPACT DES ACTION(S) SPECIFIQUE(S) ORGANISEE(S) DANS LES ENTITES :	137
4.4.2	LA PREVENTION EN GENERAL :	138
4.4.3	CONCLUSIONS	141
	PREMIERES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	143

INTRODUCTION

Le présent rapport s'intègre dans le cadre de l'étude d'évaluation des actions mises en œuvre en Région wallonne dans le domaine de la prévention des déchets.

La démarche a été conçue selon 4 lots :

1. Le recensement et l'audit des actions de prévention menées par ou pour les Communes, les associations de Communes et la Région wallonne.
2. L'évaluation d'expériences de préventions mises en œuvre dans 4 communes wallonnes.
3. L'évaluation des politiques de compostage à domicile.
4. L'évaluation des politiques de prévention mises en œuvre dans quelques régions ou pays voisins.

Cette étude doit aboutir à diverses recommandations relatives

- à la pertinence des actions menées,
- aux orientations de la politique de prévention et de compostage de la Région wallonne ;
- à la communication des résultats obtenus en matière de prévention.

Les lots 1, 2 et 4 ont été confiés à la SA COMASE et le lot 3 à la SA RDC.

Ce document constitue le rapport du deuxième lot.

Après concertation avec le Comité d'accompagnement, il a été convenu de modifier l'approche initialement prévue par le cahier des charges, qui était concentrée sur l'analyse des expériences menées exclusivement par 4 communes, en prenant en compte l'action des intercommunales en matière de prévention. En effet, le développement du mécanisme de délégation dans le cadre de l'AGW du 30 avril 1998 a permis à certaines intercommunales de développer divers services à leurs affiliés en matière de prévention des déchets.

La Ville de Namur, les Communes de Havelange et Welkenraedt, et les Intercommunales IDELUX et ICDI ont été retenues. En effet, ces entités sont assez différentes quant à leurs caractéristiques socio-économiques et quant aux types d'actions mises en œuvre.

Le rapport est structuré en 6 parties :

- Les 5 premières parties présentent la synthèse de l'analyse des actions menées par les 5 entités retenues. Pour chacune de celles-ci, l'analyse résulte de divers entretiens et analyses de documents, d'un workshop et d'une enquête téléphonique menée auprès de 200 ménages de chacune des entités.
- La sixième partie porte sur l'analyse transversale de ces expériences.

Enfin, il met en évidence les premières recommandations qui se dégagent à l'issue de cette analyse.

Signalons également que, pour chacune des 5 enquêtes, nous avons déposé à l'Office Wallon des Déchets un rapport détaillé qui en présente le dépouillement.

**PARTIE 1 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A
HAVELANGE**

1 INTRODUCTION

L'analyse des actions de prévention menées par la Commune d'Havelange s'appuie notamment sur :

- un entretien approfondi avec Monsieur Schoemans, éco-conseiller de la Commune ; cet entretien a été complété par la lecture des différents documents et informations transmis par la Commune et relatifs à toutes les actions de prévention¹ qui y ont été menées de 1999 à 2002². Ces actions ne se limitent pas aux actions qui ont été subsidiées dans le cadre de l'AGW du 30 avril 98.
- l'organisation d'un panel de discussion animé par COMASE et réunissant 14 citoyens d'Havelange choisis et invités par Monsieur Schoemans sur base, soit de leur implication directe dans les actions menées, soit de leur intérêt personnel pour le sujet.
- des données disponibles à l'OWD et notamment : l'évolution des déchets sur l'entité, les budgets présentés par Havelange dans le cadre de la demande de subvention³.
- la réalisation par COMASE d'une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens choisis de manière aléatoire.

¹ Il s'agit des documents que possède encore la Commune à propos de la mise en œuvre des actions, notamment : copies de PV de réunions, copie de factures,...

² Les comptes-rendus rédigés par COMASE suite à l'entretien et au panel de discussion ont été relus, complétés et corrigés par Monsieur Schoemans.

³ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001-2002. Ces tableaux concernent exclusivement les actions de prévention présentées par la commune pour la demande de subvention.

2 FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entité : Havelange

Intercommunale chargée de la gestion des déchets : BEPN

Nombre d'habitants (2003) : 4.736

Nombre de ménages (2003) : 1.767

Responsable des actions de prévention : Monsieur SCHOEMANS

Coordonnées : Rue de la Station 99
5370 HAVELANGE
Tél. : 083/615.320

Principaux systèmes de collecte de déchets en vigueur à Havelange :

- poubelles à puce (avec taxe associée depuis 01/01/2002⁴)
- 1 parc à conteneurs
- collecte des encombrants
- affiliation à FOST PLUS (à partir de 2004)

⁴ Sac payant du 01/01/1999 au 31/12/2001.

3 LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES MOTIVATIONS

3.1.1. Quelques dates clés

- 1997 : Rejet par le Conseil communal de l'adhésion à FOST PLUS. Constitution d'une « Commission déchets » pour la mise sur pied d'un plan de prévention.
- 18/05/1998 : Adoption par le Conseil communal du Plan Communal de Prévention des Déchets ménagers axé sur :
 - l'éducation à un comportement éco-citoyen dans la consommation ;
 - des formations et incitations au compostage individuel (pour réduire la fraction organique des déchets ménagers).
- Dès septembre 1998 : Lancement du Plan de prévention en collaboration avec « Espace environnement » ; organisation d'une conférence de presse et de 4 réunions d'information.
- 01/01/1999 : Lancement du sac payant.
- Fin 1999 : Arrêt de la collaboration avec Espace Environnement ; la Commune décide de travailler en s'appuyant uniquement sur son éco-conseiller et sur les groupes de bénévoles.
- A partir de 2001 : Baisse de régime dans la mise en œuvre du plan (par manque de moyens humains et financiers).
- 01/01/2002 : Passage au système de poubelles à puce (qui remplace le système de sac payant).
- A partir du 01/01/2004 : - Adhésion à FOST PLUS.
 - La Commune mandate le BEPN pour organiser les actions de prévention sur son territoire.

3.1.2. Les motivations

- **Eviter** de payer, à partir de 1999, la taxe **prélèvement sanction** (1.100 BEF/ to déchets) appliquée aux communes produisant plus de 270 Kg/habitant (en 1997, la Commune produit 298,5 Kg/habitant).
- **Diminuer la quantité globale de déchets** (triés ou non-triés) produits par les ménages et aussi par l'administration communale (et montrer ainsi l'exemple).
- **Limiter les coûts** pour les ménages et pour la Commune liés à la gestion des déchets (recyclage ou élimination).
- **Le subside** accordé par la Région Wallonne
Monsieur Schoemans estime que le subside de 0,5 €/habitant octroyé par la Région Wallonne n'a pas présenté, pour la Commune, un réel incitant.

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE⁵

A Havelange, la notion de prévention recouvre :

- la **prise de conscience** par le consommateur qu'il produit des déchets et qu'il peut agir ; cette prise de conscience passe par l'éducation.
- la **diminution de l'ensemble des déchets** générés par les ménages (déchets triés ou non).
- le **compostage individuel** (puisque celui-ci permet de diminuer le volume global de déchets).

Remarque : A Havelange, pratiquer **le tri**, tel que proposé par FOST PLUS, **ce n'est pas de la prévention**, (et ce, même si le tri donne bonne conscience au consommateur). En effet, pratiquer le tri ne contribue pas à diminuer le volume global de déchets.

3.3 LES MOYENS

3.3.1. Les ressources humaines⁶

Les moyens mis en œuvre représentent essentiellement des ressources humaines :

- De 1998-1999 – Période de mise en place et de lancement du plan de prévention :
 - affectation très importante de l'éco-conseiller, Monsieur Schoemans (3/4 temps au minimum) au projet
- 2000- 2001 – Période de maintien d'un nombre important d'actions de prévention
 - Affectation très importante de l'éco-conseiller (au moins $\frac{3}{4}$ temps).
- A partir de 2002
Affectation de moins en moins importante de l'éco-conseiller (pas de précision fournie sur l'estimation du temps consacré).

3.3.2. Les ressources financières

La Commune a réalisé une analyse des coûts de la gestion des déchets pour 1998 et 1999. Il est impossible d'en isoler les postes spécifiquement imputables à la prévention, mais elle estime que, consécutivement à la mise en œuvre du sac payant et des diverses actions de prévention, quelques économies ont été réalisées par la réduction du volume des déchets. Globalement, celles-ci ont été absorbées par le coût de la mise en œuvre du Plan de prévention.

⁵ La définition de la prévention par la Commune d'Havelange ressort des différents documents que la Commune a transmis à COMASE.

Cette définition a été confirmée lors du panel de réflexion.

⁶ Données transmises par Monsieur Schoemans

3.3.3. Les principaux partenaires

A. Les organismes spécialisés

1. Espace Environnement : Convention de collaboration (1998 et 1999)

- conception et lancement du Plan de Prévention⁷

2. ASBL Bon jour sourire + Comité Jean Pain ASBL : Collaborations ponctuelles

- Notamment : animations « prévention » dans les écoles et formations des guides composteurs.

B. Le partenariat local

Dès le début, le Plan de Prévention est conçu comme une démarche participative avec « consultation et implication des acteurs locaux ainsi que de la population ».

Ceci se manifeste à 2 niveaux :

1. La constitution de 4 groupes de bénévoles

- un groupe « Ecoles », constitué de directeurs et d'instituteurs
- un groupe « Sensibilisation » comprenant des adultes pour la sensibilisation des adultes
- un groupe « Commerçants »
- un groupe de « Guides composteurs »

Aujourd'hui, le groupe « Sensibilisation » existe toujours contrairement au groupe des « Guides composteurs ». Le groupe « Commerçants » a vite été abandonné principalement pour des raisons de disponibilité et d'horaire et par l'absence d'un interlocuteur « global » telle qu'une association de commerçants. Le contact a été maintenu individuellement.

2. La collaboration avec les associations locales

- l'ACRF (Association des Femmes Rurales et chrétiennes)
- La Lignes des Familles

⁷ 17.352 € pour 1998 ; 22.310 € pour 1999

4 LES ACTIONS MENEES

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les différentes actions de prévention présentées à COMASE par la Commune d'Havelange pour la période 1999 à 2002⁸.

Pour chacune d'entre elle, sont repris :

- **l'année** au cours de laquelle l'action a été entreprise
- **la cible visée** (code + description).
Pour définir le public visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **la thématique de l'action** : tri/recyclage uniquement⁹ ;le compostage¹⁰, la prévention lorsqu'au moins un volet de l'action concerne celle-ci,...(au sens de la définition OCDE).
- **l'objectif visé** :
Pour définir l'objectif visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **le type d'action** :
Celui-ci fait référence à la classification en annexe.
- **l'opérateur** (quand celui-ci n'est pas uniquement la Commune) **et les partenaires éventuels de l'action**.
Nous mentionnons ici les organisations et groupements (ASBL, écoles,...) qui ont collaboré à l'action à titre gracieux ou non
- **le budget** estimé par la Commune pour cette action.
Le budget qui figure ici est celui qui nous a été communiqué par la Commune sur base d'informations dont elle dispose encore à ce jour.
Quand l'information n'a pu être fournie par la Commune, c'est la mention « pas d'info » qui figure dans cette case.
- **le budget subventionnable**.
Nous reprenons ici les coûts qui ont été considérés par l'OWD comme subventionnables et repris comme tels dans les tableaux du suivi budgétaire établis lors de l'octroi de la subvention¹¹.
- **l'indicateur** éventuel d'intensité d'activité et un indicateur éventuel d'efficience
En fonction des données disponibles et fournies par la Commune, nous évaluons, quand cela est possible, l'intensité d'activité de l'action et son efficience en nous basant sur les indicateurs proposés dans le Lot 1.

⁸ La plupart des actions présentées dans ce tableau sont décrites dans le compte-rendu de l'entretien avec les responsables d'Havelange (cf. document de travail CO/2004/619).

⁹ Les actions reprises sous la thématique « tri/recyclage » sont celles pour lesquelles COMASE n'a pas identifié d'aspect de prévention tel que défini par l'OCDE.

¹⁰ Les actions reprises sous la thématique « compostage » sont celles principalement consacrées à la promotion du compostage individuel.

¹¹ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001 et 2002.

Remarques préalables :

- Pour 2002, la Commune a déclaré à l'OWD (et aussi à COMASE) ne pas avoir réalisé d'action de prévention et n'a donc pas fait appel au subside.

Néanmoins, l'OWD a estimé que 2 actions réalisées à Havelange (notamment une réunion sur le compostage) étaient suffisantes pour justifier l'octroi du paiement de la subvention¹².

¹² L'information qui figure dans le tableau provient directement de l'OWD.

Actions de prévention menées à Havelange de 1999 à 2002

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
1	Plan de prévention	1999	10+30	Grand public + écoles	Prévention	10+20+30	Promotion du compostage + prévention (qualitative et quantitative)	420	Elaboration et suivi du Plan de Prévention	Espace Environnement	22310		pas d'info	pas d'info
2	Conférence compostage	1999	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage : information	310	Conférence	guides composteurs (individuels)	130		60 participants	2,16 euros/personne
3	Formation de guides composteurs	1999	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage : formation de guides	220	Exécution d'une action de formatio	Comité Jean Pain et ASBL Bon ..jour Sourire	350		pas d'info	pas d'info
4	Animation compostage + prévention	1999	10	Grand public	Compostage + prévention	10+20+30	Promotion du compostage + prévention (qualitative et quantitative)	310	Stand				pas d'info	pas d'info
5	Etiquettes dans les commerces	1999	10	Grand public	Prévention	12+22	Prévention quantitative et qualitative par action sur la consommation	190	Media autres : étiquettes dans les commerces		371,8		pas de mesure des résultats	pas de mesure des résultats
6	Petits déjeuners "malins"	1999	10	Grand public - les familles	Prévention	10+20+40	Prévention qualitative et quantitatives + action sur la santé	390	Animations autres: petit déjeuner		86		15 familles	5,7 eur/famille
7	"Havelange ...achats malins ..déchets en moins"	1999	10	Grand public	Prévention	10+20	Prévention quantitative et qualitative	130	Brochures	Ecoles technique pour le graphisme			pas d'info	pas d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
8	Animation "prévention"	1999	31	Ecoles(primaires)	Prévention	10+20	Prévention qualitative et quantitative	310	Séance d'information	ASBL Bonjour sourire	91,72		2 classes	45,8 euros/classe
9	Prime au compostage	2000	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage	510	Octroi de primes		2500		100 ménages	25 euros/ménages
10	Mise à disposition de compostière	2000	10	Grand public	compostage	30	Promotion du compostage	510	Mise à disposition de compostière à titre gratuit				pas d'info	pas d'info
11	Animation compostage	2000	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage : information	310 + 320	Stand +acquisition d'une malette de démonstration		198,31	198,31	pas d'info	pas d'info
12	Conférence compostage	2000	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage : information	310	Conférence	ASBL Bonjour sourire	116,5	116,5	pas d'info	pas d'info
13	"Déchets et santé ..si on faisait le point ?"	2000	10	Grand public	Prévention	10+20	Prévention qualitative et quantitatives	310	conférence-débats		36	36	30 personnes	0,83 eur/personne
14	Spectacle "La Bulle"	2000	31	Ecoles(primaires)	Prévention	10+20	Sensibilisation à la pollution + prévention qualitative et quantitative	390	Animations autres: spectacle de marionnettes	Société Royale Marionnettes Saint -- Gilloises	966,78	966,78	400 participants	2,4 euro/personne
15	Conférence "Le compostage à domicile"	2001	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage : information	310	Conférence	ASBL Bonjour sourire	116,5	310,73	50 personnes	0,42 euros par personne
16	Animation "compostage"	2001	31	Ecoles(primaires)	Compostage	30	Promotion du compostage	310	Séance d'information	Asble "L'arbre Soleil"	223	223	3 classes	74,3 eur/classe
17	Journée pédagogique sur le thème de la prévention	2001	31	Ecoles (primaires) : les enseignants	Prévention	10+20	Prévention qualitative et quantitative	220	Exécution d'une action de formation	ASBL Bonjour sourire	594,94	594,94	35 personnes	16,99 eur/pers

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
18	"Comment faire maigrir ma poubelle	2001	31	Ecoles primaires	Prévention	10+20	Prévention qualitative et quantitative	310	Séance d'information - animation	ASBL Bonjour sourire	694,1	694,38	7 classes	99,14 eur/classe
19	Visite des différentes étapes du tri	2001	31	Ecoles (primaires)	Tri/recyclage	40	Sensibilisation au tri et au recyclage	290	Formation/Education autres : visites		231	231	pas d'info	pas d'info
20		2002	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage	310	Conférence	Comité Jean Pain ASBL		261,5	pas d'info	pas d'info
21		2002	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage	310	Animation	Comité Jean Pain ASBL			pas d'info	pas d'info

4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE

4.2.1. Nombre d'actions menées

	Nombre d'actions	%
1999	8	38
2000	6	29
2001	5	24
2002	2	9
Total	21	100

Commentaires : On note une baisse de régime progressive. (cf.3.3)

4.2.2. Publics visés

	Nombre d'actions	%
Grand public	15	71
Ecoles primaires	7	33

(Plusieurs publics possibles)

Remarque

Une des actions (action 17) menée exclusivement en direction des écoles a visé exclusivement les enseignants ; les autres s'adressaient principalement aux élèves.

4.2.3. Thématique

	Nombre d'actions	%
Tri/recyclage	1	6
Compostage	10	47
Prévention	10	47
Total	21	100

4.2.4. Objectifs

	Nombre d'actions	%
Prévention quantitative	10	47
Prévention qualitative	10	47
Promotion du compostage individuel	12	57
Hors prévention	3	14

Plusieurs objectifs possibles

Commentaires

- Le compostage individuel est l'objectif qui est le plus souvent visé par les actions entreprises à Havelange.
- Quand les actions ont un objectif de prévention, il n'est généralement pas possible de distinguer si la réduction espérée est quantitative ou qualitative.
- 3 actions visent notamment des objectifs qui ne concerne pas la prévention :
 - promotion du tri/recyclage (action 19)
 - promotion de la santé (action 6)
 - sensibilisation à la pollution (action 14).

4.2.5. Type d'action

	Nombre d'actions	%
Médias	2	9
Formation/ éducation	3	15
Animation	13	62
Plan de Prévention	1	5
Autres	2	9

Remarques

- Dans les actions de type « médias » on retrouve :
 - 1 brochure (action 7)
 - 1 affichage dans les commerces (action 5)
- Les actions de type « animation » recouvrent :
 - des séances d'information et des conférences (actions 2, 8, 13, 15, 16, 18, 20 et 21)
 - des animations à l'occasion de manifestations (actions 4 et 11)
 - l'organisation d'un petit déjeuner (action 6)
 - un spectacle de marionnettes (action 14).
- Sous la rubrique « autre », on trouve :
 - l'octroi de primes de compostage
 - la mise à disposition de compostières.

4.2.6. Les opérateurs et les partenaires

- Espace Environnement a mis en place le Plan de prévention
- L'ASBL Bon...jour sourire est l'opérateur de 6 actions
- Le Comité Jean Pain est l'opérateur de 3 actions (dont une en collaboration avec Bon... jour sourire)

On relève en outre quelques partenariats ponctuels : une école de graphisme, une ASBL locale, une société de marionnettes,...

4.2.7. Les budgets des actions

Compte tenu de l'information disponible¹³, nous reprenons, en synthèse, les budgets consacrés aux actions de prévention et les subsides perçus par la Commune.

	Budgets consacrés aux actions	Subsides RW
1999	23.339,52	2.185
2000	3.817,59	2.291
2001	925,10	2.321
2002	261,50	2.334

A. Budgets estimés par la Commune

Les budgets repris ici sont ceux qui ont été évalués par Monsieur Schoemans, responsable des actions de prévention.

Quelques remarques s'imposent :

- ces budgets sont souvent approximatifs car la Commune n'a pas conservé toute l'information
- ils ne comprennent pas les prestations de Monsieur Schoemans
- pour 2002, les budgets mentionnés sont ceux qui figurent dans les tableaux établis par l'OWD.

Commentaires :

L'action la plus coûteuse :

- la mise en place du plan de prévention : 22.310 €

L'action la moins coûteuse :

- « Les petits déjeuners malins » : 86 €

Compte tenu de la variété des actions menées et des remarques ci-avant, il ne nous paraît pas possible de dégager d'autres conclusions sur les budgets que la commune estime avoir consacré aux actions.

¹³ Nous disposons d'une information pour 17 actions (80 %).

B. Budget subventionnable

Quelques remarques

Toutes les actions présentées à l'OWD à partir de 2000 ont été jugées subventionnables.

Les actions « Primes au compostage » et « Mise à disposition de compostière » ne figurent pas dans les tableaux OWD relatifs à la subvention; ce type d'action n'étant pas considéré par l'OWD comme "subventionnable" au sens de la grille d'aide à la décision¹⁴

En 2001, le budget attribué à la conférence sur le compostage qui nous a été communiqué par la Commune n'est pas le même que celui qui figure dans les tableaux de l'OWD.

4.2.8. Indicateurs d'intensité d'activité.

Nous disposons d'une information pour 10 actions (47 %). Cette information est cependant peu précise et peu comparable.

L'action qui a permis de toucher le plus de personnes est « Le spectacle La Bulle » : tous les élèves des écoles primaires de l'entités y ont assisté (± 400 enfants).

4.2.9. Indicateurs d'efficience.

Là aussi des indicateurs ont pu être évalué par COMASE pour 10 actions mais l'information retirée est peu exploitable globalement (base de calculs très différentes d'une action à l'autre).

¹⁴ Lettre-circulaire du Ministre de l'Environnement du 9 avril 2001 adressée aux communes - objet :

- arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 1998 relatif à l'octroi de subventions au pouvoirs subventionnés en matière de prévention et de gestion des déchets - article 18,1°; modalités d'octroi et de refus des subvention.
- Coût-vérité de la gestion des déchets.

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ¹⁵

4.3.1. Publics visés

Les publics les plus réceptifs

A l'issue des actions menées, l'éco-conseiller, Monsieur Schoemans ainsi que les participants au panel de discussion estiment qu'il est difficile de définir a priori le(s) public(s) réceptifs aux actions de prévention. Il leur semble que le fait d'être réceptif ou non est une question de culture et de philosophie personnelle.

La seule catégorie de public qui apparaît comme, a priori, plus réceptif sont les enfants mais :

- les mauvais réflexes reviennent rapidement. Il faut donc **régulièrement les remotiver** ;
- cela ne suffit pas de travailler ce thème à l'école, **l'éducation reçue des parents a également un impact** ;
- **les messages diffusés sont en contradiction avec les messages publicitaires qu'ils reçoivent.**

Les publics les plus difficiles à atteindre

les familles recomposées (garde alternée des enfants) : tout est dédoublé
les familles qui ont moins de temps : on opte plus facilement pour les achats pratiques et rapides (produisant généralement plus de déchets).

4.3.2. Efficacité des actions

Les actions les plus productives en terme de prévention

- Les conférences et animation sur le thème du **compostage**.
La pratique du compostage, en milieu rural, semble « aller de soi » pour les personnes impliquées dans les actions de prévention.
Pour celles-ci, « considérer le déchet vert comme un déchet est une aberration puisqu'il peut être réutilisé et revalorisé sur place ».
A Havelange, chaque action sur le thème du compostage a touché plus de 40 personnes.

Le panel a insisté particulièrement sur l'importance de publier les résultats positifs obtenus pour continuer à entretenir la motivation des citoyens.

¹⁵ Les informations reprises ici sont essentiellement issues de la réflexion menée avec le panel de discussion.

Les freins à l'efficacité des actions

- **Le manque de répression** : la prévention n'est pas perçue comme une contrainte.
- **Les actions favorisent le tri** (notamment l'introduction de FOST PLUS). Ce type d'action « gomme l'effet des actions en faveur de la prévention et permet uniquement de se donner une bonne conscience ».
- **Le fait que les déchets ne constituent pas un sujet « très positif » et que celui-ci est perçu comme très secondaire.**

4.3.3. Les effets pervers

Evoquant la mise en œuvre des sacs payants, les participants ont relevé explicitement et spontanément les dépôts sauvages et les feux de jardin.

4.3.4. Les difficultés rencontrées :

- Le manque de main d'œuvre et de temps à partir de 2002 : le bénévolat a ses limites et s'essouffle et Monsieur Schoemans l'éco-conseiller, a également d'autres attributions
- Le coût pour la Commune : le subside régional est insuffisant pour couvrir l'ensemble des coûts liés aux actions mises en œuvre.
- La difficulté de mesurer l'efficacité des actions menées.

5 LES RESULTATS

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE

5.1.1. Les objectifs de départs

Pour la Commune, le seul objectif visé est la diminution du volume global de déchets et ce, au départ, principalement pour éviter de payer le prélèvement sanction¹⁶.

Cet objectif n'a pas été chiffré de manière précise.

5.1.2. Les résultats

En 1997, la Commune produisait 297 kg (stats OWD : 298,5) d'ordures ménagères brutes (OMB)/habitant (stats OWD : 532 kg de DMA).

Depuis, la quantité de déchets collectés à domicile a fortement diminué sans qu'il y ait une augmentation proportionnelle de la quantité de déchets recyclables déposés au parc à conteneurs ; la quantité d'OMB est passée, en 1999 à 135 (stats OWD : 140) kg/habitant (soit une réduction totale de 162 kg/habitant).

La Commune et ses partenaires ont estimé qu'il y a eu 68 kg de déchets transférés vers le parc à conteneurs (ce poids tient compte également d'une fraction évacuée de manière illicite). La Commune en déduit donc qu'il y aurait eu **94 kg de déchets/an/habitant de réduction** réelle qu'elle attribue au compostage individuel et à la prévention.

Remarque :

Parallèlement aux actions de prévention et de compostage, la Commune a mis en place à partir du 1/1/1999, l'utilisation du sac payant. L'effet de l'introduction du sac payant sur le volume des déchets produits n'a pas été évalué.

¹⁶ Taxe appliquée aux communes générant plus de 270 Kg/habitant (en 1998).

5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES DE LA COMMUNE

5.2.1. Les données OWD

Kg/hab.an	1998	2001
OMB&A(*)	270,5	147,9
SELECT(**)	50,2	103,9
OMB&A + SELECT	320,7	251,8
TOTAL	492,7	495,2

(*) Ordures ménagères brutes et assimilées

(**) Fractions collectées sélectivement, hors déchets verts, inertes et encombrants.

5.2.2. Les performances

**Evolution annuelle moyenne de la production des OMB&A / habitant (1998-2001) :
- 18,24 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : -11,18%.

**La performance « prévention » (1998-2001)
(Taux de variation annuelle « OMB&A + SELECT ») : - 7,68 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : - 4,40 %

**La performance « prévention » élargie (1998-2001)
(Taux de variation annuelle « toutes fractions ») : + 0,22 %**

Pour rappel, la moyenne sur 25 communes wallonnes 1998-2001 : - 0,6 %

**La performance « Tri » (1998-2001)
(Evolution du ratio « 100*SELECT/(OMB&A + SELECT) ») : + 26 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : + 15,66 %.

Remarque :

Les chiffres 2002 et 2003 ne sont pas disponibles sur le site de l'OWD. Nous ne pouvons donc intégrer les impacts des actions menées en 2002 et en partie en 2001.

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

COMASE a réalisé une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens de Havelange¹⁷ en vue de mesurer :

- la **sensibilisation et les pratiques de la population en matière de prévention** des déchets ménagers ;
- la connaissance et l'impact du Plan de Prévention mené au sein de la commune de Havelange¹⁸.

Les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexe. Nous reprenons ci-après les principaux enseignements.

5.3.1. Notoriété du Plan de Prévention de Havelange.

- 39% des personnes interrogées ont entendu parler de la campagne.
- Les médias qui ont eu le plus d'impact sont, dans l'ordre décroissant d'importance :
 - Le bulletin communal et les journaux communaux (41% des personnes ayant entendu parler du Plan de Prévention) ;
 - Les toutes-boîtes (17%) ;
 - Un dépliant/folder/circulaire (16%)
 - Des réunions/conférences (7,7%) ;
 - Via le guide composteur (7,7%).
- Parmi ceux qui ont entendu parler de la campagne, 51% (soit 20% de l'échantillon total) pensent que celle-ci a eu un impact sur leur comportement.

5.3.2. Notoriété de la prévention.

- **Spontanément**, les citoyens de Havelange estiment que les comportements qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance)¹⁹ :
 - le tri des déchets (cité par 43% des personnes interrogées) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (24%) ;
 - l'achat de produits en vrac (21%) ;
 - le compostage (20%) ;
 - l'achat de produits avec moins d'emballages (13%) ;
 - le fait d'aller au parc à conteneurs (12%).

Notons que 10% de personnes interrogées estiment qu'aucun moyen ne permet de réduire la quantité des déchets ménagers.

¹⁷ Le nombre d'enquêtes à réaliser a été fixé par l'OWD. Les résultats des 200 enquêtes utiles ont permis de limiter la marge d'erreur à 7,7% (avec un taux de probabilité de 95%).

¹⁸ Le Plan de Prévention a été lancé en 1998 ; depuis 2002 la commune ne mène plus d'actions dans ce cadre.

¹⁹ Nous ne reprenons ici que les items cités par plus de 10% des personnes interrogées.

- Quand la question est posée **de manière assistée**, les comportements qui sont jugés les plus adaptés/efficaces pour réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance) :
 - le tri des déchets (96% jugent ce comportement parfaitement adapté/efficace) ;
 - la limitation des gaspillages (93,5%) ;
 - le compostage des déchets de jardin (91,5%) ;
 - le compostage des déchets de cuisine (90%) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (73,5%) ;
 - l'achat de produits en vrac (68,5%).

Le fait de brûler les papiers et cartons est jugé inadapté par 64% des personnes interrogées et le fait de brûler les déchets de jardin est jugé inadapté par 70%.

5.3.3. Comportements en matière de traitement des déchets²⁰.

- **Pour les déchets de jardin :**
 - 69% les compostent ;
 - 11% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 10% les mettent dans un coin du jardin ;
 - 6% ne s'estiment pas concernés (pas de jardin).
- **Pour les déchets de cuisine :**
 - 58% les compostent ;
 - 34% les donnent aux animaux ;
 - 19,5% les jettent dans leur sac poubelle.
- **Pour les encombrants et appareils électriques :**
 - 83% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 15% les mettent à part pour la collecte sélective.

5.3.4. Habitudes de consommation.

- **Les boissons :**
 - Les emballages consignés sont privilégiés pour la bière (64% achètent toujours la bière en emballages consignés)
 - L'achat du lait et de l'eau en emballages consignés est beaucoup moins répandu :
 - 81,5% n'achètent jamais de lait en emballage consigné,
 - 71% n'achètent jamais d'eau en emballage consigné.
 - Les comportements sont partagés en ce qui concerne le vin : 26% ne l'achètent jamais en emballage consigné et 22% l'achètent toujours.
- **Les produits d'entretien :**
 - 52% des personnes achètent au moins parfois des produits de lessive concentrés (27% en achètent toujours) ;
 - 52% achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharge (24% en achètent toujours).

²⁰ Nous ne reprenons ici que les items cités par 10% des personnes interrogées.

- **Les lingettes :**
 - 82% n'achètent jamais de lingettes pour l'entretien de la maison ;
 - 69% n'achètent jamais de lingettes pour les soins corporels.
- **Les achats en vrac :**
 - 91% des personnes achètent au moins parfois leurs légumes en vrac (49% le font toujours) ;
 - 82% achètent au moins parfois les fromages et les charcuteries à la découpe (41% le font toujours) ;
 - 91% achètent au moins parfois la viande à la découpe (66% le font toujours).
- **Les petits conditionnements :**
 - 52% n'achètent jamais de biscuits, céréales en petits conditionnements ;
 - 44% n'achètent jamais de boissons en petits conditionnements ;
 - 52% n'achètent jamais de conserves en petits conditionnements.
- **Les piles rechargeables :**
 - 46% en achètent au moins parfois (16% en achètent toujours).
- **L'eau du robinet :**
 - 75% boivent au moins parfois de l'eau du robinet (32% en boivent toujours).

5.3.5. Comportements en matière d'emballages.

- 75% sont attentifs au moins parfois à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent (27% y sont toujours attentifs) ;
- Pour emballer leurs produits au supermarché :
 - 38% n'utilisent jamais les sacs plastiques du magasin ;
 - 77% utilisent au moins parfois un sac ou un box réutilisable (43% l'utilisent toujours).

5.3.6. Comportement en matière d'imprimés publicitaires.

- 2% les refusent par avis collé sur la boîte aux lettres ;
- 64% les lisent avant de les jeter.

5.3.7. Evolution du nombre de poubelles.

- 62% ont constaté une diminution du nombre de poubelles pour les 5 dernières années.

Les raisons les plus évoquées sont²¹ :

- le tri (66% des personnes ayant constaté une diminution)
- le compostage (15%) ;
- le système de collecte payant (sacs poubelle à puce) (13%).

²¹ Nous ne reprenons ici que les raisons citées par plus de 10% des personnes ayant constaté une diminution.

PARTIE 2 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A NAMUR

1 INTRODUCTION

L'analyse des actions de prévention menées par la Ville de Namur s'appuie notamment sur :

- un entretien approfondi avec Monsieur Gérard LAMBLOT, Responsable du département de l'Environnement et de la Propreté et Madame Muriel GUYOT, du service Eco-conseil; cet entretien a été complété par la lecture des documents et informations transmis par la Commune et relatifs à toutes les actions de prévention qui y ont été menées : copie des déclarations de créance pour la demande de subvention pour l'exercice 2001 et 2002 ; exemplaire des brochures réalisées encore disponibles, rapport des Services Propreté publique, Police et Eco-conseil sur la collecte des déchets,... ; Ces actions ne se limitent pas aux actions qui ont été subsidiées dans le cadre de l'AGW du 30 avril 98.
- l'organisation d'un panel de discussion animé par COMASE et réunissant 7 citoyens de la Ville de Namur choisis et invités par Madame Guyot sur base, soit de leur implication directe dans les actions menées, soit de leur intérêt personnel pour le sujet ;
- des données disponibles à l'OWD et notamment : l'évolution des déchets sur l'entité, les budgets présentés par la Ville de Namur dans le cadre de la demande de subvention²² ;
- la réalisation par COMASE d'une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens choisis de manière aléatoire.

²² Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001-2002. Ces tableaux concernent exclusivement les actions de prévention présentées par la commune pour la demande de subvention.

2 FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entité : Namur

Intercommunale chargée de la gestion des déchets : BEPN

Nombre d'habitants (2003) : 105.705

Nombre de ménages (2003) : 44.945

Responsable des actions de prévention : Monsieur Gérard LAMBLOT

Coordonnées : Service Eco-conseil et Espaces-Verts
Rue Frères Biéva 203
5020 WEDRIN
081/24.86.21 – 081/24.86.26

Principaux systèmes de collecte de déchets en vigueur à Namur :

- sacs payants (à partir de 2002)
- 4 parcs à conteneurs
- 4 collectes annuelles des encombrants à domicile (2 m³ maximum par ménage et par passage)
- affiliation à FOST PLUS
- 350 bulles à verres.

3 LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS

3.1.1. Quelques dates clés

- Mars 1999 : Publication d'une première brochure sur le compostage.
- 2001 : Entrée en fonction du nouvel Echevin de l'Environnement : Monsieur DETRY
Lancement de la campagne « Ensemble, réduisons nos déchets, préservons notre environnement » pour préparer la population au lancement des sacs payants.
- 2002 : Instauration d'un nouveau système de collecte : le sac payant
- A partir de fin 2002 : Intégration progressive des campagnes de prévention dans des campagnes plus globales axées sur l'Eco-consommation.

3.1.2. Les motivations

- **Eviter de payer la taxe « prélèvements – sanctions »** appliquée aux communes dépassant les quotas fixés par la Région Wallonne.
- A partir de 2001, il s'agissait, en outre, **de préparer et d'accompagner les habitants dans leur gestion des déchets suite à l'arrivée du sac payant.**
L'objectif est de leur « apporter des pistes de solution visant à réduire le volume global de leurs déchets dans le cadre de l'arrivée des sacs payants ».
- **Le subside accordé par la Région Wallonne.**
Celui-ci n'est **pas perçu comme indispensable** pour mener les actions de prévention. A partir de 2001, la Ville de Namur estime consacrer à la Prévention un budget plus important que celui qui est prévu par la subvention (197 % en 2001 et 165 % en 2002)²³.

²³ Information tirée des tableaux de suivi des demandes de subvention fournis par l'OWD.

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE ²⁴

La prévention consiste à **éviter le déchet**. Ce qui peut se faire au niveau du producteur (cf. conception des emballages) et/ou au niveau du consommateur (notamment lors de ses achats).

Font partie de la prévention :

- la pratique du **compostage**
- l'instauration de la collecte par **sac payant** (qui contribue à diminuer le volume des déchets).

Ne peuvent être dissociés des actions menées en faveur de la prévention :

- **le tri** : car le consommateur doit recevoir une information complète au niveau de la gestion des déchets
- les principes de **l'éco-consommation**.

N'est pas considéré comme de la prévention :

- le principe de réutilisation des produits : celui-ci est assimilé à du recyclage.

3.3 LES MOYENS

3.3.1. Les ressources humaines

Selon les responsables rencontrés, la Ville de Namur affecte aux actions de prévention des ressources à la fois humaines et financières.

Au niveau des ressources humaines, environ 10 personnes sont impliquées dans les actions de prévention²⁵ :

- le service Eco-conseil de la Ville de Namur, soit 7 personnes (2 éco-conseillers, 4 techniciens, 1 secrétaire)
- l'Echevin de l'Environnement
- 2 personnes employées par l'ASBL société Education et Environnement (1,5 équivalents temps plein).

²⁴ La définition de la prévention par la Ville de Namur n'apparaît pas dans les documents qui ont été transmis à COMASE. Les éléments repris ici sont issus de la réflexion menée au sein du panel de discussion.

²⁵ Pas de précision fournie sur l'estimation du temps effectivement consacré par ces personnes aux actions de prévention.

3.3.2. Les ressources financières

Quoique les responsables rencontrés ont déclaré que la Ville consacrait des ressources financières aux actions de Prévention, les seules informations fournies à COMASE sont celles relatives aux actions spécifiques (cf. ci-après).

3.3.3. Les principaux partenaires

A. L'intercommunale chargée de la gestion des déchets

BEPN : impression et diffusion de la brochure sur le compostage

B. Les organismes spécialisés

1. **ASBL Global Environnement** :
Conception de la campagne « Eco-consommation »
Animation dans les écoles.
2. **ASBL Société Education et Environnement**
Animation diverses sur le thème de l'éco-consommation

C. Le partenariat local

1. **ASBL Guide composteurs**²⁶
Animation compostage
2. **Les commerçants agréés** pour la distribution des sacs poubelles :
Diffusion des brochures et affichages lors des différentes campagnes

²⁶ ASBL créées en 2002 à l'initiative de la Ville de Namur dans le but de fédérer les guides composteurs de la Ville de Namur (± 40).

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les différentes actions de prévention présentées à COMASE par la Ville de Namur pour la période 1999 à 2002²⁷.

Pour chacune d'entre elles, sont repris :

l'année au cours de laquelle l'action a été entreprise

la cible visée (code + description).

Pour définir le public visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.

- **la thématique de l'action** : le tri/recyclage uniquement²⁸ ; le compostage²⁹, la prévention lorsqu'au moins un volet de l'action concerne celle-ci (au sens de la définition OCDE).

- **l'objectif visé** :

Pour définir l'objectif visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.

- **le type d'action** :

Celui-ci fait référence à la classification en annexe.

- **l'opérateur** (quand celui-ci n'est pas la Ville) et **les partenaires éventuels de l'action**:

Nous mentionnons ici les organisations et groupements (ASBL, écoles, ...) qui ont collaboré à l'action à titre gracieux ou non.

- **les partenaires** éventuels de l'action :

Le budget qui figure ici est celui qui nous a été communiqué par la Ville sur base d'information dont elle dispose encore à ce jour.

Quand l'information n'a pu être fournie, c'est la mention « pas d'info » qui figure dans cette case.

- **le budget subventionnable**.

Nous reprenons ici les coûts qui ont été considérés par l'OWD comme subventionnables et repris comme tels dans les tableaux du suivi budgétaire établis lors de l'octroi de la subvention³⁰.

- **l'indicateur** éventuel d'intensité d'activité et un indicateur éventuel d'efficience

En fonction des données disponibles et fournies par la Commune, nous évaluons, quand cela est possible, l'intensité d'activité de l'action et son efficience en nous basant sur les indicateurs proposés dans le Lot 1.

²⁷ La plupart des actions présentées dans ce tableau sont décrites dans le compte-rendu de l'entretien avec les responsables de Namur (cf. document de travail CO/2004/619).

²⁸ Les actions reprises sous la thématique « tri/recyclage » sont celles pour lesquelles COMASE n'a pas identifié d'aspect de prévention tel que défini par l'OCDE.

²⁹ Les actions reprises sous la thématique « compostage » sont celles principalement consacrées à la promotion du compostage individuel.

³⁰ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001 et 2002.

Remarques préalable :

Pour 2000, les responsables de la Ville de Namur n'ont pas fourni à COMASE les informations relatives aux actions qui auraient été menées.

Le tableau du suivi des actions (dans le cadre de l'octroi de la subvention) fourni par l'OWD à COMASE fait néanmoins apparaître 8 actions différentes réalisées pour un budget total de 234.433 €.

Parmi ces 8 actions, 2 ont été jugées subventionnables par l'OWD : une exposition (action 2 du tableau) et une brochure (action 3 du tableau)³¹.

³¹ L'information qui figure dans le tableau provient directement de l'OWD.

Actions de prévention menées à Namur

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
1	Guide du Compostage individuel	1999	10	Grand public	Compostage	30	Promouvoir le compostage individuel	130	Brochures	BEPN	0		pas d'info,(y compris sur le nombre d'exemplaires diffusés)	pas d'info
2	Exposition à l'occasion des "Journée Portes ouvertes" du Service Eco-Conseil	2000	10	Grand public	Pas d'info.	Pas d'info	Pas d'info	320	Organisation d'exposition		1975,81	1975,81	pas d'info	pas d'info
3	Brochures déchets	2000	10	Grand public	Pas d'info.	Pas d'info	Pas d'info	130	Brochures		10773,08	10773,08	pas d'info,(y compris sur le nombre d'exemplaires diffusés)	pas d'info
4	"Recyclez futé, compostez !"	2001	10	Grand public	Compostage	30	Promouvoir le compostage individuel	100+220+300+510	Mise en place de plusieurs actions convergentes et coordonnées	BEPN + ASBL Global Environnement	34936,75	6346,08	500 ménages équipés d'une compostière +200 participants aux réunions (17 réunions)	Manque d'info suffisante
5	"Ensemble, réduisons nos déchets, préservons notre environnement"	2001	10	Grand public	Prévention	10+20+40	annoncer l'introduction du sac payant; encourager le tri/recyclage; promouvoir la prévention et l'eco-consommation	100+300	Mise en place de plusieurs actions MEDIA S et organisation de plusieurs actions de communication		57166,29	57 166,29	pas d'info	pas d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
6	"Recyclez futé, compostez !"	2002	10+31	Grand public+ecoles	Compostage	30	Promouvoir le compostage individuel	100+220+300+ 510	Mise en place de plusieurs actions convergentes et coordonnées	BEPN + ASBL Guides composteurs	14030	18530	Seul indicateur disponible : 500 ménages équipés d'une compostière	Manque d'info suffisante
7	"Ensemble, réduisons nos déchets, préservons notre environnement"	2002	10	Grand public	Prévention	10+20+40	annoncer l'introduction du sac payant; encourager le tri/recyclage; promouvoir la prévention et l'eco-consommation (poursuite de la campagne 2001)	110+150+330	Spot radio + diffusion d'un message sur les sacs payant+animation sur les marchés	ASBL Les Bonimenteurs	42828	42828	pas d'info	pas d'info
8	"Eco-consommation - Namur passe à l'action"	2002	10	Grand public	Prévention	12+22	Prévention quantitative et qualitative par action sur la consommation	100+210+320+510	Conception de la campagne et lancement des premières actions "médias"	ASBL Global Environnement	25270	25271,21	Seul indicateur disponible : 3000 ménages équipés d'un sac de jute	Seul indicateur disponible : 1,5 eur/sac de jute distribué

4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE

Remarque préalable :

- Avant 2001, Namur mène des **actions isolées** et ponctuelles sur le thème du compostage et/ou de la prévention.
- A partir de 2001, l'action de Namur en faveur de la prévention est concentré sur des **campagnes globales** qui s'appuient sur une série d'actions coordonnées et convergentes poursuivant le même objectif.

4.2.1. Nombre d'actions menées

	Nombre d'actions	%
1999	1	12,5
2000	2	25
2001	2	25
2002	3	37,5
Total	8	100

4.2.2. Publics ciblés

	Nombre d'actions	%
Grand public	8	100
Ecoles	1	12,5

(plusieurs publics possibles)

4.2.3. Thématique

	Nombre d'actions	%
Tri/recyclage	0	0
Compostage	3	37,5
Prévention	3	37,5
Pas d'information ³²	2	25

³² Il s'agit de 2 actions menées en 2000 pour laquelle COMASE n'a reçu aucune information de la part de la Ville.

4.2.4. Objectifs

	Nombre d'actions	%
Prévention quantitative	3	37
Prévention qualitative	3	37
Promotion du compostage individuel	3	37
Hors prévention	2	25
Pas d'information ³³	2	25

(Plusieurs actions possibles)

Commentaires :

Quand les actions ont un objectif de prévention, il n'est généralement pas possible de distinguer si la réduction esperée est quantitative ou qualitative.

Deux actions visent également des objectifs qui ne concernent pas la prévention (actions 5 et 7) :

- annoncer l'introduction du sac payant
- encourager le tri/recyclage.

4.2.5. Type d'action

	Nombre d'actions	%
Médias	7	87,5
Formation/ Education	3	37,5
Animation	6	75

(Plusieurs objectifs possibles)

Commentaires :

Les actions de type « médias » sont souvent de plusieurs types :

- brochures (actions 1, 3, 4, 5, 6 et 8)
- publicité (actions 4, 5, 6, 7 et 8)
- relations presses (actions 4, 5, 6 et 8).

Les actions de type animation sont :

- des conférences – séance d'information/ démonstration (action 4, 5 et 6)
- des expositions (actions 2, 4, 5, 6 et 8)
- des animations dans le cadre de manifestation organisées par ailleurs (action 4, 5, 6 et 7).

³³ Il s'agit de 2 actions menées en 2000 pour laquelle COMASE n'a reçu aucune information de la part de la Ville.

4.2.6. Les opérateurs et les partenaires

A l'exception de la brochure sur le compostage (action 1), **l'opérateur principal** des actions menées à Namur **est la Ville** elle-même.
Celle-ci s'appuie ponctuellement sur ses partenaires habituels (cf. 3.3.2).

4.2.7. Les budgets des actions

A. Budgets estimés par la Ville

En synthèse, compte tenu des informations disponibles, les budgets consacrés aux actions ont évolué comme suit :

Année	Budget estimé par la Ville de Namur	Subsides perçus
1999	0	51.055
2000	12.749	52.265 ³⁴
2001	92.103,04	52.219
2002	82.128	52.252

Pour rappel, les budgets repris ici sont ceux qui ont été estimés par les responsables des actions de prévention lors de l'introduction de la demande de subvention.

Quelques remarques s'imposent :

- Tous les budgets présentés à COMASE ne comprennent pas les prestations prises en charge par la Ville de Namur.
- pour 1999 : la Ville estime que le coût de la brochure est nul puisque l'impression et la diffusion ont été financées par le BEPN.
Les prestations internes pour la rédaction et le graphisme (réalisés au sein du Département Environnement de la Ville) ne sont pas valorisés.
- pour 2000 : les budgets mentionnés sont ceux qui figurent dans les tableaux établis par l'OWD.
- pour 2001 : - le budget présenté à COMASE (et à la Région Wallonne) ne comprend pas les prestations de l'ASBL Global Environnement et le coût de la brochure sur le compostage (cf. 1999)
- il inclut un montant de 14.353 € pour un message d'éco-consommation publié sur les sacs payants.
- pour 2002 : le budget présenté à COMASE (et à la Région Wallonne) inclut 33.555,61 € pour un message d'éco-consommation diffusé sur les sacs payants.

³⁴ L'octroi du subside a été contesté car le montant consacré par Namur aux actions de prévention a été jugé trop peu important par l'OWD.

L'action la plus coûteuse :

- La campagne : Ensemble, réduisons nos déchets, préservons notre environnement » menée en 2001 : 57.166 €

L'action la moins coûteuse :

- En dehors du guide du compostage individuel (coût estimé nul, car supporté par le BEPN), l'exposition à l'occasion de la Journée "Portes ouvertes" du service éco-conseil (1.975 EUR).

Compte tenu de la variété des actions menées (qui vont de la simple brochure à des campagnes complètes) et des remarques ci-avant, il ne nous paraît pas possible de dégager d'autres conclusions sur les budgets.

B. Budgets subventionnables

Par rapport aux budgets estimés par la Ville :

- Pour 2000 : se référer à la remarque figurant au 4.1.
- Pour 2001 :
 - Au niveau de l'action "Recyclez futé...compostez!" : l'OWD a estimé que seules les 17 réunions d'information sur le compostage (2.379,78 €) et la formation des guides composteurs (3.966,30 €) étaient subventionnables.
 - Au niveau de l'action "Ensemble, réduisons nos déchets, préservons notre Environnement " : l'ensemble de la campagne a été jugée subventionnable par l'OWD (y compris le message publié sur les sacs payants).
- Pour 2002 : les 3 actions ont été jugées totalement subventionnables. Néanmoins, certains montants repris sur les tableaux de l'OWD diffèrent de ceux transmis à COMASE.

4.2.8. Indicateurs de résultats

L'information disponible est quasi inexistante et uniquement relative au nombre de compostières et de sacs de jutes distribués.

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS³⁵

4.3.1. Publics visés

Les publics les plus réceptifs

Les enfants : on peut les approcher via le système scolaire.

Les publics les plus difficile à atteindre.

Les publics moins favorisés :

- problèmes de culture et de langue (surtout pour la population immigrée)
- habitat non adapté à l'application du tri.

4.3.2. Efficacité des actions

Les actions les plus productives en terme de prévention

- Les actions qui ont un impact sur le "**portefeuille**" des citoyens.
- Les actions menées **sur le lieu d'achat** (cf. opérations étiquettes, visant à identifier les produits qui ont intégré un objectif de prévention déchet). Il est à noter que ce type d'action n'a pas été menée à Namur.

Les freins (à l'efficacité des actions)

- Le manque d'emprise sur la distribution et la production des produits (création des déchets à la source).
- Le manque de répression.

4.3.3. Les effets pervers

Evoquant la mise en œuvre des sacs payants, les participants ont relevé le problème des dépôts clandestins.

4.3.4. La mise en œuvre des actions

Sont relevés :

- La nécessité **d'utiliser de manière convergente plusieurs médias** différents pour être sûr de toucher tous les publics.
- La nécessité de bénéficier d'un **appui politique** important pour mener de telles actions (qui nécessitent la mise en œuvre de moyens humains et financiers importants).

³⁵ Les informations reprises ici sont issues de la réflexion avec le panel de discussion et de l'entretien avec les responsables des actions de prévention à Namur.

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE

5.1.1. les objectifs de départ

Pour la Ville de Namur, l'objectif de départ était la diminution du volume global de déchets et ce, principalement pour éviter de payer le "prélèvement-sanction". Cet objectif n'a pas été chiffré de manière précise.

La lecture des documents transmis à la Région Wallonne laisse également apparaître explicitement les objectifs suivants :

- encourager le recyclage et la valorisation;
- promouvoir l'éco-consommation;
- diminuer les frais liés à la gestion des déchets;
- promouvoir la "gestion intégrée des déchets verts".

5.1.2. Les résultats

Les informations fournies par la Ville montre que :

- Les déchets "classe 2"³⁶ sont passés de 315,8 kg/habitant en 2000 à 224,13 kg/habitant en 2002 (soit une diminution de près de 30%).
- Les OMB, quant à eux, sont passés de 243 kg/habitant en 2000 à 141,6 kg/habitant en 2002 (soit une diminution de 40%).

Remarque :

Parallèlement aux actions de prévention, la Commune a mis en place l'utilisation du sac payant. L'effet de l'introduction du sac payant sur le volume des déchets n'a pas été évalué.

³⁶ OMB, poubelles publiques, dépôts illicites, assimilés, encombrants collectés en porte-à-porte, encombrants collectés en vrac aux parcs à containers. A remarquer que ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets des Administrations et des écoles.

5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES DE LA COMMUNE

5.2.1. Les données OWD

Kg/hab.an	1998	2001
OMB&A(*)	265,5(***)	263,7(***)
SELECT(**)	110,8	142,2
OMB&A + SELECT	376,3	405,9
TOTAL	584,3	635,6

(*) Ordures ménagères brutes et assimilées

(**) Fractions collectées sélectivement, hors déchets verts, inertes et encombrants.

(***) dont des assimilés évalués à 18,8 % en 1998 et 12,8 % en 2001
(Administrations communales, écoles,...)

5.2.2. Les performances

**Evolution annuelle moyenne de la production des OMB&A / habitant (1998-2001) :
- 0,23 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : -11,18%.

**La performance « prévention » (1998-2001)
(Taux de variation annuelle « OMB&A + SELECT ») : + 2,55 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : - 4,40 %

**La performance « prévention » élargie (1998-2001)
(Taux de variation annuelle « toutes fractions ») : + 2,84 %**

Pour rappel, la moyenne sur 25 communes wallonnes 1998-2001 : - 0,6 %

**La performance « Tri » (1998-2001)
(Evolution du ratio « 100*SELECT/(OMB&A + SELECT) ») : + 6 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : + 15,66 %.

Remarque :

Les chiffres 2002 et 2003 ne sont pas disponibles sur le site de l'OWD. On ne peut donc intégrer dans ces performances l'impact des actions menées en 2002 (et une partie de celles qui ont été réalisées en 2001) ni surtout celui de l'introduction du sac payant.

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

COMASE a réalisé une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens de Namur³⁷ en vue de mesurer :

- **la sensibilisation et les pratiques de la population en matière de prévention** des déchets ménagers ;
- la connaissance et l'impact de la campagne « **Eco-consommation – Namur passe à l'action** »³⁸, sur le comportement des citoyens.

Les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexe. Nous reprenons ci-après les principaux enseignements.

5.3.1. Notoriété de la campagne « Eco-consommation – Namur passe à l'action ».

- 35% des personnes interrogées ont entendu parler de la campagne.
- Les médias qui ont eu le plus d'impact sont, dans l'ordre décroissant d'importance :
Les dépliants/folders (26% des personnes ayant entendu parler de la campagne) ;
Les journaux, magazines, ... (20%) ;
La TV (16%) ;
La radio (6%).
- Parmi ceux qui ont entendu parler de la campagne, 34% (soit 12% de l'échantillon total) pensent que celle-ci a eu un impact sur leur comportement.

5.3.2. Notoriété de la prévention.

- **Spontanément**, les citoyens de Namur estiment que les comportements qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance)³⁹ :
le tri des déchets (cité par 40% des personnes interrogées) ;
l'achat de produits avec moins d'emballages (18%) ;
l'achat de produits en vrac (15%) ;
l'achat de produits avec emballages consignés (14%) ;
la limitation des achats : acheter moins et/ou moins gaspiller (13%) ;
le compostage (12%) ;
l'utilisation de sacs réutilisables (10,5%).

Notons que 10% des personnes interrogées estiment qu'aucun moyen ne permet de réduire la quantité des déchets ménagers.

³⁷ Le nombre d'enquêtes à réaliser a été fixé par l'OWD. Les résultats des 200 enquêtes utiles ont permis de limiter la marge d'erreur à 7,7% (avec un taux de probabilité de 95%).

³⁸ Cette campagne a été lancée en 2002 et est toujours en cours actuellement.

³⁹ Nous ne reprenons ici que les items cités par plus de 10% des personnes interrogées.

- Quand la question est posée **de manière assistée**, les comportements qui sont jugés les plus adaptés/efficaces pour réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance) :
 - le tri des déchets (97,5% jugent ce comportement parfaitement adapté/efficace) ;
 - la limitation des gaspillages (89,5%) ;
 - le compostage des déchets de jardin (75,5%) ;
 - le compostage des déchets de cuisine (68,5%) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (68,5%) ;
 - l'achat de produits en vrac (67%).

Le fait de brûler les papiers et cartons et les déchets de jardin est jugé inadapté par environ 60% des personnes interrogées.

5.3.3. Comportements en matière de traitement des déchets⁴⁰.

- **Pour les déchets de jardin :**
 - 35% les compostent ;
 - 28% ne s'estiment pas concernés (pas de jardin) ;
 - 25% les amènent au parc à conteneurs.
- **Pour les déchets de cuisine :**
 - 65% les jettent dans leur sac poubelle ;
 - 31% les compostent ;
 - 14% les donnent aux animaux.
- **Pour les encombrants et appareils électriques :**
 - 52,5% les mettent à part pour la collecte sélective ;
 - 41% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 11% les confient à un récupérateur.

5.3.4. Habitudes de consommation.

- **Les boissons :**
 - Les emballages consignés sont privilégiés pour la bière (45,5% achètent toujours la bière en emballages consignés)
 - L'achat de vin, lait et eau en emballages consignés est beaucoup moins répandu :
 - 84,5% n'achètent jamais de lait en emballage signé,
 - 44,5% n'achètent jamais de vin en emballage signé,
 - 80% n'achètent jamais d'eau en emballage signé.
- **Les produits d'entretien :**
 - 70% des personnes achètent au moins parfois des produits de lessive concentrés (30% en achètent toujours) ;
 - 65% achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharge (29% en achètent toujours).

⁴⁰ Nous ne reprenons ici que les items cités par 10% des personnes interrogées.

- **Les lingettes :**
 - 72,5% n'achètent jamais de lingettes pour l'entretien de la maison ;
 - 57% n'achètent jamais de lingettes pour les soins corporels.
- **Les achats en vrac :**
 - 94% des personnes achètent au moins parfois leurs légumes en vrac (49% le font toujours) ;
 - 84% achètent au moins parfois les fromages et les charcuteries à la découpe (32% le font toujours) ;
 - 84% achètent au moins parfois la viande à la découpe (48% le font toujours).
- **Les petits conditionnements :**
 - 45% n'achètent jamais de biscuits, céréales en petits conditionnements ;
 - 47% n'achètent jamais de boissons en petits conditionnements ;
 - 43% n'achètent jamais de conserves en petits conditionnements.
- **Les piles rechargeables :**
 - 55% en achètent au moins parfois (22% en achètent toujours).
- **L'eau du robinet :**
 - 64% boivent au moins parfois de l'eau du robinet (27% en boivent toujours).

5.3.5. Comportements en matière d'emballages.

- 74% sont attentifs au moins parfois à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent (30% y sont toujours attentifs) ;
- Pour emballer leurs produits au supermarché :
 - 38% n'utilisent jamais les sacs plastiques du magasin ;
 - 76% utilisent au moins parfois un sac ou un box réutilisable (41% le font toujours).

5.3.6. Comportement en matière d'imprimés publicitaires.

- 2% les refusent par avis collé sur la boîte aux lettres ;
- 76% les lisent avant de les jeter.

5.3.7. Evolution du nombre de poubelles.

- 48,5% ont constaté une diminution du nombre de poubelles pour les 5 dernières années.
Les raisons les plus évoquées sont⁴¹ :
 - le tri (54% des personnes ayant constaté une diminution)
 - les sacs poubelle payants (18%).

⁴¹ Nous ne reprenons ici que les raisons citées par plus de 10% des personnes ayant constaté une diminution.

**PARTIE 3 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES A
WELKENRAEDT**

1 INTRODUCTION

L'analyse des actions de prévention menées par la Commune de Welkenraedt s'appuie notamment sur :

- un entretien approfondi avec Monsieur Beckers, conseiller en Environnement; cet entretien a été complété par la lecture des documents et informations transmis par la Commune et relatifs à toutes les actions de prévention qui y ont été menées. Ces actions ne se limitent pas aux actions qui ont été subsidiées dans le cadre de l'AGW du 30 avril 98.
- l'organisation d'un panel de discussion animé par COMASE et réunissant 8 citoyens de Welkenraedt choisis et invités par Monsieur Beckers sur base, soit de leur implication directe dans les actions menées, soit de leur intérêt personnel pour le sujet.
- des données disponibles à l'OWD et notamment : l'évolution des déchets sur l'entité, les budgets présentés par Welkenraedt dans le cadre de la demande de subvention⁴².
- la réalisation par COMASE d'une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens choisis de manière aléatoire.

⁴² Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001-2002. Ces tableaux concernent exclusivement les actions de prévention présentées par la commune pour la demande de subvention.

2 FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entité : Welkenraedt

Intercommunale chargée de la gestion des déchets : INTRADEL

Nombre d'habitants (2003) : 8929

Nombre de ménages (2003) : 3539

Responsable des actions de prévention : Monsieur Renaud BECKERS

Coordonnées : Rue de l'Ecole, 6 à 10
4840 WELKENRAEDT
Tél. : 087/89.91.86

Principaux systèmes de collecte de déchets en vigueur à Welkenraedt :

- sacs payants à partir de mars 2000.
- 1 parc à conteneurs
- collecte des encombrants
- affiliation à FOST PLUS

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS

3.1.1. Quelques dates clés

- 1998 : Réalisation d'un éco-audit par Espace Environnement à l'initiative du conseil communal
- 1999 :
 - lancement du Plan de Prévention communal avec la collaboration d'une consultante, Madame Roufosse
 -
- création d'un parc à conteneur provisoire pour le tri-recyclage
- mars 2000 : Lancement des sacs payants
- janvier 2001 : changement de coalition et entrée en fonction du nouveau conseil communal + nomination d'un nouvel échevin de l'environnement

3.1.2. Les motivations

La motivation de départ était double :

- Diminuer le volume global des déchets (éviter la taxe "prélèvement sanction" n'a pas été mentionné explicitement au cours de la présente étude, quoiqu' en 1998, le volume total de déchets produits par la Commune était de 367,9 kg/habitant);
- préparer la mise en oeuvre du sac payant (notamment pour apporter des solutions aux habitants permettant de réduire leur coût);
- A partir de 2001, la prévention des déchets n'a plus figuré parmi les priorités de la Commune.
- Le subside accordé par la Région Wallonne :
 - des discussions avec Monsieur Beckers, il ne semble pas que le subside ait joué un rôle prépondérant dans les décisions prises pour le plan de prévention.
 - depuis 2002 la Commune nous a déclaré ne plus faire appel au subside, n'ayant réalisé aucune action. Cependant, l'OWD déclare avoir reçu un dossier (pour cette année) qui a recueilli un avis favorable.

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE⁴³

La notion de prévention recouvre tout ce qui consiste à **faire en sorte que le déchet n'existe pas**, que ce soit au moment de l'achat du produit ou de sa consommation. Promouvoir la prévention, c'est "éduquer" (notion de suivi continu, de permanence et de répétition).

Le compostage individuel fait partie de la prévention (le compost n'est plus un déchet puisqu'il peut être réutilisé).

Dans la pratique, il n'est **pas évident de dissocier le tri** des actions de prévention.

⁴³ La définition de la prévention pour la Commune de Welkenraedt a été élaborée par les participants au panel de réflexion.

3.3 LES MOYENS

3.3.1. Les ressources humaines et financières

- Pour la période 99 à 2000 : Monsieur BECKERS était la principale personne affectée aux actions de prévention; celui-ci n'a transmis aucune information relative au temps presté par lui sur les dossiers de prévention.

En outre, aucune information n'a été fournie quant aux ressources financières affectées par la Commune.

- Depuis 2001, plus aucune ressource financière et/ou humaine n'est affectée spécifiquement par la Commune aux actions de prévention.

3.3.2. Les principaux partenaires

Remarque préalable : les partenariats présentés ci-après sont ceux qui ont été initiés lors de la mise en œuvre du plan de prévention; ils ne sont plus en activité aujourd'hui.

A. Les organismes spécialisés

1. Madame ROUFOSSE, consultante indépendante
Convention de collaboration : conception et lancement du plan de prévention.
2. ASBL Bon.....jour Sourire
Collaborations ponctuelles : animations et conférences.

B. Le partenariat local

1. Deux groupes de bénévoles
 - Un groupe de citoyens baptisé "la plate-forme prévention" (11 personnes);
 - Un groupe de guides composteurs (10 personnes)
2. La collaboration avec les associations locales
 - Excowel : l'association des commerçants de Welkenraedt.

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les différentes actions de prévention présentées à COMASE par la Commune de Welkenraedt pour la période 1999 à 2001⁴⁴.

Pour chacune d'entre elle, sont repris :

- **l'année** au cours de laquelle l'action a été entreprise
- **la cible visée** (code + description).
Pour définir le public visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **la thématique de l'action** : tri/recyclage uniquement⁴⁵ ; le compostage⁴⁶, la prévention lorsqu'au moins un volet de l'action concerne celui-ci (au sens de la définition OCDE).
- **l'objectif visé** :
Pour définir l'objectif visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **le type d'action** :
Celui-ci fait référence à la classification en annexe.
- **l'opérateur** (quand celui-ci n'est pas uniquement la Commune) et **les partenaires éventuels de l'action** :
Nous mentionnons ici les organisations et groupements (ASBL, écoles,...) qui ont collaboré à l'action à titre gracieux ou non
- **le budget** estimé par la Commune pour cette action.
Le budget qui figure ici est celui qui nous a été communiqué par la Commune sur base d'information dont elle dispose encore à ce jour.
Quand l'information n'a pu être fournie, c'est la mention « pas d'info » qui figure dans cette case.
- **le budget subventionnable**.
Nous reprenons ici les coûts qui ont été considérés par l'OWD comme subventionnables et repris comme tels dans les tableaux du suivi budgétaire établis lors de l'octroi de la subvention⁴⁷.
- **les indicateurs** : un indicateur éventuel d'intensité d'activité et un indicateur éventuel d'efficience

⁴⁴ La plupart des actions présentées dans ce tableau sont décrites dans le compte-rendu de l'entretien avec le responsable de Welkenraedt (cf. document de travail CO/2004/619). Pour rappel, à partir de 2002, plus aucune décision n'a été entreprise à Welkenraedt.

⁴⁵ Les actions reprises sous la thématique « tri/recyclage » sont celles pour lesquelles COMASE n'a pas identifié d'aspect de prévention tel que défini par l'OCDE.

⁴⁶ Les actions reprises sous la thématique « compostage » sont celles principalement consacrées à la promotion du compostage individuel.

⁴⁷ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001.

En fonction des données disponibles et fournies par la Commune, nous évaluons, quand cela est possible, l'intensité d'activité de l'action et son efficacité en nous basant sur les indicateurs proposés dans le Lot 1.

Actions de prévention menées à Welkenraedt

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
1	Plan de prévention	1999	10+30	Grand public et services publics (écoles +administration communale)	Prévention	10+20+30+40	Prévention-tri/recyclage-compostage	420	Elaboration et suivi d'un plan de prévention	Madame Roufosse, consultante en environnement	pas d'info		pas d'info	pas d'info
2	Animation dans les écoles	1999	31	Ecoles primaires (élèves)	Tri-recyclage	30+40	encourager le tri-recyclage et le compostage	200	Animation - Formation (4 demi-journées)	Madame Roufosse, consultante en environnement / ASBL Bonjour Sourire	pas d'info		pas d'info	pas d'info
3	Formation du personnel communal	1999	32	Administration communale	Prévention	10+20+40	Prévention-tri/recyclage-	220	Animation - Formation	Madame Roufosse, consultante en environnement / ASBL Bonjour Sourire	pas d'info		23 participants	pas d'info
4	Exposition sur les déchets	2000	10+31	Ecoles primaires(élèves) + grand public	Tri-recyclage	30+40	encourager le tri-recyclage et le compostage	320	Organisation d'une exposition	Madame Roufosse, consultante en environnement / ASBL Bonjour Sourire	pas d'info		pas d'info	pas d'info
5	Fût de compostage	2000	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage	510	Distribution de compostières		16053		500 ménages équipés d'une compostière	32 euro/ménage
6	Conférence sur le thème des déchets	2000	10	Grand public	Prévention	30+40	prévention-tri/recyclage-compostage	310	Plusieurs conférences	ASBL Bonjour Sourire	pas d'info	1608,53*	pas d'info	pas d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur/ partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
7	Brochure "mes déchets en pratique"	2000	10	Grand public	Prévention	10+20+40	Prévention-tre/recyclage-compostage	130	Brochure	ASBL Bonjour Sourire	env.2000		pas d'info	pas d'info
8	"Les journées du compostage"	2001	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage	310	Séances d'information/démonstration (2journées)	Les guides composteurs	267,72	267,72	env. 100 participants	pas d'info
9	Articles sur la prévention	2001	10	Grand public	Prévention	10+20+30	Prévention +compostage	120	Articles dans les bulletins communaux	Madame Roufosse, consultante en environnement / Le groupe "Plate-forme - prévention"	0		pas d'info	pas d'info

* Ce budget couvre également l'action 4.

4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE

4.2.1. Nombre d'actions menées

	NOMBRE D' ACTIONS	%
1999	3	33
2000	4	45
2001	2	22
2002	0	
TOTAL	9	100

4.2.2. Publics cibles

	NOMBRE D' ACTIONS	%
Grand public	7	77
Services publics	4	45

(plusieurs publics possibles)

Remarque : les actions visant les services publics s'adressent :

- aux élèves des écoles primaires (actions 1,2 et 4) (33 % des actions)
- au personnel communal (actions 1 et 3) (22 % des actions).

4.2.3. Thématiques

	NOMBRE D' ACTIONS	%
Tri / recyclage	1	11
Compostage	3	33
Prévention	5	55
Total	9	100

4.2.4. Objectifs

	Nombre d'actions	%
Prévention quantitative	4	44
Prévention qualitative	4	44
Promotion du compostage individuel	8	88
Hors prévention	6	66

(Plusieurs objectifs possibles)

Commentaires :

- Les actions "hors prévention" visent généralement le tri/recyclage.
- L'objectif le plus souvent poursuivi est la promotion du compostage.

4.2.5. Type d'actions

	Nombre d'actions	%
Médias	2	23
Formation/éducation	3	33
Animation	3	33
Plan de prévention	1	1
Autre	1	1

(plusieurs types d'actions possibles)

Commentaires :

- Les actions de type "média" sont :
 - une brochure (action 7),
 - des articles dans le bulletin communal (action 9)
- la rubrique "autres" concerne l'action de distribution de compostières (action 5).

4.2.6. Les opérateurs et les partenaires

La plupart des actions ont été menées par la consultante en charge du Plan de Prévention (Madame ROUFOSSE) et/ou par l'ASBL Bon..... jour Sourire.

Deux actions (22%) ont été menées par la Commune : la distribution du fût de compostage et les journées du compostage.

4.2.7. Les budgets des actions

Compte tenu de l'information disponible, nous reprenons dans un tableau de synthèse, les budgets consacrés aux actions de prévention et les subsides perçus par la commune.

Année	Budgets estimés par la Commune	Subsides perçus
1999	Pas d'information	4.339
2000	18.053	4.363
2001	267,72	4.353
2002	0	0

A. Budgets estimés par la Commune

Pour rappel, les budgets repris ci-avant sont ceux qui ont été estimés par le responsable des actions de prévention.

Plusieurs remarques s'imposent :

- à ce jour, Monsieur Beckers déclare ne plus détenir beaucoup d'informations sur ces dossiers;
- la collaboration avec Madame ROUFOSSE s'est mal terminée et celle-ci n'a jamais remis de rapport final.

Le peu d'informations encore disponibles au niveau de la Commune ne permet pas de tirer des conclusions globales sur ce point.

B. Budgets subventionnables

Pour 2000 :

- l'OWD a estimé qu'un budget de 1.608,53 € était subventionnable; ce budget ne se retrouve pas dans les informations transmises par la Commune à COMASE;
- la Commune n'a pas introduit de demande de subvention pour la réalisation de la brochure (environ 2.000,00 €) ainsi que pour la distribution des fûts de compostage (16.053,00 €), ce qui est normal, car ce type d'action n'est pas subventionnable selon la lettre-circulaire du Ministre. Ces budgets ne se retrouvent donc pas dans les tableaux de l'OWD.

Pour 2001 :

L'OWD a estimé que le budget de 267,72 € relatif aux "journées du compostage" était subventionnable.

4.2.8. Indicateurs de résultats

Nous disposons d'une information pour 3 actions (30%) :

- le nombre de ménages équipés de compostières;
- le nombre approximatif de participants aux "journées du compostage";
- le nombre de participants aux formations destinées au personnel communal;

Cette information est très peu comparable et ne permet pas de tirer de conclusions globales ni en terme d'intensité des actions ni en terme d'efficience.

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS⁴⁸

4.3.1. Les publics visés

Les publics les plus réceptifs

- **les enfants** (à condition de les remotiver régulièrement).

4.3.2. Efficacité des actions

Les actions les plus productives en terme de prévention

- les actions qui ont un impact sur le "**portefeuille**" de la population.

Les freins à l'efficacité des actions

- le manque d'emprise sur **la production des déchets** à la source;
- **l'impact de la publicité** qui met en avant l'aspect pratique des marchandises préemballées.

4.3.3. Les effets pervers de la prévention

Sont relevés à Welkenraedt : les dépôts clandestins et les feux de jardins.

4.3.4. La mise en œuvre des actions

Les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- le manque de soutien politique,
- le manque de moyens financiers,
- la difficulté de choisir les actions à mettre en œuvre,
- le manque de suivi et d'encadrement des bénévoles.

⁴⁸ Les informations reprises ici sont essentiellement issues de la réflexion menée avec le panel de discussion.

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE

5.1.1. Les objectifs de départ

Le plan de prévention poursuivait un double objectif :

- diminuer le volume des déchets;
- préparer la venue des sacs payants (notamment pour donner des solutions aux habitants).

Aucun de ces objectifs n'a été chiffré au départ :

- ni en terme de diminution de déchets,
- ni en terme d'intensité des actions.

5.1.2. Les résultats

Selon le rapport de la consultante chargée de la mise en œuvre du plan de prévention, l'opération a été couronnée de succès puisqu'elle a permis de diminuer le poids des déchets de 140 kg/habitant.

Néanmoins, les participants au groupe de discussion estiment qu'il faut relativiser ces résultats puisqu'ils ne tiennent pas compte :

- du fait que le sac payant a été introduit pendant la même période;
- de l'augmentation des volumes récoltés sur les parcs à conteneurs (également mis en place au cours de la même période).

Les participants au panel de discussion ont estimé que le résultat le plus marquant se situe au niveau de l'augmentation de la fraction tri (et non pas au niveau de la diminution du volume de déchet total).

Cependant, les chiffres qui suivent (5.2.1) montrent que dans les faits, la quantité des déchets collectés sélectivement a plutôt diminué. Il est vraisemblable qu'il faille y voir des raisons relatives à la comptabilisation des chiffres (cf. rapport du Lot 1, chapitre ...).

Nous sommes donc confrontés ici à une invraisemblance des chiffres qui pose question notamment quant au processus de répartition entre communes des quantités collectées dans les parcs à containers.

5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DE LA COMMUNE ET LES PERFORMANCES

5.2.1. Les données OWD

Kg/hab.an	1998	2001
OMB&A(*)	300,8	132,1
SELECT(**)	41,1	26,0
OMB&A + SELECT	341,9	158,1
TOTAL	367,9	166,5

(*) Ordures ménagères brutes et assimilées

(**) Fractions collectées sélectivement, hors déchets verts, inertes et encombrants.

5.2.2. Les performances

**Evolution annuelle moyenne de la production des OMB&A / habitant (1998-2001) :
- 23,99 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : -11,18%.

**Performance "prévention" (1998-2001)
(Taux de variation annuelle "OMB&A + SELECT") : + 22,67 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : -4,40 %.

**Performance "prévention" élargie" (1998-2001)
(Taux de variation annuelle "toute fraction") : - 23,24 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : -0,6 %.

**Performance "tri" (1998-2001)
(Evolution du ratio"100*SELECT(OMB&A + SELECT")) : + 4 %**

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998-2001 : +15,66 %

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

COMASE a réalisé une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens de Welkenraedt⁴⁹ en vue de mesurer :

la **sensibilisation et les pratiques de la population en matière de prévention** des déchets ménagers ;

la connaissance et l'impact **des actions de prévention menées à Welkenraedt**⁵⁰ sur le comportement des citoyens.

Les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexe. Nous reprenons ci-après les principaux enseignements.

5.3.1. Notoriété des actions de prévention menées à Welkenraedt.

- 71% des personnes interrogées ont entendu parler d'au moins une action.
47% des personnes interrogées ont entendu parler du plan de prévention mené par la commune ;
58% ont entendu parler de la promotion du compostage individuel ;
44,5% ont entendu parler de la brochure « Mes déchets en pratique ».
- Les médias qui ont eu le plus d'impact sont, dans l'ordre décroissant d'importance :
Les toutes-boîtes (cités par 40% des personnes ayant entendu parler d'au moins une action) ;
Des brochures/dépliants reçus à domicile (19%) ;
Le bouche à oreilles (19%) ;
Le bulletin communal (13%).
- Parmi ceux qui ont entendu parler de la campagne, 72% (soit 51% de l'échantillon) total) pensent que celle-ci a eu un impact sur leur comportement.

⁴⁹ Le nombre d'enquêtes à réaliser a été fixé par l'OWD. Les résultats des 200 enquêtes utiles ont permis de limiter la marge d'erreur à 7,7% (avec un taux de probabilité de 95%).

⁵⁰ Ces actions ont été menées en 1999 et 2001.

5.3.2. Notoriété de la prévention.

- **Spontanément**, les citoyens de Welkenraedt estiment que les comportements qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance)⁵¹ :
 - le tri des déchets (cité par 37,5% des personnes interrogées) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (18,5%) ;
 - l'achat de produit avec moins d'emballages (16,5%)⁵² ;
 - l'achat de produits en vrac (16%) ;
 - le compostage (13,5%) ;

Notons que 4,5% de personnes interrogées estiment qu'il n'y a rien moyen de faire pour réduire la quantité des déchets ménagers.

- Quand la question est posée **de manière assistée**, les comportements qui sont jugés les plus adaptés/efficaces pour réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance) :
 - le tri des déchets (97% jugent ce comportement parfaitement adapté/efficace) ;
 - la limitation des gaspillages (91,5%) ;
 - le compostage des déchets de jardin (88,5%) ;
 - le compostage des déchets de cuisine (85%) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (76%) ;
 - l'achat de produits en vrac (70%).

Le fait de brûler les papiers et cartons est jugé inadapté par environ 67% des personnes interrogées et le fait de brûler des déchets de jardin est jugé inadapté par 78% des personnes interrogées.

5.3.3. Comportements en matière de traitement des déchets⁵³

- **Pour les déchets de jardin :**
 - 56% les compostent ;
 - 30% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 15% ne s'estiment pas concernés (pas de jardin).
- **Pour les déchets de cuisine :**
 - 44% les jettent dans leur sac poubelle ;
 - 49,5% les compostent ;
 - 15,5% les donnent aux animaux ;
- **Pour les encombrants et appareils électriques :**
 - 87% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 12% les mettent à part pour la collecte sélective.

⁵¹ Nous ne reprenons ici que les items cités par plus de 10% des personnes interrogées.

⁵² 6 personnes estiment que ce sont les fabricants qui devraient proposer des produits avec moins d'emballages.

⁵³ Nous ne reprenons ici que les items cités par 10% des personnes interrogées.

5.3.4. Habitudes de consommation.

- **Les boissons :**
 - Les emballages consignés sont privilégiés pour la bière (61% achètent toujours la bière en emballages consignés)
 - L'achat du lait et de l'eau en emballages consignés est beaucoup moins répandu :
 - 85,5% n'achètent jamais de lait en emballage consigné,
 - 71% n'achètent jamais d'eau en emballage consigné.
 - Les comportements sont plus partagés pour le vin :
 - 33,5% n'en achètent jamais en emballage consigné ;
 - 23,5% en achètent toujours en emballage consigné.

- **Les produits d'entretien :**
 - 58% des personnes achètent au moins parfois des produits de lessive concentrés (25% en achètent toujours) ;
 - 67% achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharge (25% en achètent toujours).

- **Les lingettes :**
 - 80,5% n'achètent jamais de lingettes pour l'entretien de la maison ;
 - 62% n'achètent jamais de lingettes pour les soins corporels.

- **Les achats en vrac :**
 - 93% des personnes achètent au moins parfois leurs légumes en vrac (50% le font toujours) ;
 - 90% achètent au moins parfois les fromages et les charcuteries à la découpe (51% le font toujours) ;
 - 84% achètent au moins parfois la viande à la découpe (65,5% le font toujours).

- **Les petits conditionnements :**
 - 49% n'achètent jamais de biscuits, céréales en petits conditionnements ;
 - 41% n'achètent jamais de boissons en petits conditionnements ;
 - 46% n'achètent jamais de conserves en petits conditionnements.

- **Les piles rechargeables :**
 - 53% en achètent au moins parfois (14% en achètent toujours).

- **L'eau du robinet :**
 - 49% boivent au moins parfois de l'eau du robinet (16% en boivent toujours).

5.3.5. Comportements en matière d'emballages.

- 80% sont attentifs au moins parfois à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent (16,5% y sont toujours attentifs) ;
- Pour emballer leurs produits au supermarché :
 - 27,5% n'utilisent jamais les sacs plastiques du magasin ;
 - 55% utilisent au moins parfois un sac ou un box réutilisable (32% l'utilisent toujours).

5.3.6. Comportement en matière d'imprimés publicitaires.

- 4,5% les refusent par avis collé sur la boîte aux lettres ;
- 73% les lisent avant de les jeter.

5.3.7. Evolution du nombre de poubelles.

- 63% ont constaté une diminution du nombre de poubelles pour les 5 dernières années.

Les raisons les plus évoquées sont⁵⁴ :

- le tri (67% des personnes ayant constaté une diminution) et/ou le fait d'aller au parc à conteneurs (13%) ;
- le compostage (21%) ;
- les sacs poubelles payants (12%).

⁵⁴ Nous ne reprenons ici que les raisons citées par plus de 10% des personnes ayant constaté une diminution.

PARTIE 4 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES PAR L'ICDI

L'analyse des actions de prévention menées par l'ICDI s'appuie notamment sur :

- un entretien approfondi avec Madame BRISY, Responsable du service Prévention; cet entretien a été complété par la lecture des documents et informations transmis par cette dernière et relatifs à toutes les actions de prévention qui ont été menées par l'ICDI: copie des déclarations de créance pour la demande de subvention pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002 ; exemplaire des brochures réalisées encore disponibles. Ces actions ne se limitent pas aux actions qui ont été subsidiées dans le cadre de l'AGW du 30 avril 98.
- l'organisation d'un panel de discussion animé par COMASE et réunissant la plupart des membres de l'équipe du service Prévention de l'ICDI (Madame Brisy + 5 personnes).
- des données disponibles à l'OWD et notamment : l'évolution des déchets sur l'entité, les budgets présentés par l'ICDI dans le cadre de la demande de subvention⁵⁵.
- la réalisation par COMASE d'une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens choisis de manière aléatoire.

⁵⁵ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001-2002. Ces tableaux concernent exclusivement les actions de prévention présentées par l'intercommunale pour la demande de subvention.

2 FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entité : ICDI, Intercommunale Carolorégienne de Destruction des Immondices.

Commune concernées par les actions de Prévention⁵⁶:

- Aiseau-Presles
- Anderlues
- Chapelle-lez-Herlaimont
- Charleroi
- Châtelet
- Courcelles
- Farciennes
- Fontaine-l'Evêque
- Gerpinnes
- Ham-Sur-Heure-Nalinnes
- Les Bons-Villers
- Montigny-Le-Tilleul

Nombre d'habitants concernés par les actions de prévention (2003) : 396.551

Responsable des actions de prévention : Madame BRISY

Coordonnées : ICDI
Rue de la Vieille Place, 51
6001 MARCINELLE
Tél : 071/44.00.40

Principaux systèmes de collecte de déchets en vigueur sur le territoire de l'ICDI⁵⁷ :

- Sacs payants (progressivement à partir de 1979).
- 12 parcs à conteneurs (fin 2002)
- Collectes sélectives à domicile pour le verre et le papier/carton

⁵⁶ Toutes les communes affiliées à l'ICDI pour la collecte des déchets (sauf Pont à Celles) ont signé dès 1999 une convention de délégation relative aux actions de prévention dans le cadre de l'AGW du 30 avril 1998.

⁵⁷ Il faut noter que l'ICDI a repoussé sa participation à FOST PLUS, arguant du fait que son objectif central est la diminution de la quantité totale des déchets et non le transfert entre l'OMB et les fractions triées.

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE

3.1.1. Quelques dates clés

- 1999 :
Signature d'une convention avec toutes les communes affiliées à l'ICDI (sauf Pont-à-Celles) en ce qui concerne les actions de prévention (cf.ci-après).

Première collaboration avec Espace Environnement pour la mise en place de la campagne "Achats futés, Déchets limités".
- 2000 :
Première campagne de sensibilisation au compostage individuel.
- 2001 :
Première campagne ciblée spécifiquement sur les publics en recherche d'intégration (PRI).

3.1.2. Le principe de collaboration avec les communes

Les campagnes de prévention sont réalisées par l'ICDI pour l'ensemble des communes affiliées, mais ce sont les communes qui touchent le subside de la Région Wallonne et qui le rétrocèdent ensuite à l'ICDI. Chaque année, l'ICDI doit donc rendre des comptes aux communes ayant signé la convention.

3.1.3. Les motivations

- Développer une approche proactive et positive en matière de gestion globale des déchets en tenant compte de la tendance imprimée par la Région de réduire le volume des déchets produits par les ménages⁵⁸.
- **Le subside octroyé par la Région Wallonne**
Dans certains des rapports remis à COMASE, le subside octroyé par la Région Wallonne est évoqué comme un des éléments déclencheurs des actions.
Néanmoins, à partir de 2001, l'ICDI estime consacrer à la prévention un budget plus important que celui qui est prévu pour la subvention (126,3% en 2001 et 214% en 2002)⁵⁹.

⁵⁸ Et ce, bien que l'entité "ne soit pas directement concernée par le "prélèvement, sanction" qui taxe les communes produisant les plus de 270 kg en 1999 (en 1999, le poids moyens des déchets collectés dans la zone ICDI est de 235 kg).

⁵⁹ Information tirée des tableaux de suivi des demandes de subvention fournis par l'OWD.

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE

Pour l'ICDI, faire de la prévention consiste à aider chaque personne à pouvoir **réduire le volume et le poids de sa poubelle**.

Il s'agit donc d'aider les personnes à "comprendre le déchet" (son origine, évaluation critique de sa pertinence, ...) et à se le réapproprier.

Font partie de la prévention:

- La pratique du **compostage**
- **Le tri** (car il permet de diminuer le volume des poubelles des ménages)
- Les **achats futés** (c'est-à-dire principalement les achats de produits avec moins d'emballages).

Il faut noter que l'ICDI a repoussé sa participation à FOST PLUS, arguant du fait que son objectif central est la diminution de la quantité totale des déchets et non le transfert entre l'OMB et les fractions triées.

3.3 LES MOYENS

3.3.1. Les ressources humaines

En 1999, 2 personnes (un ingénieur + une responsable communication) ont pris en charge la coordination de la campagne.

Aujourd'hui, l'équipe prévention est un service structuré qui compte 8 personnes :

- la responsable de l'équipe : Madame BRISY ;
- 5 animateurs ;
- une responsable administrative ;
- un stagiaire ;

Chaque animateur détient une ou plusieurs expériences spécifiques en terme d'animation. On retrouve ainsi dans l'équipe :

- 3 personnes spécialisées en animation pour enfants ;
- 1 personne qui se consacre spécifiquement aux animations pour les populations immigrées ;
- 1 guide composteur.

3.3.2. Les ressources financières

Les seules informations fournies à COMASE sont celles relatives aux actions spécifiques (cf. point 4).

3.3.3. Autres moyens

ICDI dispose notamment :

- d'un numéro vert pour la prévention (0800/94234),
- d'un site internet (www.icdi.org), axé sur la prévention,
- de 11 sites de démonstration de compostage.

De plus, l'équipe prévention dispose de :

- 2 véhicules (achetés d'occasion) pour se rendre aux différentes animations et transporter le matériel,
- de vestes de pluie et de polo portant l'inscription "icdi prévention",
- de fardes comprenant différentes affiches plastifiées au format A3 reprenant les différents thèmes de la prévention, du tri et de la gestion des déchets.

3.3.4. Les principaux partenaires

A. L'organisme spécialisé

1. Espace Environnement

- L'ASBL Espace Environnement collabore avec l'ICDI depuis septembre 1999⁶⁰. Cette association se charge de concevoir le plan de campagne, de nouer des contacts avec différents partenaires, d'aller sur le terrain à la rencontre des publics et de concevoir des outils de sensibilisation et de les diffuser.
- Depuis 2002, Espace Environnement s'occupe particulièrement de "l'opération étiquettes" en collaboration avec les grandes surfaces.

2. ASBL Comité Jean Pain

Collaborations ponctuelles pour la formation des guides composteurs (depuis 2000).

⁶⁰ Le budget de la mission confiée à Espace Environnement varie chaque année :

1999 : 20.575,00 € (4 mois d'activité)

2000 : 63.213,00 €

2001 : 65.692,00 €

2002 : 49.578,00 €

B. Le partenariat local

Toute l'action de l'ICDI en matière de prévention s'appuie sur un partenariat local. L'objectif est de "sensibiliser un maximum de personnes-relais capables de répercuter les informations via leur propre réseau (ce qui permet donc de multiplier les vecteurs de communication)".

1. Les guides composteurs

ICDI peut compter sur un réseau de 157 guides composteurs bénévoles (3,96/10.000 habitant) pour des démonstrations, conseils, permanences, ...
Ce réseau est régulièrement sollicité pour participer à des animations.

2. Les relais communaux (éco-conseillers, ADL, ...)

Diffusion de l'information, relais logistique pour l'organisation de manifestation, sensibilisation dans les écoles, ...

3. Les agents de prévention communaux et stewards urbains

Relais d'information sur le terrain.

4. Les commerces (les grandes, moyennes et petites surfaces)

Les opérations "étiquettes" et des actions de sensibilisation de la clientèle

5. Les associations

Le partenariat avec des associations (Vie féminine, Ligue des familles, ...) permet d'organiser de nombreuses conférences - débats et/ou animations (y compris avec les PRI).

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les différentes actions de prévention présentées à COMASE par l'ICDI pour la période 1999 à 2002⁶¹.

Pour chacune d'entre elle, sont repris :

- **l'année** au cours de laquelle l'action a été entreprise
- **la cible visée** (code + description).
Pour définir le public visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **la thématique de l'action** : tri/recyclage uniquement⁶² ;le compostage⁶³, la prévention, lorsqu'au moins un volet de l'action concerne celle-ci (au sens de la définition OCDE).
- **l'objectif visé** :
Pour définir l'objectif visé, nous nous référons à la classification proposée
- **le type d'action** :
Celui-ci fait référence à la classification en annexe.
- **l'opérateur** (quand celui-ci n'est pas uniquement l'entité) et les partenaires éventuels de l'action :
Nous mentionnons ici les organisations et groupements (ASBL, écoles,...) qui ont collaboré à l'action à titre gracieux ou non
- **le budget** estimé par l'ICDI pour cette action.
Le budget qui figure ici est celui qui nous a été communiqué par les responsables de l'ICDI sur base d'information dont les responsables disposent encore à ce jour.
Quand l'information n'a pu être fournie, c'est la mention « pas d'info » qui figure dans cette case.
- **le budget subventionnable**.
Nous reprenons ici les coûts qui ont été considérés par l'OWD comme subventionnables et repris comme tels dans les tableaux du suivi budgétaire établis lors de l'octroi de la subvention⁶⁴.
- **l'indicateur** éventuel d'intensité d'activité et un indicateur éventuel d'efficience
En fonction des données disponibles et fournies par la Commune, nous évaluons, quand cela est possible, l'intensité d'activité de l'action et son efficience en nous basant sur les indicateurs proposés dans le Lot 1.

⁶¹ La plupart des actions présentées dans ce tableau sont décrites dans le compte-rendu de l'entretien avec les responsables de l'ICDI (cf. document de travail CO/2004/619).

⁶² Les actions reprises sous la thématique « tri/recyclage » sont celles pour lesquelles COMASE n'a pas identifié d'aspect de prévention tel que défini par l'OCDE.

⁶³ Les actions reprises sous la thématique « compostage » sont celles principalement consacrée à la promotion du compostage individuel.

⁶⁴ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001 et 2002.

Remarques préalables

- *Les actions présentées par l'ICDI sont des campagnes d'envergure regroupant une série d'actions convergents vers un même objectif.*
- *En 1999, outre la mise en place de l'opération "Achats futés" (qui regroupe une série d'actions complémentaires), l'Intercommunale a mené une série d'actions reprises sous le label "Campagne à destination des enfants et de certains publics spécifiques orienté selon les axes prévention, tri, recyclage, valorisation, traitement des déchets". Ces actions étant disparates et peu comparables, nous les avons regroupées en 4 actions distinctes :*
 - *Affichage sur le tri,*
 - *Actions d'informations et de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets,*
 - *Colloque sur le traitement des déchets,*
 - *Animations lors de trois manifestations.*
- *A partir de 2000, les actions en matière de compostage individuel font partie intégrante de la campagne "Achats futés" - Déchets limités.*

Actions de prévention menées par l'ICDI

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur / partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
1	Affichage sur le tri	1999	10	Grand Public	Tri/recyclage	40	Hors prévention	140	Posters, affiches et panneaux		6545,97		140 000 ménages touchés	0,4€/ménage touché
2	Action d'information, d'accompagnement et de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets	1999	30+19+11	Ecoles+personnel communal+groupes du 3ième âge+plaines de jeu	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	200+130	Formation/éducation Brochure		10906,94		400 écoles ayant reçu l'information de départ, 250 participants aux visites de l'incinérateur, 736 participants aux animations dans les parcs à conteneurs	11 €/visiteur du parc de l'incinérateur
3	Colloque sur le traitement des déchets	1999	31	Ecoles : enseignants	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	310	Colloque		9742,37		pas d'info	
4	Animation lors de 3 manifestations	1999	10	Grand Public	Prévention	10+20+40	Hors prévention	300	Animation		4969,5		pas d'info	
5	Conception et mise en place du programme de prévention "Achats futés - déchets limités"	1999	10	Grand Public	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	420+100+300	Elaboration et suivi du plan de prévention +medias divers+animation	Espace Environnement	76235,98		1000 ménages touchés*	75 €/ménage touché
6	Campagne axée "Prévention-Tri-Recyclage-Valorisation et traitement des déchets"	2000	11+31	Enfants	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	190+200+340	Autres medias + Formation/Education + Animation dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs	Espace Environnement	7432,41	5604,17	6055 enfants	0,9 €/enfant touché

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur / partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
7	Campagne "Achats futés - déchets limités"	2000	10	Grand Public	Prévention	10+20+40	Hors prévention	100+300+800	Medias+ animations+ réseau de partenaires	Espace Environnement / ONG et ASBL divers+ les sociétés de la grande distribution +communes	70451,14	67755,22	31000 ménages touchés	2,1 €/ménage touché
8	Campagne de sensibilisation de la population à la prévention des déchets via la promotion du compostage à domicile	2000	10	Grand Public	Compostage	30	Promotion du compostage individuel	200+300+800	Formation/ éducation + animation + création et animation d'un réseau	Espace Environnement / Comité Jean Pain ASBL	118305,89	126755,98	6000 ménages touchés	19 €/ménage touché
9	Campagne axée "Prévention-Tri-Recyclage-Valorisation et traitement des déchets"	2001	11+31	Enfants	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	200+340	Formation/Education + Animation dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs	Espace Environnement	37369,02	37369,02	4963 personnes (795 adultes+4158 enfants)	7,5 €/personne touchée
10	Campagne "Achats futés - déchets limités"	2001	10	Grand Public	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	100+300+630+800	Medias+ animations+ enquête+ réseau de partenaires	Espace Environnement / ONG et ASBL divers+ les sociétés de la grande distribution +communes	76024,23	76024,23	59091 personnes touchées par la campagne	1,3 € /personne touchée

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique principale	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateur / partenaire	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
11	Campagne de sensibilisation de la population à la prévention des déchets via la promotion du compostage à domicile	2001	10+31	Grand Public+écoles	Compostage	30	Promotion du compostage individuel	200+300+800	Formation/éducation + animation + création et animation d'un réseau	Espace Environnement / Comité Jean Pain ASBL	37171,56	37171,56	pas d'info	Pas d'info.
12	Campagne de sensibilisation des publics en recherche d'information à la prévention et à la gestion des déchets	2001	19	Autres citoyens : publics en recherche d'intégration	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	300+800	Animation : création des supports, animations + création d'un réseau de partenaires	Espace Environnement	20400,64	20400,64	830 personnes touchées	24 € /personne touchée
13	Campagne "Achats futés - déchets limités"	2002	10	Grand Public	Prévention	10+20+30	Promotion du compostage individuel + prévention qualitative +quantitative	100+300+630+800	Medias+animations+enquête+réseau de partenaires	Espace Environnement / ONG et ASBL divers+ les sociétés de la grande distribution +communes	401063,1	400087	113732 personnes touchées directement + 232 370 personnes touchées indirectement	0,80 € / personne touchée
14	Campagne axée "Prévention-Tri-Recyclage-Valorisation et traitement des déchets"	2002	11+31	Enfants	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + hors prévention	200+340	Formation/Education + Animation dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs	Espace Environnement	1204,51	1204,51	9300 personnes (454 adultes+8846 enfants)	1,13 € / personne touchée
15	Campagne de sensibilisation des publics en recherche d'information à la prévention et à la gestion des déchets	2002	19	Autres citoyens : publics en recherche d'intégration	Prévention	40	Objectifs multiples : prévention qualitative +quantitative	300+200+800	Animation : création des supports, animations + création d'un réseau de partenaires	Espace Environnement	19290,61	19290,61	5505(4503 adultes +975 enfants)	3,5 € / personne touchée

4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE

4.2.1. Nombre d'actions menées

	NOMBRE	%
1999	5	33
2000	3	20
2001	4	27
2002	3	20
	15	100

4.2.2. Publics visés

	NOMBRE	%
Grand public	8	53
Jeunes hors écoles	4	27
Ecoles	5	33
Autres citoyens	3	20

(plusieurs réponses possibles)

Remarque :

- La rubrique "Autres citoyens" regroupe :
 - Les personnes du 3^{ème} âge (visées par l'action 2),
 - Les publics en recherche d'intégration (actions 12 et 15),
- Les "jeunes hors écoles" sont généralement approchés via les plaines de jeu.

4.2.3. Thématiques

	NOMBRE	%
Tri/recyclage	1	7
Compostage	2	13
Prévention	12	80

Commentaire :

80% des actions ont au moins un volet prévention au sens de l'OCDE.

4.2.4. Objectifs

	NOMBRE	%
Prévention quantitative	12	80
Prévention qualitative	12	80
Promotion du compostage individuel	3	20
Hors prévention	12	80

(Plusieurs objectifs possibles)

Commentaires :

La plupart des actions menées poursuivent plusieurs objectifs qui peuvent concerner : le tri, le recyclage, la prévention quantitative et/ou la prévention qualitative.

4.2.5. Types d'actions

	NOMBRE	%
Média	7	46
Formation / éducation	6	40
Animation	12	80
Plan de prévention	1	7
amélioration des connaissances	1	7
Autres	7	46

(plusieurs réponses possibles)

Commentaires

- Les actions de type "média" sont soit
 - des actions multiples (publicités, relations presse, brochure, ...) (action 5, 7, 10, 13)
 - des brochures uniquement (action 2, 6)
- Les actions de type formation comprennent généralement la création d'outils de formation et l'exécution de la formation.
- Les animations sont souvent diverses et multiples (conférences, animations lors de manifestations)
- Sans la rubrique "Amélioration des connaissances", on retrouve une enquête réalisée via le périodique de l'ICDI.
- La rubrique "autres" regroupe toutes les actions relatives à la création et à l'animation de réseaux de partenaires.

4.2.6. Les opérateurs et les partenaires

Espace Environnement est le partenaire de l'ICDI pour la définition et la mise en place des campagnes.

Néanmoins, les supports de communication et les animations de terrain sont dans la plupart des cas, réalisés directement par l'équipe prévention de l'ICDI.

4.2.7. Les budgets des actions

Compte tenu de l'information disponible, nous reprenons, en synthèse, les budgets consacrés aux actions de prévention et les subsides perçus.

Année	Budget estimé par l'ICDI	Subsides perçus
1999	108.40	197.596
2000	196.189	197.041
2001	170.964	196.626
2002	421.557	196.668

A. Les budgets estimés par l'ICDI

Pour rappel, les budgets repris ci-avant sont ceux qui ont été estimés par la responsable des actions de prévention.

Plusieurs remarques s'imposent :

- Le budget relatif à la collaboration avec l'ASBL Espace Environment est intégré, chaque année au budget de la campagne "Achats futés - déchets limités", alors que l'ASBL intervient sur d'autres actions.

Le budget affecté à l'ASBL varie chaque année :

1999 :	20.575,00 € (4 mois d'activité)
2000 :	63.213,00 €
2001 :	65.692,00 €
2002 :	49.578,00 €

- Les prestations de l'ICDI ne sont pas prises en compte de la même manière chaque année :

Pour 1999 et 2000 : Seules quelques prestations sont comprises notamment celles relatives aux visites des parcs à conteneurs et visites de l'incinérateur, à la formation et à l'encadrement des guides composteurs, à la mise sous enveloppe de courrier,

Pour 2001 : Les mêmes types de prestations sont reprises dans le budget. L'ensemble des prestations d'animation pour la campagne menée en direction des publics en recherche d'intégration viennent s'y ajouter.

Pour 2002 : Le budget repris pour la campagne "Achats futés" inclut 254.669,00 € pour les prestations de l'équipe ICDI.

- Les frais relatifs à la réalisation du toute-boîte ICDI info est repris intégralement dans les budgets présentés par l'ICDI pour ces actions de prévention alors que le volet prévention ne représente qu'une part très faible de la revue (consacrée aux différents aspects de la gestion des déchets par l'ICDI).

B. Budget subventionnable

- Pour 2000, toutes les actions présentée à COMASE par l'ICDI ont été estimées subventionnables par l'OWD. On constate cependant certaines différences entre les budgets jugés subventionnables et ceux présentés par l'ICDI à COMASE : les budgets repris dans les tableaux OWD sont systématiquement inférieurs à ceux qui ont été communiqués à COMASE par l'ICDI.
- A partir de 2001, les budgets présentés à COMASE par l'ICDI pour ses actions de prévention ont été jugés subventionnables par l'OWD (y compris les actions ou sous-actions portant sur le compostage).
- Pour 2001, l'ICDI n'a présenté à COMASE que les actions qui ont été jugées subventionnables. De ce fait, le tableau de synthèse donne l'impression que la subsidiation est de 100%.

4.2.8. Indicateurs de résultats

L'ICDI tient une comptabilisation systématique du public touché par ces actions ce qui lui permet de fournir des indicateurs d'intensité pour chacune de ses campagnes (et ce, action par action).

Les données figurant dans le tableau sont les données cumulées. Elles montrent une croissance régulière du nombre de personnes touchées au global et pour chacune des actions en particulier.

Les indicateurs d'efficience ont été calculés par COMASE ; l'information retirée est cependant peu exploitable globalement (bases de calcul très différentes d'une action à l'autre).

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS⁶⁵

4.3.1. Les publics visés

Les publics les plus réceptifs

- Les **enfants** :
 - ils sont très sensibles aux thématiques qui touchent à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles;
 - en agissant sur le public, on contribue aux changements des mentalités (impact à plus long terme).

Les autres publics spécifiques

- Les publics en recherche d'intégration (PRI) :
 - Ce type d'action permet de jouer un rôle social;
 - Avec deux animations d'1/2 journée, et est possible d'atteindre des résultats intéressants.
- Les acteurs relais (enseignants, animateurs) :
 - Les actions menées envers ces publics ont généralement un impact démultiplié.

Les publics les plus difficiles à atteindre

- Les personnes actives professionnellement (de 28 à 55 ans) :
 - elles sont plus difficiles à toucher directement;
 - elles ont moins de temps à consacrer à la prévention.

⁶⁵ Les informations reprises ici sont issues de la réflexion avec le panel de discussion, de l'entretien avec Madame BRISY et des différents rapports établis par l'intercommunale pour la demande de subvention.

4.3.2. L'efficacité des actions

Les actions les plus productives en terme de prévention

- Les actions qui permettent d'avoir un **contact direct** avec le public visé, dans les lieux qu'il fréquente (magasin, centre commercial, marché, manifestations, ...)
- Les actions menées envers des **acteurs relais** (cf.ci-dessus) : notion de maillage
- Les journées du type "portes ouvertes" qui permettent d'impliquer l'ensemble du personnel de l'ICDI dans la dynamique prévention.

Les freins à l'efficacité des actions

On observe une certaine **saturation du public** quand les mêmes actions envers les mêmes publics sont répétées trop souvent.

4.3.3. La mise en œuvre des actions

Sont relevés :

- L'importance de **toucher directement** le public visé;
- La nécessité de pouvoir disposer de **moyens humains et matériels** qui permettent de pouvoir réaliser ce **travail de terrain** en tenant compte des spécificités locales et propres à chaque public visé;
- L'importance de recevoir des **instructions claires de la part de la Région Wallonne** tant au niveau du type d'actions subsidiables que des mesures de résultat. Il est à noter que les responsables regrettent que la Région Wallonne ait souhaité, à un moment donné, que l'accent ne soit plus mis sur le compostage. Le courrier envoyé en ce sens a obligé les responsables de l'ICDI à modifier les priorités qu'ils s'étaient fixés;
- L'expérience acquise au fur et à mesure par l'ICDI, expérience mise à profit pour mettre en œuvre des **actions de plus en plus ciblées**.

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE

5.1.1. Les objectifs de départ

- Pour l'intercommunale ICDI, l'objectif de départ fixé lors du démarrage des actions (1999) était uniquement exprimé en terme de réduction du poids des déchets (toutes fractions confondues) : 10 à 15 kg/an de diminution.

Les résultats obtenus (stabilisation des déchets de 1999 à 2000) ont contraint l'intercommunale à redéfinir ses objectifs.

- Pour les années 2000 et 2001, les objectifs visés sont doubles :
 - en terme de volume de déchets : poursuivre la stabilisation et si possible diminuer le poids des déchets (avec une priorité clairement exprimée en ce qui concerne le poids du sac poubelle des ménages)
 - en terme de personnes touchées : toucher davantage de ménages que l'année précédente.
- A partir de 2001, les objectifs deviennent encore plus précis :
 - diminuer le poids du sac poubelle et si possible, le poids global des déchets des ménages;
 - toucher un maximum de personnes et de manière durable (pas de précision chiffrée);
 - atteindre toutes les couches de population;
 - travailler dans chaque commune affiliée.

5.1.2. Les résultats

A l'ICDI, les résultats des actions menées sont mesurées au travers :

- Des sondages
 - L'ICDI a mené :
 - Une enquête en face à face menée suite à l'opération étiquette en 2003. Les résultats de cette enquête n'ont pas été remis à COMASE.
 - 21 enquêtes (menées à 2 reprises) diffusées via le toute-boîte de l'ICDI, l'Info-Pratique.
Cette enquête écrite avec réponse spontanée porte essentiellement sur la notoriété de la prévention et les comportements en matière de traitement de déchets.
- Des indicateurs d'intensité d'actions :
 - Pour chaque action menée, l'ICDI mesure ses résultats en terme de nombre de personnes touchées.
 - Les informations sont systématiquement comptabilisées.

- L'évolution du poids des déchets :
(collecte à domicile + récolte dans les parcs) : selon l'ICDI, il s'agit de l'indicateur par excellence du succès global des actions menées.

Les chiffres communiqués par l'ICDI sont relatifs au **poids des déchets bruts** collectés en porte à porte et sont les suivants :

ANNEE	POIDS MOYENS DES DECHETS COLLECTES (SACS POUBELLES) (kg/habitant)	EVOLUTION (kg/habitant)
1999	235	
2000	235	0
2001	228	-7
2002	205	-13
2003	197	-7

En ce qui concerne l'évolution du poids global des déchets du ménage, nous disposons des informations suivantes (source : évolution des quantités collectées , OWD; statistiques de la population, INS)

ANNEE	POIDS COLLECTES	KG/HAB.	
1999	18.284	441,1	
2000	195.879	473,7	+ 32,6
2001	186.983	453,1	- 20,6
2002	198.938	482,0	+ 28,9
2003	201.126	487,5	+ 5,5

Remarque : A l'ICDI, les indicateurs portant sur l'évolution des déchets ne sont pas perturbés par l'introduction des sacs payants puisque que ceux-ci sont antérieurs aux actions de prévention.
On peut donc y voir là l'effet de la seule communication – sensibilisation de la population.

5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES

ICDI

Kg/hab.an	1998	2001	2002
OMB&A(*)	254.77	245.85	244.14
SELECT(**)	58	70.61	74.90
OMB&A + SELECT	312.77	316.46	319.04
TOTAL	472.23	453.14	482.02

(*) Ordures ménagères brutes et assimilées

(**) Fractions collectées sélectivement, hors déchets verts, inertes et encombrants.

Evolution annuelle moyenne de la production des OMB&A / habitant

1998 - 2001 : - 1,18 %

1998 - 2002 : - 1,41 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonnes 1998 - 2001 : - 11,18 %

Performance "prévention"

(Taux de variation annuelle "OMB&A + SELECT")

1998 - 2001 : + 0,39 %

1998 - 2002 : + 0,66 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonne 1998 - 2001 : - 4,40 %

Performance "prévention" élargie

(Taux de variation annuelle "toutes fractions")

1998 - 2001 : - 1,37 %

1998 - 2002 : + 0,69 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes wallonne 1998 - 2001 : - 0,6 %

Performance "Tri"

(Evolution du ratio "SELECT / OMB&A + SELECT")

1998 - 2001 : + 3,77 %

1998 - 2002 : + 4,93 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes 1998 - 2001 : + 15,66 %

	ICDI	MOY 225 COMMUNES
Performance TRI (PT) 1998	18,54	20,93
Performance TRI (PT) 2001	22,31	36,59
Performance TRI (PT) 2002	23,48	
? PT 98-01	+3,77	+ 15,66
? PT 98-02	+4,93	

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

COMASE a réalisé une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens de l'ICDI⁶⁶ en vue de mesurer :

la **sensibilisation et les pratiques de la population en matière de prévention** des déchets ménagers ;

la connaissance et l'impact de la campagne « **Achats futés – déchets limités** »⁶⁷, sur le comportement des citoyens.

Les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexe. Nous reprenons ci-après les principaux enseignements.

5.3.1. Notoriété de la campagne « Achats futés – déchets limités ».

- 35% des personnes interrogées ont entendu parler de la campagne.
- Les médias qui ont eu le plus d'impact sont, dans l'ordre décroissant d'importance :
 - La TV (26%) ;
 - Les toutes-boîtes (14%) ;
 - Les dépliants/folders (13% des personnes ayant entendu parler de la campagne) ;
 - Les actions réalisées dans les grandes surfaces (13%).
- Parmi ceux qui ont entendu parler de la campagne, 30% (soit 10,5% de l'échantillon total) pensent que celle-ci a eu un impact sur leur comportement.

5.3.2. Notoriété de la prévention.

- **Spontanément**, les citoyens de la zone ICDI estiment que les comportements qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance)⁶⁸ :
 - le tri des déchets (cité par 47,5% des personnes interrogées) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (22,5%) ;
 - le compostage (17,5%) ;
 - l'achat de produits avec moins d'emballages (14,5%) ;
 - l'utilisation de sacs réutilisables et/ou l'élimination des sacs plastiques (12%).

Notons que 3,5% de personnes interrogées estiment qu'aucun moyen ne permet de réduire la quantité des déchets ménagers.

⁶⁶ Le nombre d'enquêtes à réaliser a été fixé par l'OWD. Les résultats des 200 enquêtes utiles ont permis limiter la marge d'erreur à 7,7% (avec un taux de probabilité de 95%).

⁶⁷ Cette campagne a été lancée en 1999 et est toujours en cours actuellement.

⁶⁸ Nous ne reprenons ici que les items cités par plus de 10% des personnes interrogées.

- Quand la question est posée **de manière assistée**, les comportements qui sont jugés les plus adaptés/efficaces pour réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance) :
 - le tri des déchets (95% jugent ce comportement parfaitement adapté/efficace) ;
 - la limitation des gaspillages (91%) ;
 - le compostage des déchets de cuisine (74%) ;
 - le compostage des déchets de jardin (72,5%) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (67,5%) ;
 - l'achat de produits en vrac (54,5%).

Le fait de brûler les papiers et cartons et les déchets de jardin est jugé inadapté par environ 60% des personnes interrogées.

5.3.3. Comportements en matière de traitement des déchets⁶⁹.

- **Pour les déchets de jardin :**
 - 44% les compostent ;
 - 33% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 12% ne s'estiment pas concernés (pas de jardin).
- **Pour les déchets de cuisine :**
 - 49% les jettent dans leur sac poubelle ;
 - 40% les compostent ;
 - 20% les donnent aux animaux.
- **Pour les encombrants et appareils électriques :**
 - 77% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 13,5% les mettent à part pour la collecte sélective ;
 - 10% les confient à un récupérateur.

5.3.4. Habitudes de consommation.

- **Les boissons :**
 - Les emballages consignés sont privilégiés pour la bière (56% achètent toujours la bière en emballages consignés)
 - L'achat de vin, lait et eau en emballages consignés est beaucoup moins répandu :
 - 83% n'achètent jamais de lait en emballage signé,
 - 44% n'achètent jamais de vin en emballage signé,
 - 78% n'achètent jamais d'eau en emballage signé.
- **Les produits d'entretien :**
 - 67% des personnes achètent au moins parfois des produits de lessive concentrés (33% en achètent toujours) ;
 - 65% achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharge (27% en achètent toujours).

⁶⁹ Nous ne reprenons ici que les items cités par 10% des personnes interrogées.

- **Les lingettes :**
 - 63% n'achètent jamais de lingettes pour l'entretien de la maison ;
 - 53% n'achètent jamais de lingettes pour les soins corporels.
- **Les achats en vrac :**
 - 86% des personnes achètent au moins parfois leurs légumes en vrac (53% le font toujours) ;
 - 85% achètent au moins parfois les fromages et les charcuteries à la découpe (42% le font toujours) ;
 - 91% achètent au moins parfois la viande à la découpe (61% le font toujours).
- **Les petits conditionnements :**
 - 59% n'achètent jamais de biscuits, céréales en petits conditionnements ;
 - 48% n'achètent jamais de boissons en petits conditionnements ;
 - 40% n'achètent jamais de conserves en petits conditionnements.
- **Les piles rechargeables :**
 - 55% en achètent au moins parfois (22% en achètent toujours).
- **L'eau du robinet :**
 - 49% boivent au moins parfois de l'eau du robinet (11% en boivent toujours).

5.3.5. Comportements en matière d'emballages.

- 70% sont attentifs au moins parfois à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent (16,5% y sont toujours attentifs) ;
- Pour emballer leurs produits au supermarché :
 - 25% n'utilisent jamais les sacs plastiques du magasin ;
 - 65% utilisent au moins parfois un sac ou un box réutilisable (26% le font toujours).

5.3.6. Comportement en matière d'imprimés publicitaires.

- 1% les refusent par avis collé sur la boîte aux lettres ;
- 67% les lisent avant de les jeter.

5.3.7. Evolution du nombre de poubelles.

- 42% ont constaté une diminution du nombre de poubelles pour les 5 dernières années.

Les raisons les plus évoquées sont⁷⁰ :

- le tri (51% des personnes ayant constaté une diminution) ;
- le compostage (23%) ;
- le fait de faire plus attention aux achats (13%) ;
- les parcs à conteneurs (12%).

⁷⁰ Nous ne reprenons ici que les raisons citées par plus de 10% des personnes ayant constaté une diminution.

PARTIE 5 : EVALUATION DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES PAR L'IDELUX

1 INTRODUCTION

L'analyse des actions de prévention menées par l'intercommunale IDELUX s'appuie notamment sur :

un entretien approfondi⁷¹ avec Monsieur CHAPLIER, directeur Environnement de l'IDELUX et Madame Isabelle BREELS, chargée de communication ; cet entretien a été complété par la consultation du site internet de l'IDELUX et la lecture des différents documents et informations transmis par l'intercommunal et relatifs à toutes les actions de prévention qui y ont été menées : un document de synthèse reprenant la liste des principales actions de prévention menées par l'IDELUX, le rapport d'activité 2002 du secteur Assainissement de l'IDELUX, des données chiffrées relatives à l'évolution des déchets collectés aux parcs à conteneurs de l'IDELUX. Ces actions ne se limitent pas aux actions qui ont été subsidiées dans le cadre de l'AGW du 30 avril 98,

- l'organisation d'un panel de discussion⁴³ animé par COMASE et réunissant l'équipe des conseillers en environnement de l'IDELUX (6 personnes) et Monsieur CHAPLIER.
- des données disponibles à l'OWD et notamment : l'évolution des déchets sur l'entité, les budgets présentés par Havelange dans le cadre de la demande de subvention⁷².
- la réalisation par COMASE d'une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens choisis de manière aléatoire.

⁷¹ Les comptes rendus de l'entretien et du panel ont été relus par les responsables de l'IDELUX. Ces derniers ont proposé une série de modifications lors d'un courrier adressé à COMASE le 15 mars 2004; ces corrections ont été intégrées.

⁷² Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001-2002. Ces tableaux concernent exclusivement les actions de prévention présentées par l'intercommunale pour la demande de subvention.

2 FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom de l'entité : IDELUX

Nombre d'habitants concernés par les actions de prévention (2003): 315.527

IDELUX gère la collecte et le traitement des déchets ménagers de 55 communes (44 communes de la Province de Luxembourg + 11 communes de la Province de Liège). IDELUX a signé une convention avec presque toutes les communes affiliées pour la gestion des actions de prévention dans le cadre de l'AGW du 30 avril 1998⁷³

Responsable des actions de prévention : Madame Isabelle BREELS

Coordonnées : IDELUX
Secteur Assainissement
Drève de l'Arc en Ciel, 98
6700 ARLON

Principaux systèmes de collecte de déchets en vigueur sur la zone couverte par les actions de prévention :

- sacs payants (pour la plupart des communes affiliées)
- parcs à conteneurs
- collectes annuelles des encombrants à domicile
- affiliation à FOST PLUS

⁷³ Pas de collaboration avec Etalle; 2 ou 3 autres communes gardent une partie du subside.

3 LE CONTEXTE DES ACTIONS DE PREVENTION

3.1 LE CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE ET LES MOTIVATIONS

3.1.1. La principale date clé

1999 : mise en place par l'IDELUX d'un réseau de 11 conseillers en environnement dans le but d'apporter aux communes une aide concrète et sur le terrain notamment en matière de prévention⁷⁴ (cf. 3.3.1.).

3.1.2. Le principe de collaboration avec les communes

Les communes avec lesquelles IDELUX a signé une convention ont accepté que le subside puisse être obtenu et géré directement par l'Intercommunale.

3.1.3. Les motivations

Les actions de prévention menées par l'IDELUX s'inscrivent dans la mission globale de son secteur assainissement. En effet, "la sensibilisation des citoyens et la prévention pour une moindre production de déchets sont parmi les principales missions du secteurs assainissement" (source : www.idelux.be).

Le subside accordé par la Région Wallonne : les responsables de l'IDELUX estiment que le subside permet de dégager des moyens pour des actions de communication en matière de prévention.

Des informations recueillies, il ne semble pas que l'emploi des 11 conseillers en environnement soit lié directement au subside.

⁷⁴ La notion de prévention devant être prise au sens de la définition de l'IDELUX (cf. point 3.2)

3.2 LA NOTION DE PREVENTION POUR L'ENTITE

En tant qu'Intercommunale chargée de la collecte et du traitement des déchets ménagers, IDELUX a élargi la définition conventionnelle de la prévention. Pour ses responsables, celle-ci peut être énoncée comme suit :

- Actions visant à réduire **la quantité de déchets à mettre en centre d'enfouissement** technique (elles viennent en support à l'utilisation des infrastructures des intercommunales par le citoyen);
 - Promouvoir le recyclage auprès de la population,
 - Promouvoir le recyclage auprès de différents secteurs d'activité (horeca, écoles, campings, professions médicales, ...),
 - Mettre sur pied de nouvelles filières de recyclage.

- Actions visant à réduire **la production de déchets par les ménages** :
 - Promouvoir la réutilisation;
 - Promouvoir les principes d'éco-consommation.

Remarque :

*La promotion du **compostage individuel** n'est **pas repris** dans cette définition. Suite aux résultats d'une étude menée par IDELUX sur la qualité des composts individuels, l'Intercommunale a fait le choix de promouvoir la collecte séparée des déchets organiques⁷⁵*

⁷⁵ Cela étant, à la demande spécifique de communes affiliées, des actions d'informations sur le compostage individuel sont menées au cas par cas.

3.3 LES MOYENS

3.3.1. Les ressources humaines

IDELUX a mis en place un réseau de proximité de 11 conseillers en Environnement (répartis sur 5 districts). Ce réseau couvre l'ensemble des communes affiliées à l'IDELUX.

Les conseillers en environnement ont plusieurs missions dont une concerne explicitement la prévention ("pour une moindre production de déchets en induisant auprès de la population des comportements nouveaux"⁷⁶).

Dans la pratique, ils sont chargés du plan d'actions suivant⁷⁷ :

- implémenter et suivre sur le terrain les collectes sélectives,
- suivre le tri dans les écoles,
- proposer des conseils pratiques aux producteurs saisonniers,
- augmenter les apports de déchets recyclables aux parcs à conteneurs et bulles à verres,
- développer les filières de tri-recyclage,
- participer à des journées portes ouvertes.

Ce plan d'actions ne fait pas référence explicitement à des actions de prévention. COMASE n'a par ailleurs reçu **aucune information relative au temps presté** par ces personnes pour des actions de prévention.

3.3.2. Les ressources financières

Les seules informations fournies à COMASE sont celles relatives aux actions spécifiques (cf. ci-après).

3.3.3. Les principaux partenaires

A l'exception du partenariat avec les communes affiliées (cf. rôle des conseillers en Environnement) et d'une collaboration avec les zone de police (pour la répression), IDELUX n'a pas initié de partenariat permanent pour ses actions de prévention.

Au niveau des actions, on relève quelques partenariats spécifiques et ponctuels (cf 4).

⁷⁶ Les autres missions sont relatives à la vulgarisation et au suivi des législations environnementales ainsi qu'au conseil en Commune pour leur application, à la sensibilisation et à l'information des différents acteurs aux problématiques environnementales.

⁷⁷ Ce plan d'actions est celui repris sur le site de l'IDELUX.

4.1 TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS MENEES

Le tableau ci-après reprend de manière synthétique les différentes actions de prévention présentées à COMASE par IDELUX pour la période 1999 à 2002⁷⁸.

Pour chacune d'entre elle, sont repris :

- **l'année** au cours de laquelle l'action a été entreprise
- **la cible visée** (code + description).
Pour définir le public visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **la thématique de l'action** : tri/recyclage uniquement⁷⁹ ;le compostage⁸⁰, la prévention lorsqu'au moins un volet de l'action concerne celle-ci.(au sens de la définition OCDE).
- **l'objectif visé** :
Pour définir l'objectif visé, nous nous référons à la classification proposée en annexe.
- **le type d'action** :
Celui-ci fait référence à la classification en annexe.
- **l'opérateur** (quand celui-ci n'est pas uniquement l'IDELUX) et **les partenaires éventuels de l'action** :
Nous mentionnons ici les organisations et groupements (ASBL, écoles,...) qui ont collaborés à l'action à titre gracieux ou non
- **le budget** estimé par l'Intercommunale pour cette action.
Le budget qui figure ici est celui qui nous a été communiqué par l'intercommunale sur base d'informations dont elle dispose encore à ce jour.
- Quand l'information n'a pu être fournie, c'est la mention « pas d'info » qui figure dans cette case.
- **le budget subventionnable**.
Nous reprenons ici les coûts qui ont été considérés par l'OWD comme subventionnables et repris comme tels dans les tableaux du suivi budgétaire établis lors de l'octroi de subvention⁸¹.
- **l'indicateur** éventuel d'intensité d'activité et un indicateur éventuel d'efficience
En fonction des données disponibles et fournies par la Commune, nous évaluons, quand cela est possible, l'intensité d'activité de l'action et son efficience en nous basant sur les indicateurs proposés dans le Lot 1.

⁷⁸ Monsieur CHAPLIER a précisé à COMASE qu'il s'agit des **principales** actions menées par l'IDELUX. Ces actions sont décrites dans le compte-rendu de l'entretien avec les responsables de l'IDELUX (cf. document de travail CO/2004/619).

⁷⁹ Les actions reprises sous la thématique « tri/recyclage » sont celles pour lesquelles COMASE n'a pas identifié d'aspect de prévention tel que défini par l'OCDE.

⁸⁰ Les actions reprises sous la thématique « compostage » sont celles principalement consacrées à la promotion du compostage individuel.

⁸¹ Tableaux fournis à COMASE pour les années 2000-2001 et 2002.

Remarques préalables :

- *Certaines actions comme la sensibilisation des jeunes vacanciers au tri sont menées chaque année par l'IDELUX, néanmoins à partir de 2000, elles ne sont plus présentées à COMASE comme faisant partie des actions de prévention.*
- *En 1999, l'Intercommunale a mis en place son équipe de conseiller en environnement. Cette action n'est pas reprise comme faisant partie des actions de prévention menées.*

Actions de prévention menées par l'IDELUX

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateurs /partenaires	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
1	Implantation du tri des matières recyclables dans les écoles	1999	31	Ecoles	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	220+390	Exécution d'une action de formation/éducation + autres animations : implantation du tri	Fost Plus, Bebat, les communes affiliées, les écoles	144465		530 écoles équipées de conteneurs	272 euros/école équipée
2	Sensibilisation des jeunes vacanciers au tri des déchets recyclables	1999	11	Jeunes	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	130,140	Affiches + Brochures		pas d'info		pas d'info	Pas d'info
3	Sensibilisation du grand public via des foires et expositions	1999	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	340	Animation dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs		pas d'info		Pas d'info	Pas d'info
4	Rédaction de 2 articles de sensibilisation au tri (à paraître dans les bulletins communaux)	1999	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	120	Bulletins communaux	les communes affiliées)	0		pas d'info	Pas d'info
5	Sensibilisation dans les écoles	2000	31	Ecoles	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	220	Exécution d'une action de formation/éducation		16226,05	16226,05	pas d'info	Pas d'info
6	Information sur les parcs à contenurs	2000	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	130	Feuillet d'information		pas d'info		pas d'info	Pas d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action(description)	Opérateurs /partenaires	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
7	Sensibilisation des jeunes vacanciers au tri des déchets recyclables	2000	11	Jeunes	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	130,140	Affiches + Brochures		6582,66	6582,66	pas d'info	Pas d'info
8	Opération commune propre	2000	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage +propreté	390	Autres animations : Opération commune propre		156,73		pas d'info	Pas d'info
9	Participation à la journée wallonne des déchets	2000	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	390	Autres animations :Journée wallonne des déchets		pas d'info			Pas d'info
10	Participation à des manifestations	2000	10	Grand public	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + Tri/recyclage	310+340	Conception d'un matériel d'exposition + participation à des manifestations		6780	6479,67	pas d'info	Pas d'info
11	Organisations de conférences	2000	10	Grand public	Prévention	40	Prévention quantitative et qualitative + Tri/recyclage	310	Conférences		271,67	271,67	pas d'info	Pas d'info
12	Promotion ciblée des collectes de papiers/cartons	2001	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	100	Medias		pas d'info		pas d'info	Pas d'info
13	Sensibilisation des jeunes vacanciers au tri des déchets recyclables	2001	11	Jeunes	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	130,140	Affiches +Brochures		pas d'info		pas d'info	Pas d'info
14	Opération commune propre	2001	10	Grand public	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage + propreté	390	Autres animations : Opération commune propre		pas d'info		pas d'info	Pas d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateurs /partenaires	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
15	Sensibilisation des vacanciers au tri des déchets recyclables	2001	19	Autres citoyens : vacanciers	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	130,140	Affiches + Brochures		pas d'info		pas d'info	Pas d'info
16	Parc info consacré au compostage	2001	10	Grand public	Compostage	30	Promotion du compostage individuel	190	Autres médias : feuillet à diffusion régulière		3992,4		pas d'info	Pas d'info
17	Brochure "Les déchets, cette année, je m'en occupe"	2001	10	Grand public	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + Tri/recyclage	130	Brochure		35561,7	35561,75	pas d'info	Pas d'info
18	Suivi du tri des matières recyclables dans les écoles	2001	31	Ecoles	Tri/recyclage	40	Tri/recyclage	220 + 300	Exécution d'une action de formation + autres animations : visite des installations		28000		Environ 100 animations organisées + 1400 élèves ont visité les installations	280€ / animation ou 20 € / élève
19	"Non aux sacs de caisse jetables"	2002	10	Grand public	Tri/recyclage	10	Prévention quantitative	100 + 510	Medias + distribution de boîtes pliables		46049	58195	12000 ménages équipés de boîtes pliables	Pas suffisamment d'info
20	"Un jouet sympa servira deux fois"	2002	11	Jeunes	Prévention	13	Prévention quantitative par action sur la réutilisation du produit	100+390	Médias + autres animations : collecte de jouets	La Croix Rouge	8850		18 m3 de jouets collectés	Pas suffisamment d'info

	Titre de l'action	Année	Code cible	Cible (description)	Thématique	Code objectif	Objectif (description)	Code type d'action	Type d'action (description)	Opérateurs /partenaires	Budget estimé (euros)	Budget subventionnable	Indicateurs d'intensité d'activité	Indicateur d'efficience
21	"Journées des écoles"	2002	31	Ecoles	Prévention	10+20+40	Prévention quantitative et qualitative + Tri/recyclage	300	Animations : visites d'installation + animation + distribution d'un kit	CRIE de la Forêt d'Arlier + CRIE du Fourneau St-Michel	9196,2	9196,2	328 élèves ont visité les installations	28 € / élèves
22	Enquête sur la mise sous cellophane de revues, magazines, catalogues, ..."	2002	24	Autres entreprises privées : les éditeurs de toute-boîte	Prévention	10	Prévention quantitative	700	Action volontaire en relation avec les normes produits		pas d'info		Pas d'info	Pas d'info

4.2 ANALYSE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE

4.2.1. Nombre d'actions menées

	NOMBRE D' ACTIONS	%
1999	4	18
2000	7	32
2001	7	32
2002	4	18
	22	100

4.2.2. Publics cibles

	NOMBRE D' ACTIONS	%
Grand public	12	55
Jeunes	4	18
Autres citoyens	1	4
Ecoles	4	18
Entreprises	1	4

Commentaires :

- Les actions s'adressant aux jeunes visent les jeunes vacanciers participant à des camps (scouts, ...) sur le territoire d'IDELUX.
- La rubrique "autres citoyens" comprend les personnes en vacances sur le territoire IDELUX.
- Les écoles regroupent tous les établissements implantés sur le territoire (primaires et secondaires).
- L'action qui vise les entreprises est l'enquête menée auprès des éditeurs de toute-boîte sur la mise sous cellophane de revues et magazines.

4.2.3. Thématiques

	NOMBRE D' ACTIONS	%
Tri/recyclage	15	69
Compostage	1	4
Prévention	6	27
		100

4.2.4. Objectifs

	NOMBRE D'ACTION	%
Prévention quantitative	5	23
Prévention qualitative	3	14
Promotion du compostage	1	4
Autres (hors prévention)	18	82

(Plusieurs objectifs possibles)

Commentaires :

- Pour 3 actions visant la prévention, l'information disponible ne permet pas de faire la distinction entre prévention quantitative et qualitative.
- Les autres objectifs (hors prévention) concerne toujours le tri/ recyclage (80% des actions menées ont pour objectif principal le tri/recyclage).
- Deux actions visent explicitement la prévention quantitative
 - Un jouet sympa servira deux fois
 - L'enquête sur la mise sous cellophane.

4.2.5. Types d'actions

	NOMBRE D'ACTION	%
Médias	11	50
Formation/éducation	3	14
Animation	9	41
Action volontaire en relation avec les normes produits	1	4

(Plusieurs types d'actions possibles)

Commentaires :

- Les actions de type "média" sont :
 - des actions qui font appel à plusieurs médias,
 - des actions qui s'appuient sur des brochures et/ou affiches,
 - la rédaction d'articles à paraître dans les bulletins communaux.
- On distingue deux types d'animations :
 - des animations dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs ;
 - la conception et la réalisation de matériels pour des animations.

4.2.6. Les opérateurs et les partenaires

L'opérateur est toujours l'Intercommunale. Les collaborations sont rares et limitées à quelques actions ponctuelles représentant 17% des actions totales.

4.2.7. Les budgets

A. Budget estimé par IDELUX

Année	Budgets estimés par l'IDELUX	Subvention accordée
1999	144.465	122.409
2000	30.017,10	123.023
2001	67.554,1	124.518
2002	64.095,2	124.518

Pour rappel, les budgets repris ici sont ceux qui ont été estimés par les responsables des actions de prévention.

L'information a été transmise à COMASE pour 13 actions et fait donc défaut pour 44 % des actions présentées à COMASE.

Dans la pratique, les informations dont dispose COMASE sont peu comparables car les coûts repris dans l'estimation ne sont pas les mêmes d'une action à l'autre. Les frais de personnel ne sont, par exemple, pas inclus dans la plupart des actions sauf dans l'action "suivi du tri des matières recyclables dans les écoles" (cf.ci-après).

L'action la moins coûteuse : la rédaction d'articles à paraître dans les bulletins communaux : pas de coût direct.

L'action la plus coûteuse : suivi du tri des matières recyclables dans les écoles :
28.000 €⁸²

⁸² Il s'agit de l'estimation du coût des ressources humaines affectées par l'IDELUX sur la base de 43,75 €/heure et de 640 heures de prestations.

B. Budgets subventionnés

Pour 2000 : l'OWD estime que les actions : sensibilisation des jeunes vacanciers au tri des déchets recyclables⁸³, participation à des manifestations, sensibilisation dans les écoles et organisations de conférences étaient subventionnables. Ces 4 actions représentent un budget total de 29.560 €. Les autres actions ne sont, soit pas reprises dans les tableaux OWD, soit pas jugées subventionnables.

Pour 2001 :

- 5 actions ont été estimées subventionnables mais dans son rapport à l'OWD, l'IDELUX n'en a chiffré qu'une seule : il s'agit de la brochure "Les déchets cette année je m'en occupe".
- Parmi les autres actions, il est à remarquer que l'action "Parc info consacré au compostage" n'a pas été estimée subventionnable au sens de la grille d'aide à la décision.
- Le budget de 28.000 € que l'IDELUX estime avoir consacré à l'opération "Suivi du tri des matières recyclables dans les écoles" ne figure pas dans le tableau de l'OWD.

Pour 2002 :

- Deux actions sur 3 ont été jugées subventionnables : "Non aux sacs de caisses jetables" et "Journée des écoles".
- L'action "Un jouet sympa servira deux fois" principalement axée sur la prévention par action sur la réutilisation n'a pas été jugée subventionnable par l'OWD ;
- L'action « Enquête sur la mise sous cellophane de revues, magazines, catalogues, ... ne figure pas dans les tableaux OWD.

⁸³ Pour cette action consacrée au tri/recyclage, COMASE n'a pas identifié de volet prévention.

4.3 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS⁸⁴

4.3.1. Les publics visés

Les publics les plus réceptifs :

Les enfants

Les publics les plus difficiles à atteindre :

Les routiers (alors que ces derniers génèrent des déchets sur les routes et autoroutes qu'ils empruntent).

4.3.2. Efficacité des actions

Les actions les plus productives en terme de prévention

- Les actions de proximité; c'est-à-dire qui touchent directement chaque public sur les lieux où il se trouve (ex : les élèves dans les écoles, les ménages sur leur lieu d'achat, ...);
- Les actions menées en amont (sur l'offre de produits⁸⁵);
- Les actions qui mettent en évidence les aspects concrets et attractifs pour les consommateurs : côte pratique, prix plus attractifs, ...
- Les actions qui encouragent les achats dans le commerce local (boucher, boulanger, ...). Ces derniers proposent généralement des emballages moins sophistiqués et moins volumineux.

Les freins à l'efficacité des produits

- Le manque d'emprise sur l'offre de produits (qui crée le déchet à la source) et sur la distribution de ceux-ci (collaboration avec la Fedis difficile);
- Le manque de moyens financiers qui peut freiner la mise en œuvre de certaines actions plus expérimentales et dont l'impact n'est pas encore connu.

⁸⁴ Les informations reprises ici sont issues de la réflexion avec le panel de discussion et de l'entretien avec les responsables des actions de prévention de l'IDELUX.

⁸⁵ Mais ce type d'actions n'est pas du ressort d'une intercommunale)

4.3.3. Les effets pervers de la prévention

Les dépôts clandestins ainsi que les feux de jardin sont les principaux effets pervers rencontrés sur le territoire de l'IDELUX.

4.3.4. La mise en œuvre des actions

Sont relevés :

- La nécessité de pouvoir disposer de **moyens humains** pour pouvoir agir, sur le terrain, auprès des citoyens;
- L'importance de pouvoir mener des **actions tenant compte des particularités locales** et des canaux d'information propres à des sous-régions.

5.1 LA MESURE DES RESULTATS POUR L'ENTITE

5.1.1. Les objectifs de départ⁸⁶

Au niveau de l'IDELUX, des objectifs ne sont généralement pas fixés au départ :

- ni en terme de diminution de déchets,
- ni en terme d'intensité d'actions.

Les seuls objectifs qui ont été fixés concernent :

- la distribution de boxes pliables : la cible = 10% des ménages
- l'opération jouet 2003 : atteindre au moins le résultat de 2002 (en terme de tonnes collectées).

A l'IDELUX, on estime qu'il est difficile de fixer des objectifs pour une action en terme de diminution de déchets car :

- on agit sur le comportement (et donc à long terme),
- le changement éventuel de comportement n'est pas nécessairement lié à l'effet de telle ou telle action (effet de mode, effet cumulatif de plusieurs actions, ...),
- l'intercommunale n'a pas d'emprise sur les produits proposés dans les commerces.

5.1.2. Les résultats

Les seules informations communiquées à COMASE sont relatives à la collecte des déchets dans les parcs à conteneurs.

Ces informations montrent essentiellement une stabilisation globale de ces déchets de 2000 à 2003 (ceux-ci sont passés de 139.250 tonnes en 2000 à 140.710 tonnes en 2003).

⁸⁶ Les informations reprises ici sont essentiellement issues des réflexions avec le panel de discussion.

5.2 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS ET LES PERFORMANCES

IDELUX

Kg/hab.an	1998	2001	2002
OMB&A(*)	313.05	284.67	208.14
SELECT(**)	92.38	132.56	137.41
OMB&A + SELECT	405.44	414.23	345.54
TOTAL	687.77	737.52	669.42

(*) Ordures ménagères brutes et assimilées

(**) Fractions collectées sélectivement, hors déchets verts, inertes et encombrants.

Evolution annuelle moyenne de la production des OMB&A/habitant

1998-2001 : -3,12 %

1998-2002 : -9,70 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes 1998-2001 : -11,18 %

Performance "prévention"

(Taux de variation annuelle « OMB&A + SELECT »)

1998-2001 : + 0,96 %

1998-2002 : - 3,92 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes 1998-2001 : -4,40 %

Performance "prévention" élargie

(Taux de variation annuelle " toutes fractions")

1998-2001 : + 2,36 %

1998-2002 : - 0,67 %

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes 1998-2001 : -0,6 %

Performance "Tri"

(Evolution du ratio "SELECT /OMB&A + SELECT")

1998-2001 : + 9%

1998-2002 : + 17%

Pour rappel, la moyenne sur 225 communes 1998-2001 : + 15,66 %

	IDELUX	MOY 225 COMMUNES
Performance TRI (PT) 1998	22,78	20,96
Performance TRI (PT) 2001	31,77	36,39
Performance TRI (PT) 2002	39,76	
? PT 98-01	+ 8,99	+ 15,66
? PT 98-02	+ 16,98	

5.2.1. Les réactions de l'IDELUX face aux résultats issus des tableaux OWD

Il y a lieu d'interpréter ces résultats avec beaucoup de réserves; en effet :

- des biais peuvent être induits suite à l'introduction de mesures telles que : introduction des sacs payants et/ou de la collecte sélective, effet du régime de prélèvement-sanction (décret du 16/07/1998 relatif à la taxation des déchets).
- les indices ne tiennent pas compte des effets pervers (non mesurés) tels que incinération, dépôts clandestins, ..;
- certains comportements de tri/recyclage ont pour effet d'augmenter le volume et/ou le poids global des déchets (ex : opter pour des bouteilles en verre);
- les chiffres présentés ne tiennent pas compte de l'historique des performances antérieures (si on a déjà beaucoup progressé par le passé, c'est plus difficile d'améliorer encore les performances);
- ces chiffres ne tiennent pas compte des particularités propres à la région analysée par exemple : pour IDELUX :
 - accroissement de la population en été (tourisme)
 - parcs accessibles aux PME/artisans

5.3 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

COMASE a réalisé une enquête téléphonique auprès de 200 citoyens d'IDELUX⁸⁷ en vue de mesurer :

la **sensibilisation et les pratiques de la population en matière de prévention** des déchets ménagers ;

la connaissance et l'impact, sur le comportement des citoyens, des actions « **Non aux sacs de caisse jetables** » (menée en 2002) et « **Un jouet sympa servira deux fois** » (menée en 2002 et en 2003).

Les résultats détaillés de cette enquête sont présentés en annexe. Nous reprenons ci-après les principaux enseignements.

5.3.1. Notoriété des actions menées.

- 47% des personnes interrogées ont entendu parler d'au moins une de ces actions ;
 - 38% ont entendu parler de « Non aux sacs de caisse » ;
 - 23% ont entendu parler de « Un jouet sympa servira deux fois ».
- Les médias qui ont eu le plus d'impact sont, dans l'ordre décroissant d'importance :
 - La TV (30%) ;
 - Les journaux (17%) ;
 - La radio (16%) ;
 - Dans les grandes surfaces (15%).
- Parmi ceux qui ont entendu parler de la campagne, 46% (soit 22% de l'échantillon total) pensent que celle-ci a eu un impact sur leur comportement.

5.3.2. Notoriété de la prévention.

- **Spontanément**, les citoyens de la zone IDELUX estiment que les comportements qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance)⁸⁸ :
 - l'achat de produits avec emballages consignés (26%) ;
 - le tri des déchets (cité par 24% des personnes interrogées) ;
 - l'achat de produit avec moins d'emballages (15%) ;
 - l'achat de produits en vrac (10%) ;
 - le compostage (10%) ;
 - l'utilisation de sacs réutilisables ou la limitation des sacs plastiques (10%).

Notons que 14% de personnes interrogées estiment qu'il n'y a rien moyen de faire pour réduire la quantité des déchets ménagers.

⁸⁷ Le nombre d'enquêtes à réaliser a été fixé par l'OWD. Les résultats des 200 enquêtes utiles ont permis limiter la marge d'erreur à 7,7% (avec un taux de probabilité de 95%).

⁸⁸ Nous ne reprenons ici que les items cités par plus de 10% des personnes interrogées.

- Quand la question est posée **de manière assistée**, les comportements qui sont jugés les plus adaptés/efficaces pour réduire la quantité des déchets ménagers sont (par ordre décroissant d'importance) :
 - le tri des déchets (94% jugent ce comportement parfaitement adapté/efficace) ;
 - le compostage des déchets de jardin (87%) ;
 - la limitation des gaspillages (86%) ;
 - le compostage des déchets de cuisine (83%) ;
 - l'achat de produits avec emballages consignés (69%) ;
 - l'achat de produits en vrac (56%).

Le fait de brûler les papiers et cartons et les déchets de jardin est jugé inadapté par environ 55% des personnes interrogées.

5.3.3. Comportements en matière de traitement des déchets⁸⁹.

- **Pour les déchets de jardin :**
 - 62% les compostent ;
 - 21% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 12% ne s'estiment pas concernés (pas de jardin) ;
- **Pour les déchets de cuisine :**
 - 48% les compostent ;
 - 32% les jettent dans leur sac poubelle ;
 - 16% les donnent aux animaux.
- **Pour les encombrants et appareils électriques :**
 - 79% les amènent au parc à conteneurs ;
 - 18% les mettent à part pour la collecte sélective.

5.3.4. Habitudes de consommation.

- **Les boissons :**
 - Les emballages consignés sont privilégiés pour la bière (60% achètent toujours la bière en emballages consignés)
 - L'achat de vin, lait et eau en emballages consignés est beaucoup moins répandu :
 - 85,5% n'achètent jamais de lait en emballage consigné,
 - 38% n'achètent jamais de vin en emballage consigné,
 - 72% n'achètent jamais d'eau en emballage consigné.
- **Les produits d'entretien :**
 - 58% des personnes achètent au moins parfois des produits de lessive concentrés (25% en achètent toujours) ;
 - 54% achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharge (20% en achètent toujours).

⁸⁹ Nous ne reprenons ici que les items cités par 10% des personnes interrogées.

- **Les lingettes :**
 - 76% n'achètent jamais de lingettes pour l'entretien de la maison ;
 - 59% n'achètent jamais de lingettes pour les soins corporels.
- **Les achats en vrac :**
 - 92% des personnes achètent au moins parfois leurs légumes en vrac (46% le font toujours) ;
 - 72% achètent au moins parfois les fromages et les charcuteries à la découpe (27% le font toujours) ;
 - 90% achètent au moins parfois la viande à la découpe (49% le font toujours).
- **Les petits conditionnements :**
 - 46% n'achètent jamais de biscuits, céréales en petits conditionnements ;
 - 39% n'achètent jamais de boissons en petits conditionnements ;
 - 30% n'achètent jamais de conserves en petits conditionnements.
- **Les piles rechargeables :**
 - 53% en achètent au moins parfois (17% en achètent toujours).
- **L'eau du robinet :**
 - 69% boivent au moins parfois de l'eau du robinet (26% en boivent toujours).

5.3.5. Comportements en matière d'emballages.

- 78% sont attentifs au moins parfois à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent (16% y sont toujours attentifs) ;
- Pour emballer leurs produits au supermarché :
 - 26% n'utilisent jamais les sacs plastiques du magasin ;
 - 70% utilisent au moins parfois un sac ou un box réutilisable (30% l'utilisent toujours).

5.3.6. Comportement en matière d'imprimés publicitaires.

- 1% les refusent par avis collé sur la boîte aux lettres ;
- 73% les lisent avant de les jeter.

5.3.7. Evolution du nombre de poubelles.

- 46% ont constaté une diminution du nombre de poubelles pour les 5 dernières années.

Les raisons les plus évoquées sont⁹⁰ :

- le tri (67% des personnes ayant constaté une diminution) ;
- les conteneurs (29%) ;
- le compostage (13%).

⁹⁰ Nous ne reprenons ici que les raisons citées par plus de 10% des personnes ayant constaté une diminution.

**PARTIE 6 : L'ANALYSE TRANSVERSALE DES EXPERIENCES DE PREVENTION MENEES
PAR LES 5 ENTITES ANALYSEES**

1 LES CONTEXTES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION DANS LES ACTIONS ANALYSEES

1.1 LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

Les entités analysées présentent des **disparités importantes**, notamment au niveau

- du type d'entité : 3 communes + 2 intercommunales
- du nombre d'habitants concernés par les actions de prévention :
 - la plus petite : Havelange : 4.736 habitants
 - la plus grande : ICDI : 396.551 habitants (84 × plus qu'Havelange).
- du milieu géographique : rural, semi urbain ou urbain.

Remarque

La classification dite "de Mérenne" classe les communes selon leur degré d'urbanisation en 11 catégories. Les entités considérées y sont classées comme suit⁹¹ :

Communes centrales des principales agglomérations (A)	Urbanisation fonctionnelle	Urbanisation morphologique			Communes rurales (E)
		Forte (B)	Moyenne (C)	Faible (D)	
Namur ICDI (1)	Forte (1)	ICDI (1)		LUX (3)	LUX (10) Havelange
	Moyenne (2)		ICDI (1) LUX (1) Welkenraedt	LUX (7)	
	Faible (3)	ICDI (6)	ICDI (4)	LUX (23) ICDI (1)	

ICDI et Namur sont donc principalement urbaines, Havelange est franchement rurale, IDELUX se caractérise majoritairement par une urbanisation morphologique et fonctionnelle faible (avec 10 communes rurales) et Welkenraedt est moyennement urbanisée.

⁹¹ En ce qui concerne les intercommunales, nous mentionnons le nombre de communes par classe de degré d'urbanisation entre parenthèse, derrière leur nom.

1.2 LES SYSTEMES DE COLLECTES EN VIGUEUR

Sur la période analysée :

- toutes sauf l'ICDI et Havelange étaient déjà (ou se sont) affiliées à FOST PLUS.
- toutes sauf l'ICDI ont implanté un système de collecte payant (sac poubelle / poubelle à puce)⁹²
A l'ICDI, l'arrivée du sac payant est bien antérieur à la période analysée.
- toutes étaient déjà ou se sont équipées de parcs à conteneurs.

1.3 LES MOTIVATIONS DE DEPART

- Pour les **3 communes**, la principale motivation est **d'éviter l'application du prélèvement sanction** sur leur territoire.
Cet objectif est également souvent visé par l'introduction d'un système de collecte payant qui renforce encore l'intérêt des messages de prévention aux yeux du citoyen-consommateur (les actions sont l'occasion de donner des conseils au habitants pour les préparer à ce nouveau système).
- Pour les **2 intercommunales**, les actions de prévention se placent dans une **dynamique positive et proactive en matière de gestion globale des déchets**.
IDELUX affiche également son souhait de limiter la quantité à mettre en **centre d'enfouissement technique** et donc d'alimenter ses installations de traitement.
A l'ICDI, on se concentre sur un objectif de **diminution du volume de la poubelle** et les filières de recyclage ne sont jamais évoquées explicitement.

Rôle du subside RW

Si le subside présenté par l'AGW du 30 avril 1998 a joué un **rôle déclencheur** pour le lancement des actions pour la plupart des entités, il ne semble pas que ce rôle ait été primordial dans les orientations données.

⁹² A l'exception de quelques communes de la zone IDELUX.

1.4 LA NOTION DE PREVENTION POUR LES ENTITES

Si pour toutes les entités rencontrées, la prévention comprend bien la **notion de diminution des déchets**, on distingue des **différences importantes dans les actions** que les entités mènent ou estiment devoir mener **pour promouvoir cette prévention**.

- Les actions de **promotion du compostage** individuel en font partie du point de vue de toutes les entités rencontrées sauf IDELUX. En effet, elles estiment que le compostage permet de diminuer le volume global des déchets et ne comprennent dès lors pas la circulaire de la Région Wallonne à ce sujet.
A l'IDELUX, par contre, on estime suite aux résultats d'une étude spécifique, que la qualité des composts individuels n'est pas suffisante et qu'il vaut dès lors mieux mettre l'accent sur la collecte séparée des déchets organiques.
- **Les actions de promotion du tri et du recyclage :**
 - à l'IDELUX, elles font d'office partie des actions de prévention puisqu'elles permettent de réduire la quantité de déchets à mettre en centre d'enfouissement.
 - pour l'ICDI, ces actions ne peuvent être dissociées des actions de prévention puisqu'elles permettent de limiter le volume des poubelles; cependant, l'ICDI n'intègre pas le tri/recyclage à la notion de prévention.
 - à Namur et Welkenraedt, on estime qu'il n'est pas facile de dissocier les actions de promotion de la prévention de celles axées sur le tri car le consommateur doit recevoir une information complète sur la gestion de sa poubelle.
 - à Havelange, on signale que la pratique du tri ne contribue pas à diminuer le volume global des déchets.
- **Les actions de promotion de la réutilisation des produits :**
 - à Namur, on considère que la réutilisation des produits est assimilée à du recyclage et ne fait donc pas partie de la prévention.
 - à l'IDELUX, par contre, on estime que la réutilisation des produits favorise la réduction des déchets. Les actions qui en font la promotion sont donc considérées comme des actions de prévention.
- **Les actions de promotion de l'éco-consommation :**
 - A l'IDELUX et à Namur, on cite explicitement l'éco-consommation comme faisant partie de la prévention.
 - Dans la pratique, l'ICDI insiste également fortement sur le lien étroit entre prévention et éco-consommation.

1.5 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ce sont surtout **les moyens humains et les partenariats qui ont été évoqués par les responsables rencontrés.**

Quant aux moyens matériels, seul l'ICDI a donné des informations complètes sur ce point.

1.5.1. Les moyens humains

Les **2 intercommunales analysées** disposent d'une **équipe de personnes** chargées de mettre en œuvre des actions de préventions :

- à l'ICDI, une équipe de 8 personnes est spécifiquement affectée de manière permanente aux actions de prévention.
- à l'IDELUX, une équipe de 11 conseillers en environnement dont une des missions, concerne la prévention.

Dans les **communes**, c'est généralement le **conseiller en environnement** qui consacre tout ou partie de son temps aux actions de prévention.

L'importance du temps qu'il y consacre dépend généralement de sa motivation personnelle et des options politiques de la Commune.

A Namur, on estime en outre qu'une dizaine de personnes sont impliquées (de manière plus ou moins importante) dans les actions de prévention.

1.5.2. Les partenariats

- 3 entités ont travaillé avec un **consultant** pour la mise en œuvre, soit d'un véritable plan de prévention (Havelange et Welkenraedt), soit pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne de prévention (ICDI).

Le consultant retenu est Espace Environnement pour Havelange et l'ICDI et une consultante indépendante pour Welkenraedt⁹³ (à noter que dans ce dernier cas, un audit initial avait aussi été réalisé par Espace Environnement).

- La plupart des entités font appel à des **ASBL spécialisées**⁹⁴ pour la formation des guides composteurs et parfois également pour des animations et conférences sur ce thème.
- Les 3 entités qui ont travaillé avec un consultant (Havelange, Welkenraedt et IICDI) ont clairement mis l'accent sur le **partenariat local** en créant et animant des groupes de bénévoles et/ou en s'appuyant sur des associations locales existantes pour diffuser l'information. A Namur, le partenariat avec des bénévoles est limitée au groupe des composteurs. A l'IDELUX, il est quasi inexistant.

1.5.3. Les moyens financiers

En ce qui concerne les moyens financiers affectés par les entités aux actions de prévention, l'information se limite au coût estimé des actions⁹⁵ présentées à COMASE et ce, uniquement quand cette information est encore disponible.

Il semble qu'aucune des entités n'ait évalué de manière complète et systématique les coûts de l'ensemble des actions de prévention.

⁹³ Cette collaboration a été interrompue.

⁹⁴ Bon...jour sourire, Jean Pain.

⁹⁵ Cette information est cependant souvent incomplète et peu comparable (cf 2.3.4 de cette conclusion).

2 LES ACTIONS MENEES

Pour rappel, les actions qui ont été analysées sont celles qui ont été présentées à COMASE comme des actions de prévention menées par l'entité.

Ces actions peuvent différer des actions présentées à l'OWD. En effet :

- toutes les actions n'ont pas nécessairement été introduites à l'OWD pour la demande de subsides puisque la présentation de 2 actions étaient suffisantes pour obtenir le subside ;
- certaines actions introduites à l'époque pour l'obtention du subside n'ont pas été présentées à COMASE, l'entité ayant vraisemblablement estimé depuis lors qu'il ne s'agissait pas réellement d'actions de prévention.

Enfin, il faut rappeler que l'octroi du subside est lié à l'effectivité de la mise en œuvre de 2 actions de prévention sans qu'il soit exigé de manière explicite de pouvoir étayer les aspects tels que le coût (jusqu'à 2000 inclus), l'efficacité et l'efficience.

2.1 NOMBRE DES ACTIONS MENEES

Les actions menées telles qu'elles ont été présentées à COMASE sont de **tailles diverses** :

- 2 entités ont davantage mis l'accent sur des actions d'envergure de type campagne de communication s'appuyant sur une série de "sous actions convergentes".
Il s'agit de Namur (à partir de 2001 "Eco-consommation : Namur passe à l'action!") et de l'ICDI ("Achats futés, déchets limités").
- les 3 autres entités ont présenté des actions ponctuelles particulièrement ciblées sur l'une ou l'autre thématique ou fraction du déchet.

Le nombre d'actions menées est donc très variable d'une entité à l'autre.

A titre d'information, nous reprenons ci-après un tableau de synthèse des actions menées par les entités pour chaque année.

	1999	2000	2001	2002	Total
Havelange	8	6	5	2	21
Namur	1	2	2	3	8
Welkenraedt	2	4	2	0	9
ICDI	5	3	4	3	15
IDELUX	5	7	7	4	23

2.2 PUBLIC VISE PAR LES ACTIONS

Les publics les plus souvent visés sont le grand public et les jeunes.

- Le grand public : Dans toutes les entités, plus de 50 % des actions menées s'adressent au grand public en général. A Welkenraedt et Havelange, la proportion des actions s'adressant au grand public dépasse 70 %.
A Namur, toutes les actions visent le grand public.
- Les jeunes : Ceux-ci sont visés de manière importante par la plupart des entités : 30 % à 50 % des actions menées visent les jeunes dans toutes les entités analysées sauf à Namur.
Par jeune, on entend principalement les écoles (surtout les établissements d'enseignement primaire) et de manière plus accessoire, les Plaines de jeux (ICDI) et les mouvements de jeunesse (IDELUX).

Dans plusieurs entités, on trouve, en outre, d'autres publics visés spécifiquement :

- le personnel communal visé par 2 actions menées à Welkenraedt;
- les « publics en recherche d'intégration » visés par 2 campagnes menées par l'ICDI;
- les vacanciers visés par une action menée par l'IDELUX.

2.3 LES THEMATIQUES COUVERTES ET LES OBJECTIFS VISES

2.3.1. Les thématiques

A. Actions centrées sur le tri/recyclage

A l'exception de l'IDELUX, les entités rencontrées ont présenté à COMASE **peu d'actions centrées exclusivement sur le tri/recyclage** (sans qu'un volet prévention ait pu être identifié par COMASE).

- Havelange : 1 action menée en 2001.
- Namur : pas d'action.
- Welkenraedt : 1 action menée en 1999.
- ICDI : 1 action menée en 1999.
- IDELUX : 15 actions réparties sur la période analysée.

B. Actions centrées sur le compostage individuel

Les actions essentiellement centrées sur la promotion du compostage individuel sont **proportionnellement les plus nombreuses à Havelange** (53 % des actions menées) et **Welkenraedt** (33 % des actions menées) et **Namur** (37,5 % des actions menées).

A l'IDELUX, seule une action y est consacrée (et ce, pour les raisons évoquées ci-avant).

A l'ICDI, la sensibilisation au compostage n'est effective que depuis 2000 et à partir de 2002, elle est intégrée aux actions de prévention dans le but de répondre à la circulaire de la Région Wallonne invitant les entités à limiter ce type d'actions.

C. Actions de prévention

Les actions présentant au moins un volet de prévention au sens de la définition de l'OCDE sont **proportionnellement les plus nombreuses à l'ICDI** (80 % de l'ensemble des actions présentées à COMASE).

A Namur, Havelange et Welkenraedt sur l'ensemble de la période analysée, on identifie entre 30 % et 50 % d'actions de ce type.

A l'IDELUX, les actions intégrant la prévention au sens de la définition OCDE sont surtout présentes à partir de 2001. En 2002, toutes les actions présentées à COMASE sont axées sur la prévention.

2.3.2. Les objectifs visés

Les mêmes tendances que dans les thématiques sont observées.

Il faut également relever que

- les actions visent souvent **plusieurs objectifs** (dont certains n'ont parfois pas de lien direct avec la gestion des déchets)
- quand l'objectif visé est la prévention, il n'est généralement pas possible, compte tenu de l'information disponible, de distinguer si la réduction espérée est quantitative ou qualitative
- les objectifs fixés pour les actions sont toujours **exprimés en terme qualitatif** et ne sont quasi jamais chiffrés.

2.3.3. Les types d'actions menées

Dans toutes les entités analysées, on observe un **cocktail d'actions** de type média, formation/éducation et animation.

L'importance accordée à chacun de ces types d'actions varie d'une entité à l'autre :

- Havelange et l'ICDI privilégient les animations (62 % des actions menées à Havelange et 80 % des actions de l'ICDI)
- Namur privilégie les médias (87 % des actions menées)
- Welkenraedt ne privilégie aucune action en particulier
- IDELUX mène aussi bien des actions de type animations que des actions de type média et ne réalise aucune formation.

Au global, **les actions de type formation/éducation sont les moins nombreuses.**

Outre ces trois types d'actions, il faut également relever :

- la présence d'une action de type "plan de prévention" à Havelange, Welkenraedt et à l'ICDI
- la réalisation d'enquêtes par l'ICDI
- la mise à disposition de compostières (à titre gratuit ou à prix avantageux) à Havelange et Welkenraedt.
- la création et l'animation de réseaux à l'ICDI.
- la distribution de sacs ou boîtes de caisse réutilisables (IDELUX, Namur).

2.3.4. Les budgets

Les informations relatives au budget des actions qui ont été transmises à COMASE par les communes sont souvent **incomplètes et diffèrent parfois des montants enregistrés à l'OWD.**

Par ailleurs, quand l'information a pu être transmise, nous constatons que **les critères d'évaluation** varient d'une entité à l'autre et parfois également d'une année à l'autre au sein d'une même entité.

C'est ainsi, par exemple, que les ressources humaines internes affectées par l'entité aux actions de prévention ne sont soit pas prises en compte du tout, soit partiellement prises en compte, soit encore totalement prises en compte.

Ces constats témoignent :

- d'une **absence de référence** objective pour l'évaluation budgétaire des actions par les communes;
- d'un **manque de systématisation** dans l'enregistrement de ces données.

Il est dès lors difficile, voire quasi impossible de tirer des conclusions en ce qui concerne les budgets mis en œuvre.

2.3.5. Les indicateurs de résultats

La seule entité qui conserve systématiquement l'information sur le nombre de personnes ménages/enfants touchées est l'ICDI.

Après des autres entités, l'information est assez rare et, et quand elle existe, est souvent peu précise et peu comparable :

- ces chiffres ont été établis a posteriori et sur base de données très parcellaires;
- l'octroi du subside est lié à la réalisation de 2 actions sans qu'il soit imposé de conserver une information relative aux données économiques et aux résultats précis des actions (au moins, avant 2001).

Au niveau de l'ICDI, il faut noter que même si l'information existe (d'une part, au niveau des personnes/ménages touchés directement ou indirectement par chaque action et, d'autre part, au niveau des budgets que l'entité estime avoir consacré à l'action), l'analyse globale est peu praticable car tant les données relatives aux personnes touchées que celles relatives au budget sont évalués sur des bases non comparables (parfois, on mesure le nombre de ménage, parfois on mesure le nombre de personnes, ...).

3 LES ENSEIGNEMENTS TIRES PAR LES RESPONSABLES DES ENTITES SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

3.1 PUBLICS VISES

Toutes les personnes rencontrées s'accordent à dire que **les publics les plus réceptifs sont les enfants.**

En effet :

- on peut les atteindre facilement via les écoles;
- ils sont sensibles aux thématiques qui touchent à la préservation de l'environnement;
- en agissant sur un public jeune, l'impact à long terme est plus important.

Néanmoins :

- les mauvais réflexes reviennent rapidement. Il faut donc les remotiver régulièrement;
- cela ne suffit pas de travailler ce thème à l'école, l'éducation reçue des parents a également un impact important;
- les messages qui touchent à la prévention sont souvent en contradiction avec ceux qui sont véhiculés par les médias (publicité s'adressant aux consommateurs).

Parmi **les publics les plus difficiles à atteindre**, on retrouve surtout les **personnes actives professionnellement** ; il est à la fois plus difficile de les toucher directement et ils ont moins de temps à consacrer à la prévention.

Ces difficultés sont encore renforcées quand on a affaire à des familles recomposées.

Dans les zones urbaines, les familles moins favorisées ressortent également parmi les publics plus difficiles à atteindre avec des sujets traitant de la gestion des déchets :

- problème de culture et de langue (surtout pour les populations immigrées)
- habitat souvent trop exigü pour pratiquer le tri.

L'ICDI, qui a cependant choisi de mener des actions spécifiques vis-à-vis de ce type de public, estime récolter des résultats intéressants.

3.2 LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

L'expérience acquise par les entités analysées permet à ses responsables de dire que les actions qui sont les plus efficaces en terme de prévention sont :

- Les actions qui ont un impact sur le « portefeuille » des ménages, c'est-à-dire qui leur démontrent qu'acheter avec moins d'emballages et de déchets générés, c'est aussi acheter moins cher.
- Les actions qui mettent en évidence l'aspect concret et pratique pour le consommateur.

- Les actions qui sont **menées sur le lieu d'achat**.
Havelange, Namur et Welkenraedt auraient souhaité pouvoir mener des « opérations étiquettes » visant à identifier, sur le lieu de vente, les produits qui ont intégré un objectif de prévention de déchets. Ces communes estiment cependant que ce type d'opération nécessite l'accord de la FEDIS et n'est donc pas du ressort d'une ville ou d'une commune seule.
L'ICDI met en œuvre une opération de ce type depuis 2001 et estime que les résultats en sont positifs.
- L'expérience de l'ICDI, relayée par d'autres membres de la Commission Communication de la COPIDEC, est qu'il est toutefois préférable d'agir localement en contactant les gérants et en les associant aux actions.
Ils ont sans doute tous deux raison : après certaines expériences locales, il serait bon de convaincre l'enseigne, voire la Fédération. Cependant, il faut reconnaître que la concurrence entre enseigne peut poser problème, de même d'ailleurs que la politique de produits propre à l'enseigne, ...
Par ailleurs, ce type d'action est hautement consommateur de ressources humaines; cela renforce encore l'intérêt d'y associer les enseignes voire, à terme, la Fédération sectorielle.
- Les actions qui **encouragent le compostage individuel**⁹⁶, puisque la pratique du compostage individuel permet de diminuer le volume global des déchets.

Par ailleurs, sont également mis en évidence :

- l'importance du contact direct avec le consommateur pour pouvoir le convaincre et donc la nécessité
 - de pouvoir **disposer d'une équipe** de personnes pouvant se rendre sur le terrain à la rencontre des consommateurs;
 - de **s'appuyer sur un réseau de personnes/associations** susceptibles de relayer les messages.
- la nécessité de ne pas se limiter à des actions isolées mais de pouvoir mener plusieurs actions convergentes et coordonnées en vue d'atteindre un même but.
- la nécessité de pouvoir mener des actions qui tiennent compte des particularités locales.

Parmi les **difficultés** relatives à l'efficacité des actions et/ou à leur mise en œuvre, on relève :

- le **manque d'emprise sur la distribution** et la production des produits (qui sont souvent à l'origine de la création des déchets)
- le fait que plusieurs actions sont menées avec des **bénévoles** : travailler avec des bénévoles nécessite un effort de suivi et de motivation continue sous peine d'essoufflement rapide.
- le fait que la thématique des déchets est **perçue comme secondaire et peu sympathique** aux yeux des consommateurs
- le fait que la seule arme dont disposent les entités est la conviction (la réglementation, la contrainte légale ne peuvent s'appliquer...), alors que les messages dominants (publicité, ...) vont souvent à contre sens des messages de prévention.

⁹⁶ Cet avis n'est cependant pas partagé à l'IDELUX.

4 LES RESULTATS

4.1 LA FIXATION D'OBJECTIFS DE DEPART

Au départ, l'ensemble des entités analysées visent la diminution globale des déchets et ce, la plupart du temps pour éviter le « prélèvement sanction ». **Aucune des entités n'a chiffré cet objectif.**

A l'ICDI, la responsable de la cellule a admis que les résultats obtenus à l'issue de la première année (stabilisation des déchets) ont contraint l'intercommunale à revoir provisoirement cet objectif (de diminution) et à se contenter, dans un premier temps, de poursuivre cette stabilisation.

A partir de 2001, et fort de son expérience, **l'ICDI est la seule entité qui s'est donné des objectifs complémentaires à la diminution du poids des déchets.**

Ceux-ci sont relatifs :

- au nombre de personnes touchées
- au fait de travailler sur chaque commune
- au fait de toucher toutes les couches de la population.

4.2 LA MESURE DES RESULTATS POUR LES ENTITES

D'une manière générale, les entités analysées estiment qu'il est **difficile de pouvoir fixer des indicateurs de mesure de résultats**. Par ailleurs, elles éprouvent des difficultés à mesurer les résultats des actions menées en matière de prévention.

Ces difficultés sont attribuées à plusieurs éléments :

1. Dans la plupart des entités, les actions de prévention ont été menées parallèlement à l'introduction d'un système payant de collecte et de systèmes encourageant le tri (parc à conteneurs, FOST PLUS, ...);
2. les actions menées visent les changements de comportement ; il s'agit donc d'un travail dont les résultats ne peuvent être mesurés à court terme;
3. il faudrait pouvoir tenir compte de différents aspects tels que les effets pervers liés à l'introduction des systèmes de collecte payants et la performance antérieure, (si on a déjà beaucoup progressé par le passé, c'est plus difficile d'améliorer encore ses performances).

Néanmoins dans la pratique, quand une **mesure de résultat** est réalisée, elle porte généralement sur **l'évolution du poids des OMB** (la vision de la prévention au travers de cet indicateur est donc très partielle).

Les données communiquées par les entités à ce niveau diffèrent cependant quasi toujours peu ou prou de celles qui sont enregistrées au niveau de l'OWD (cf. point suivant).

Notons enfin que seule l'ICDI prend également en compte le nombre de personnes touchées par chacune de ces actions pour mesurer ses résultats.

4.3 L'EVOLUTION OBSERVEE DES DECHETS

C'est la comparaison des données centralisées au niveau de l'OWD qui permet de comparer de la manière la plus objective l'évolution des déchets pour les 5 entités et de mettre en perspective les résultats obtenus par rapport à l'ensemble des communes wallonnes.

Les chiffres 2002⁹⁷ et 2003 n'étant pas disponibles pour toutes les entités analysées, c'est l'évolution des données de 1998 à 2001 qui fait ici l'objet de cette comparaison.

Pour rappel, 4 indicateurs sont pris en compte :

- l'évolution annuelle moyenne de la production des déchets des OMB&A/habitant
- la performance « prévention » soit le taux de variation annuelle « OMB&A + SELECT »
- la performance « prévention élargie » soit le taux de variation annuelle « toutes fractions »
- La performance « tri » soit le ratio : $100 \times \text{SELECT}/(\text{OMB\&A} + \text{SELECT})$ et son évolution.

Il faut remarquer que la période prise en considération est la même pour les 5 entités. Cependant, les actions mises en œuvre par ces dernières ont été entreprises à des moments différents et selon une intensité variable :

HAVELANGE	1997-2001 (2002)
NAMUR	1999-2003
WELKENRAEDT	1998-2000
ICDI	1999-2003
IDELUX	1999-2003

Il n'est dès lors pas possible d'évaluer en totalité l'impact de ces actions au moyen des chiffres repris ci-après :

Rappelons aussi que la mise en œuvre de la taxe proportionnelle à la production d'OMB (sac payant, ...) s'est faite à des dates variables.

HAVELANGE	01/01/1999
NAMUR	2002
WELKENRAEDT	01/03/2000
ICDI	1979
IDELUX	Selon communes

Selon cette date, l'impact sera ou ne sera pas intégré aux résultats (par exemple à Namur et à Charleroi, il n'est pas intégré, dans le premier cas parce que le passage au sac payant est intervenu en 2002 et dans le premier, parce qu'il date de plus de 15 ans avant la période considérée et que les citoyens l'avaient déjà largement intégré).

⁹⁷ Les chiffres sont uniquement disponibles pour les 2 intercommunales.

A. Les données brutes

	HAVELANGE		NAMUR		WELKENRAEDT		ICDI		IDELUX		REGION WALLONNE **	
	1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001	1998	2001
OMB&A (Kg/hab.)	270,5	147,5	265,5*	263,7*	300,8	132,1	254,77	245,85	313,05	284,67	280,50	211,6
SELECT (Kg/hab.)	50,2	103,9	110,8	142,2	41,1	26,0	58	70,61	92,38	132,56	63,14	111,8
OMB&A + SELECT (Kg/hab.)	320,7	251,8	376,3	405,9	341,9	158,1	312,77	316,46	405,44	414,23	343,64	323,5
PERFORMANCE TRI (%)	15,65	41,28	29,45	35,04	12,03	16,46	18,54	22,31	22,77	32,02	18,37	525,2
TOTAL (Kg/hab.)	492,7	495,2	584,3	635,6	367,9	166,5	472,23	453,14	687,77	737,52	491,17	34,6

* dont des assimilés (Administration communale, écoles) évalués à 18,8 % en 1998 et 12,8 % en 2001.

** chiffres cumulés à l'échelle régionale - source : rapport annuel 2003 OWD

B. Les indicateurs

	HAVELANGE	NAMUR	WELKENRAEDT	ICDI	IDELUX	REGION WALLONNE ***
Evolution OMB&A/h. (%/an)	-18,24	- 0,23	- 23,99	- 1,18	- 3,12	- 11,18
Performance « prévention » (%/an)	- 7,68	+ 2,55	+ 22,67	+ 0,35	+ 0,96	- 4,40
Performance « prévention élargie » (%/an)	+ 0,22	+ 2,84	- 23,24	- 1,37	+ 2,36	- 0,6
Variation Performance « tri » (%)	+ 26%	+ 6	+ 4	+ 4	+ 9	+ 15,66

*** Calculés sur base des performances communales moyennes (cf lot 1 - Recensement et audit des actions de prévention menées par ou pour les associations de communes et la Région wallonne.

C. L'analyse des tableaux

L'analyse des tableaux est facilitée par le repérage, en couleur verte, des cellules correspondant à une performance moyenne supérieure à la moyenne régionale.

La notion de performance est la suivante :

- Pour les données brutes : production inférieure à la moyenne régionale ou performance tri supérieure.
(En ce qui concerne la fraction "SELECT", la notion de performance a été ignorée, car lorsque l'on raisonne en valeur absolue, une croissance de la fraction peut résulter d'un meilleur tri, mais peut-être aussi d'un déficit de prévention).
- Pour les indicateurs : variation des quantités inférieures à la moyenne régionale (diminution plus importante ou moindre croissance); amélioration de la performance tri supérieure à la moyenne régionale.

On constate aussi :

Havelange part d'une situation initiale déjà meilleure que la moyenne régionale, mais elle l'améliore encore pour atteindre des performances nettement meilleures que la moyenne régionale, sauf pour la performance élargie (pour cette dernière, la différence se fait donc dans les fractions grossières : déchets inertes, verts et encombrants).

L'ICDI part elle aussi d'une situation initiale meilleure que la moyenne régionale - malgré son caractère fortement urbanisé. Cependant, bien qu'elle progresse sur tous les fronts (sauf sur la production des "OMB&A+SELECT"), sa progression est inférieure à la moyenne des progressions régionales.

Ceci est particulièrement le cas pour la performance TRI qui, en 2001 est largement inférieure à la moyenne régionale. Par contre, la performance "prévention élargie" de l'ICDI est bonne, à tel point qu'en 2001, l'ICDI présente la quantité de déchets/habitant la plus basse de l'échantillon - hors Welkenraedt.

En ce qui concerne Welkenraedt, les performances en matière de prévention sont excellentes, mais la performance "TRI" est la moins bonne de l'échantillon. Il n'est pas impossible que certaines quantités de déchets n'aient pas été imputées (c'est particulièrement le cas des fractions collectées sélectivement - cf. lot 1).

A Namur, la performance "TRI" est considérablement supérieure à la moyenne en 1998 et juste supérieure en 2001. Par contre, les performances prévention sont largement inférieures à la moyenne régionale.

Quant à l'intercommunale IDELUX, la quantité de déchets collectés sur sa zone est largement supérieure à la moyenne. C'est le cas pour toutes les fractions, mais particulièrement pour les fractions grossières. La performance "TRI" est inférieure à (mais proche de) la moyenne en 2001. (elle était supérieure à la moyenne en 1998). Les performances "prévention" de l'intercommunale témoignent d'un accroissement des quantités collectées. Défaut de prévention, effet lié à l'accroissement des activités touristiques, "tourisme" des déchets, accès des parcs autorisés aux PME et artisans (ce qui expliquerait la part importante des inertes, verts et encombrants) ?

Il faut cependant remarquer que la plupart des actions entreprises par l'Intercommunale étaient axées sur le tri des déchets. Par ailleurs, ces résultats en 2002 (cf. V^{ème} partie ci-avant - 5.2) tendent à montrer qu'elle a fortement amélioré ses performances tri et prévention au cours de cette année.

4.4 LES RESULTATS MESURES A TRAVERS L'ENQUETE

Pour rappel, l'enquête a été menée par téléphone auprès de 200 citoyens de chaque entité analysée choisis de manière aléatoire.

Avec un échantillon de 200 personnes par entité, la marge d'erreur maximum est de 7,7% (pour un taux de probabilité de 95%).

4.4.1 L'impact des action(s) spécifique(s) organisée(s) dans les entités :

1. *Notoriété de l'action (ou d'au moins une des actions) menée(s) dans l'entité concernée.*

Lorsque la mesure s'est effectuée sur la notoriété d'une campagne globale de prévention ou d'un plan de prévention, on constate qu'environ un tiers de la population mentionne en avoir entendu parlé.

Lorsque le (ou les) nom(s) d'action sont précisés, la moitié des citoyens interrogés (pour IDELUX) et les trois-quarts (pour Welkenraedt), disent en avoir entendu parlé.

2. *Les médias ayant contribué à la notoriété des actions.*

Les médias cités par les citoyens interrogés sont effectivement ceux qui ont été privilégiés par les différentes entités.

On retrouve de manière spécifique :

- la TV et la radio pour Namur,
- les grandes surfaces pour Charleroi ;
- la communication proximale (le bouche à oreilles, les voisins, etc.) pour les plus petites communes.

D'une manière générale, ce sont les dépliants/folders/toute-boîtes qui sont les plus cités. (Remarque : les personnes interrogées ne font pas de distinction claire entre les différents supports papier reçus ni par rapport à la manière dont ils les ont reçus).

3. *L'impact de l'action sur le comportement des citoyens.*

Tout comme pour la notoriété, c'est là où des actions précises étaient citées que l'impact sur le comportement est jugé le plus élevé (Welkenraedt (51% de la population totale interrogée estime qu'au moins une action a eu un impact sur son comportement) et Idelux (22%)).

D'une manière générale, c'est dans les deux régions urbaines que l'impact semble le moins ressenti (Namur(12%) et ICDI(10,5%)).

4.4.2 La prévention en général :

1. Notoriété spontanée de la prévention.

Parmi les actions considérées comme de la prévention par les répondants et citées spontanément en premier et second lieu, on retrouve :

- le tri (1^{ère} action citée partout par environ 40% des gens sauf chez Idelux (24%)) ;
- les emballages (1^{ère} action citée sur l'entité d'Idelux et 2^{ème} partout ailleurs). Au niveau des emballages, on retrouve la notion de recyclage des emballages et/ou emballages consignés, le fait de choisir des produits avec moins d'emballages et l'achat de produits en vrac.

La troisième action la plus souvent citée est le compostage (environ 15%).

2. Notoriété assistée.

Lorsque que les actions sont suggérées aux personnes interrogées et qu'on leur demande si elles pensent qu'elles sont adaptées à la problématique de la prévention, les résultats sont les suivants :

- Le tri reste pour les répondants le comportement le plus adapté/efficace et ce à environ 95% ;
- La limitation du gaspillage et le compostage (pour les déchets de jardin) viennent tout de suite en seconde position avec de 83 à 92%. Le compostage est un peu moins présent dans les zones urbaines (70%) ;
- La majorité des répondants s'accordent à dire que l'action de brûler ses déchets n'est pas adaptée dans une démarche de prévention.

3. Les comportements des citoyens.

Par rapport aux déchets de jardin :

- Le compostage vient en premier lieu comme comportement des citoyens interrogés pour l'élimination de leurs déchets de jardin. C'est à Namur que cette action est la moins citée mais c'est là aussi qu'il y a le plus de répondants qui se considèrent comme « non concernés ».
- En deuxième position, ce sont les parcs à conteneurs qui sont cités. C'est à Havelange qu'ils sont les moins fréquentés, mais c'est également l'endroit où l'on composte le plus.

Par rapport aux déchets de cuisine :

- Dans les deux zones les plus urbaines (Namur et ICDI), le sac poubelle est le plus souvent cité comme moyen d'évacuer les déchets de cuisine (au moins 50% au global) ;
- Dans les zones rurales, le compostage est la première action citée. Entre 50 et 60% des gens disent composter leurs déchets de cuisine contre 20 à 30% qui les mettent dans les sacs poubelle. Donner ces déchets aux animaux est également cité comme une solution d'élimination des déchets de cuisine et ce pour 15 à 20% des répondants de Welkenraedt et Idelux et 34% des répondants de Havelange.

Par rapport aux encombrants et appareils électriques :

La seule vraie démarche de prévention qui consiste à confier ce type de déchets à un récupérateur est mentionnée uniquement en zone urbaine et représente le comportement de 10% de la population.

4. Les habitudes de consommation des citoyens.

Pour les achats de boisson :

- Plus de la moitié des personnes interrogées (57%) de gens interrogés achètent toujours leur bière en emballages consignés ;
- Pour le vin, la pratique est moins répandue, seuls 19% des interrogés disent acheter toujours leur vin en emballages consignés ;
- L'eau et le lait sont très peu achetés en emballages consignés.

Pour les achats de produits d'entretien :

62% des personnes interrogées achètent au moins parfois des lessives concentrées ;

60% des personnes interrogées achètent au moins parfois des produits d'entretien en recharges.

Pour l'utilisation de lingettes :

L'achat de lingettes tant pour les soins corporels que pour l'entretien de la maison est une pratique peu répandue. 75% des gens interrogés n'en achètent jamais pour l'entretien de leur maison et 60% n'en achètent jamais pour les soins corporels. Ces pourcentages sont encore plus élevés pour les communes de Havelange et Welkenraedt.

Pour l'achat de produits en vrac :

- Les légumes sont achetés au moins parfois en vrac par 91% des répondants. Ils sont toujours achetés en vrac par 50% des personnes interrogées et ce dans l'ensemble des entités consultées.
- Les fromages sont achetés au moins parfois à la découpe par 85% de la population interrogée.
C'est dans la zone Idelux que les fromages sont le moins achetés à la découpe : 72% en achètent au moins parfois à la découpe et 27% toujours.
Par contre, à Welkenraedt, 90% des répondants achètent au moins parfois leur fromage à la découpe et 51% toujours.
- La viande est achetées au moins parfois à la découpe par 90% des répondants et toujours à la découpe par 58%. A Welkenraedt 65,5% des répondants disent achetés toujours leur viande à la découpe.

Pour l'achat de produits en petits conditionnement :

Pour les produits en petits conditionnement, qu'il s'agisse de céréales, de boissons et de conserves, environ 50% des répondants disent ne jamais en acheter. Il n'y a pas de différence entre les différentes entités observées.

Pour l'achat de piles :

53% des personnes interrogées disent acheter au moins parfois des piles rechargeables et 18% en achètent toujours.
A Namur, le pourcentage de personnes en achetant toujours est un peu plus élevé que dans les autres entités (22%).

Pour la consommation de l'eau du robinet :

Au global, 62% des interrogés disent consommer au moins parfois de l'eau du robinet.
Dans les entités de l'ICDI et de Welkenraedt, 49% en boivent au moins parfois et 11 à 16% disent en consommer toujours.
Dans les autres entités, les pourcentages des personnes qui disent en consommer au moins parfois varient de 64 à 75%. De 26 à 32% disent en consommer toujours.

Pour les emballages :

- . 21% des répondants disent être toujours attentifs à la quantité des emballages des produits qu'ils achètent et 76% disent y être au moins parfois attentifs.
- . Pour emballer leurs courses au supermarché, au global 31% des répondants disent ne jamais utiliser de sacs plastiques. Pour Havelange et Namur, ce pourcentage monte à 38%.
74% des répondants disent utiliser au moins parfois un box réutilisable.
Pour Namur et Havelange, le pourcentage varie de 76 à 77%. Pour ces deux mêmes communes, 41 à 43% des gens disent en utiliser toujours.

Pour les imprimés publicitaires :

Au global, seuls 2% des répondants disent avoir mis un avis de refus sur leur boîte aux lettres.

A Welkenraedt, 4,5% des gens disent les refuser de la sorte.

70% des personnes interrogées disent lire les publicités avant de les jeter.

5. L'évolution des poubelles

Au global, 52% des personnes interrogées disent avoir constaté une diminution de la quantité de leur poubelle sur les 5 dernières années. C'est à l'ICDI que ceux qui estiment que la quantité de leur poubelle a diminué est la plus faible⁹⁸. A Havelange et Welkenraedt, plus de 60% des gens ont fait ce constat.

Les raisons évoquées par les personnes qui ont constaté cette diminution sont les suivantes :

- . le tri des déchets pour 51 à 67% des personnes ayant constaté une diminution ;
- . Le compostage est cités partout, sauf à Namur, comme une des principales raisons de cette évolution (pour entre 13 et 25%) ;
- . Les sacs payants sont évoqués comme motivation pour Havelange, Welkenraedt et Namur. Dans les entités d'Idelux et de l'ICDI, cette raison n'est pas évoquée.
- . La mise de déchets au parc à conteneurs est également une raison évoquée à l'Idelux, l'ICDI et Welkenraedt comme favorisant la diminution des quantités de déchets mises en sacs.

4.4.3 Conclusions

L'enquête fait globalement ressortir des comportements assez similaires dans les 5 entités observées.

Les différences constatées semblent essentiellement liées aux **habitudes régionales**, aux **possibilités qu'offrent chaque région** en terme de collecte et traitement des déchets, mais aussi aux **caractéristiques socio-économiques** du milieu concerné.

Ainsi, les différences se marquent plus

- entre zones rurales et zones urbaines et,
- entre petites et grandes entités. A titre d'exemple, les zones rurales identifient plus volontiers le compostage comme une pratique de prévention alors que les zones urbaines le mettent moins en avant. Par exemple, en zone IDELUX, alors que très peu d'actions de promotion du compostage ont été entreprises, cette pratique est largement répandue, en tout cas davantage que dans les zones certaines où des actions ont pourtant été entreprise. Les petites entités comme Havelange et Welkenraedt semblent quant à elles avoir bénéficié des avantages de la communication proximale pour véhiculer leurs actions de prévention.

⁹⁸ Rappelons qu'à l'ICDI, les sacs payants sont en circulation de longue date.

Globalement, il n'est **pas évident de faire un lien direct entre les actions menées et les résultats constatés** en terme de comportement des répondants. Seul le compostage semble être une pratique qui a pris son envol suite aux actions de prévention. Mais comme nous le constatons ci-avant, cette pratique s'est développée dans les zones rurales, où par ailleurs le bouche à oreilles a porté ses fruits.

Enfin, les résultats de cette étude montrent également que **le tri est assimilé par tous les répondants à une action de prévention et qu'il est majoritairement privilégié.**

PREMIERES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation des expériences de prévention menées dans les 5 entités analysées montre qu'il est aujourd'hui difficile, voire impossible de mettre en évidence un lien clair et évident entre

- les actions menées et la notoriété que les personnes ont des actions de prévention,
- les actions menées et les comportements adoptés en matière de prévention,
- les actions menées et l'évolution du volume global des déchets.

Ces difficultés sont interpellantes. Elles sont manifestes dans tous les cas de figure, tant lorsque les résultats des actions sont mesurés par les entités elles-mêmes (ce qui est assez rare) que lorsque les données analysées sont plus objectives (et résultent alors soit des données de l'OWD relatives à l'évolution des déchets pour les entités concernées, soit des résultats de l'enquête réalisée auprès des citoyens de ces mêmes entités)⁹⁹.

Les raisons de ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Les entités respectives ne disposent pas d'un cadre structurel commun permettant de formaliser les informations de manière objective et comparable quant aux impacts et autres objectifs recherchés et atteints pour et par les actions de prévention, aux cibles visées et au coût des actions.
- Actuellement, si l'objectif visé par les actions de prévention concerne généralement la diminution (ou la stabilisation) des déchets, des objectifs précis et chiffrés ne sont quasiment jamais fixés par les entités ni en terme d'impact global (diminution des déchets), ni au niveau de l'efficacité des actions (nombre de personnes visées, effectivement touchées, ...).

Il en résulte d'une manière générale que les entités analysées mesurent assez peu les résultats des actions menées. Et quant elles le font, la mesure est partielle puisque c'est l'évolution du poids des OMB qui sert de référence.

La prise en compte du nombre de personnes touchées par les actions n'est généralement pas utilisée pour en mesurer les résultats (sauf à l'ICDI où ces données sont systématiquement enregistrées). Quant à l'efficacité des actions, l'absence de données complètes et systématiques tant en ce qui concerne leurs coûts que leur efficacité témoigne du peu d'intérêt des entités rencontrées pour cet aspect.

- Les performances et pratiques du passé, ainsi que divers effets perturbateurs peuvent interférer avec les actions menées ; citons, à titre d'exemples : la mise en oeuvre de nouveaux modes de collecte (sac payant), de campagnes extra-communales ou intercommunales, de la mise sur le marché de produits orientés – ou non orientés – vers la prévention des déchets, du développement touristique, de la présence de services publics ou d'entreprises (prise en compte des déchets assimilés aux déchets ménagers des Administrations, des écoles, des hôpitaux, ...), ...

⁹⁹ Les résultats obtenus sur l'échantillon des 5 entités analysées dans ce lot ne peuvent évidemment pas être extrapolés comme tels à l'ensemble de la Région wallonne mais doivent se lire comme des tendances qu'il faudrait valider par une étude plus globale portant sur l'ensemble des entités concernées par les actions de prévention.

La notion même de la prévention est variable d'une entité à l'autre et semble davantage dictée par la réalité du contexte local (typologie socio-économique, habitat, infrastructures disponibles en matière de gestion des déchets : CET, incinération, unités de traitement, ...) que par l'adhésion à un contenu défini, commenté et illustré par la tutelle à l'échelle régionale.

Dès lors, le choix des actions mises en œuvre (par chacune des entités concernées) est plus souvent influencé davantage par l'acceptation qu'elles ont de la prévention (qui peut dépendre notamment des priorités politiques locales) que par celle qu'en a la Région wallonne.

A l'issue de cette phase d'analyse, il est possible de dégager quelques pistes de nature à renforcer l'efficacité de la collaboration entre la Région et les intercommunales :

- Il apparaît important de communiquer aux communes et intercommunales une définition claire de la prévention en matière de déchets et des actions susceptibles d'être menées pour encourager les citoyens à la mettre en œuvre.
- Comme toute question touchant au comportement du citoyen, la prévention des déchets est un sujet à aborder à moyen, voire long terme. Il est donc essentiel de l'approcher dans un cadre global, avec des objectifs fixés sur un horizon de 3 à 5 ans, tout en prévoyant des évaluations intermédiaires.
Pour ce faire, il est essentiel que les orientations et actions programmées reposent sur un large consensus au niveau des élus. Ce consensus favorisera la participation d'un maximum de citoyens et évitera la remise en question du plan en cas de changement de majorité locale, alors qu'il s'intègre dans le cadre d'une orientation politique régionale.
- Toujours en ce qui concerne la dynamique des plans d'actions, il est essentiel d'amener les entités concernées à mettre en œuvre le principe du management par objectifs. Ceci implique d'abord une connaissance de ses forces et faiblesses, puis la définition d'objectifs, ensuite l'identification d'actions qui devraient permettre de les atteindre et enfin, l'évaluation de la manière dont le programme d'actions a pu atteindre les objectifs fixés.
- Pour faciliter la mise en œuvre de ce management par objectifs, il est souhaitable de mettre à la disposition des entités un cadre de présentation des plans d'actions, comportant l'ensemble des informations nécessaires, tant pour la bonne préparation des projets que pour leur bonne compréhension par la Région wallonne dans la mesure où ils sont soutenus par l'AGW du 30 avril 1998. En particulier, ce cadre devrait comporter une grille d'évaluation des coûts des actions menées « éligibles » aux subsides prévus par cet Arrêté.

Annexe : Nomenclature utilisée pour la classification des actions menées

L'unité de base est l'action. Celle-ci se caractérise par 3 données essentielles : le **type** d'action, la **cible** et l'**objectif**.

- **Le type d'action** : opérations ou type d'opérations effectivement concernées. Les types d'actions sont établis par référence à l'inventaire réalisé.

100 MEDIAS

- 110 Publicité
- 120 Communication via bulletins communaux
- 130 Création, impression et diffusion de brochures
- 140 Création, impression et diffusion d'affiches
- 150 Production et diffusion de spots TV ou radio
- 190 Autres (Internet, CD-ROM, Relation presse, ...)

200 FORMATION / EDUCATION

- 210 Création, réalisation et diffusion d'outils de formation et d'éducation
- 220 Exécution d'une action de formation / éducation
- 230 Actions dans le cadre du Conseil communal des enfants
- 290 Autres

300 ANIMATIONS (hors formation / éducation)

- 310 Conférence - débats ou séances d'information, de démonstration, ...
- 320 Exposition (conception et/ou organisation)
- 330 Concours
- 340 Animations dans le cadre de manifestations organisées par ailleurs
- 390 Autres.

400 PLANS DE PREVENTION SOUS-REGIONAUX (communes,...)

- 410 Groupe de travail
- 420 Elaboration et suivi d'un plan de prévention
- 490 Autres

500 ACTION PILOTE

- 510 Soutien promotionnel à une pratique de prévention par mise à disposition d'équipements ou octroi de primes

600 AMELIORATION DES CONNAISSANCES

- 610 Constitution et entretien d'une base documentaire
- 620 Diffusion de documents et d'informations
- 630 Production et diffusion d'enquêtes, d'études et de synthèses documentaires
- 690 Autres

700 ACTIONS VOLONTAIRES EN RELATION AVEC LES NORMES DE PRODUITS

800 MISE EN PLACE DE RESEAUX, CONTRATS ET INFRASTRUCTURES

900 PLANS DE PREVENTION SECTEUR PRIVE

- **La cible** : à quel(s) public(s) s'adresse-t-elle ?

10 Citoyens (tous)

11 Jeunes (hors école)

12 Personnes spécialisées

19 Autres citoyens

20 Entreprises et professions libérales (toutes)

21 Production

22 Super- et hypermarchés ; entreprises de distribution à succursales

23 Commerce de détail indépendant

24 Horeca

29 Autres entreprises privées

30 Services publics (tous)

31 Ecoles

32 Administrations

39 Autres services publics

40 ONG

50 Syndicats

- **L'objectif** : quel est l'objectif poursuivi en terme de prévention ?

10 PREVENTION QUANTITATIVE

11 Par action sur le produit à l'origine du déchet

12 Par action sur la consommation

13 Par action sur la réutilisation du produit

20 PREVENTION QUALITATIVE

21 Par action sur le produit à l'origine du déchet

22 Par action sur la consommation

23 Par action sur la réutilisation du produit

30 PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

31 Promotion du compostage individuel

40 HORS PREVENTION (au sens strict)